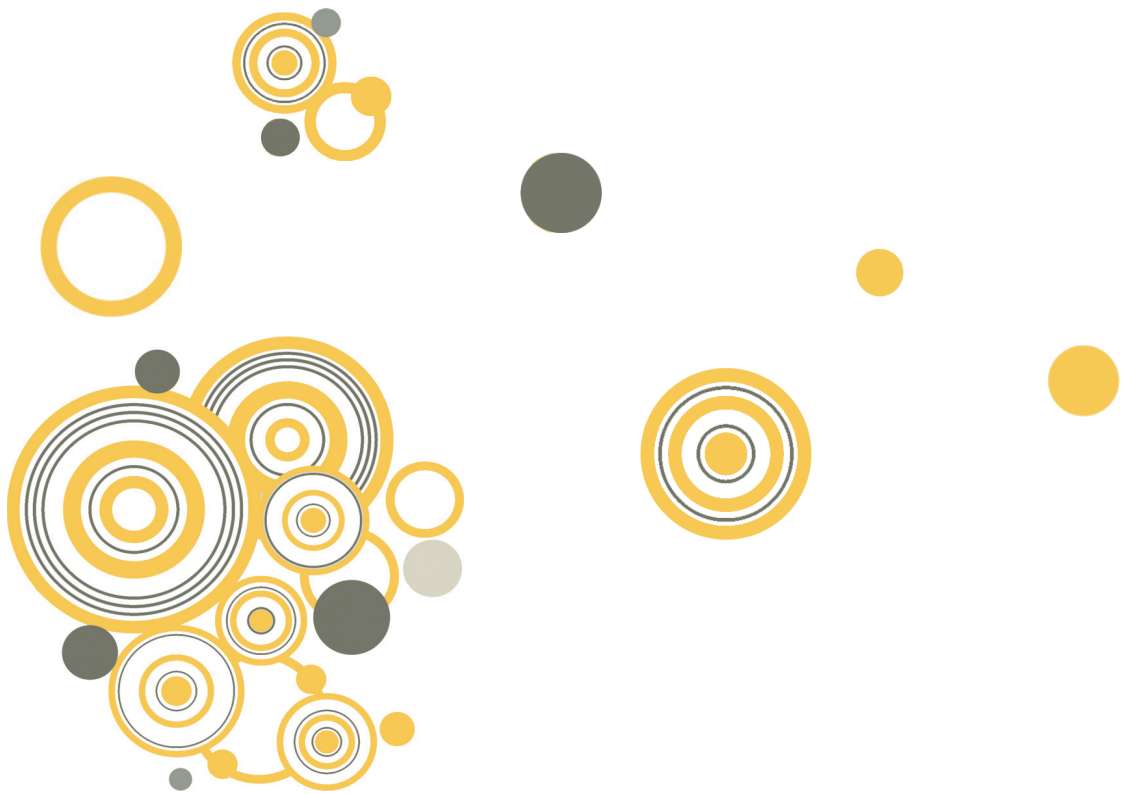




RENCONTRE INTERGÉNÉRATIONNELLE PORTANT
SUR LE REMBOURSEMENT DE LA DETTE PUBLIQUE
DOCUMENT DE SYNTHÈSE

Rencontre organisée par
le Conseil permanent de la jeunesse
en collaboration avec
le Conseil des aînés

Montréal — 27 et 28 avril 2007
Hôtel de l'Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec (ITHQ)

À NOTER

Sauf dans les cas où le genre est mentionné de façon explicite, le masculin est utilisé dans ce document comme représentant les deux sexes, sans discrimination à l'égard des hommes et des femmes.

Ce document est également disponible en version PDF à l'adresse suivante :

www.cpj.gouv.qc.ca/fr/pdf/dette_synth.pdf

Coordination

Hélène Dumais, vice-présidente
Sophie Paquet, présidente

Recherche et rédaction

Lorraine Fournier
Nicole Moreau

Collaboration – Conseil permanent de la jeunesse

Danielle Gagnon
Francine Griffith
Suzanne Plante

Collaboration – Conseil des aînés

Monique DesRivières
Georges Lalande, président du Conseil des aînés
Annie Michaud
Johanne Villeneuve

Production et édition

Valérie Benson

Ce document est une production du

Conseil permanent de la jeunesse

12, rue Sainte-Anne, 2^e étage

Québec (Québec) G1R 3X2

www.cpj.gouv.qc.ca

Téléphone : 418 644-9595

Sans frais : 1 800 363-1049

Télécopieur : 418 646-0798

AVIS IMPORTANT

Le contenu des textes n'implique que leur auteur. Le CPJ n'assume donc aucune responsabilité à l'égard des données et des opinions fournies. Les positions présentées ne peuvent donc pas être considérées comme étant celles du CPJ.

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2007

ISBN : 978-2-550-51063-5 (version imprimée)

ISBN : 978-2-550-51064-2 (version PDF)

La traduction et la reproduction totale ou partielle de la présente publication à des fins non commerciales sont autorisées à la condition d'en mentionner la source.

© Gouvernement du Québec, 2007



TABLE DES MATIÈRES

Mot de la présidente du Conseil permanent de la jeunesse	v
1. Introduction	1
1.1 Mise en contexte	1
1.2 Objectifs de la rencontre	2
1.3 Cadre de discussion de la Rencontre intergénérationnelle	3
1.4 Première allocution d'ouverture ■ M ^{me} Véronique Morin	4
1.5 Seconde allocution d'ouverture ■ M. Jacques Légaré	7
2. La dette publique	23
2.1 Cadre de discussion de la table ronde sur la dette publique	23
2.2 ■ M. Luc Godbout	25
2.3 ■ M ^{me} Françoise David	33
2.4 ■ M. Nicolas Marceau	36
2.5 ■ M. Bernard Élie	40
2.6 Synthèse de la discussion entre les conférenciers et les participants	47
2.7 Synthèse des ateliers	49
3. Le Fonds des générations	55
3.1 Cadre de discussion de la table ronde sur le Fonds des générations	55
3.2 ■ M ^{me} Vivian Labrie	56
3.3 ■ M. Claude Montmarquette	64
3.4 ■ M. Louis Gill	68
3.5 ■ M. François Dupuis	78
3.6 Synthèse de la discussion entre les conférenciers et les participants	85
4. Synthèse de la rencontre	89
4.1 Synthèse des secrétaires et des animateurs d'atelier	89
4.2 Mot de clôture ■ M ^{me} Monique Jérôme-Forget	91
Bibliographie	95



MOT DE LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL PERMANENT DE LA JEUNESSE



BONJOUR!

Les 27 et 28 avril 2007, le Conseil permanent de la jeunesse, en collaboration avec le Conseil des aînés, organisait une première rencontre intergénérationnelle portant sur le remboursement de la dette publique. Cet événement a réuni un peu plus d'une centaine de personnes de toutes les tranches d'âge et répondait au mandat octroyé par le gouvernement dans le cadre de la Stratégie d'action jeunesse 2006-2009 qui visait à susciter un dialogue intergénérationnel sur la question du remboursement de la dette publique.

Cette rencontre a permis de sensibiliser les représentants de tous les groupes d'âge de la population à la question du remboursement de la dette publique québécoise, à la complexité du sujet, à ses impacts potentiels importants sur l'avenir du Québec et de son développement. Un dialogue ouvert et transparent a été mis de l'avant lors des échanges entre les participants qui ont tenté d'identifier des pistes de solution possibles sur les principes et conditions requis pour le remboursement de la dette publique, sur le temps nécessaire pour effectuer un remboursement, sur les impacts potentiels sur les services publics et sur la contribution éventuelle des autres acteurs concernés.

Dans cet ouvrage, nous vous proposons les textes d'allocution des conférenciers présents lors de l'événement. Les synthèses des échanges entre les conférenciers et les participants constituent des éléments d'intérêt afin de poursuivre la réflexion sur le sujet.

Je tiens à remercier les conférencières et les conférenciers qui ont contribué, par le partage de leur expertise et leurs connaissances, à l'atteinte des objectifs de cette rencontre. Je souhaite souligner l'importante contribution de toutes les personnes présentes à l'événement, tant pour la richesse de leurs interventions que pour leur participation à l'organisation de cette rencontre.

BONNE LECTURE!

Sophie Paquet
Présidente

Mission de l'organisme

Le Conseil permanent de la jeunesse a pour fonction de conseiller le ministre responsable des dossiers jeunesse sur toute question relative à la jeunesse, notamment quant à la solidarité entre les générations, l'ouverture au pluralisme et le rapprochement interculturel.

Conseil permanent
de la jeunesse

Québec





1. Introduction

1.1 MISE EN CONTEXTE

Cette rencontre a été organisée par le Conseil permanent de la jeunesse et le Conseil des aînés à la suite d'une volonté du gouvernement de susciter un dialogue intergénérationnel sur la question du remboursement de la dette publique. Ce mandat a été officiellement octroyé aux deux organismes dans le cadre de la Stratégie d'action jeunesse 2006-2009, dont voici le libellé :

Cible : Susciter un dialogue intergénérationnel sur la question du remboursement de la dette publique.

MESURE : MANDATER LE CONSEIL PERMANENT DE LA JEUNESSE POUR FAVORISER LE DIALOGUE INTERGÉNÉRATIONNEL SUR LE REMBOURSEMENT DE LA DETTE PUBLIQUE.

Le gouvernement donne le mandat au Conseil permanent de la jeunesse, en collaboration avec le Conseil des aînés, de proposer et d'accomplir une action, comme l'organisation d'un forum, qui permettra un échange de vues et d'idées sur la dette publique et l'avenir du Québec, en tenant compte de la solidarité entre les générations. Ce mandat s'inscrit en continuité avec le colloque organisé par le Regroupement des jeunes gens d'affaires du Québec et Force Jeunesse qui portait sur « Les enjeux d'aujourd'hui pour les leaders de demain ». Il fait également suite à la conférence de presse de la Coalition des jeunes pour le remboursement de la dette publique.

Responsable : Conseil permanent de la jeunesse, en collaboration avec le Conseil des aînés.

Partenaires : Secrétariat à la jeunesse; organismes représentant les jeunes et les aînés.

Source : GOUVERNEMENT DU QUÉBEC, *Stratégie d'action jeunesse 2006-2009, Pour une jeunesse engagée dans sa réussite*, 2006, page 51.

1.2 OBJECTIFS DE LA RENCONTRE

Le Conseil permanent de la jeunesse et le Conseil des aînés visaient, par la tenue de cette rencontre intergénérationnelle, à atteindre les objectifs suivants :

1. **Sensibiliser** des représentants de tous les groupes d'âge de la population à la question du remboursement de la dette publique québécoise, à la complexité de ce sujet, à ses impacts potentiels importants sur l'avenir du Québec et de son développement;
2. **Initier** un dialogue ouvert et transparent sur cette question entre des représentants de différents groupes d'âge de la population afin de favoriser une communication franche sur le sujet;
3. **Tenter d'identifier** des pistes de solution possibles entre les représentants de ces différents groupes de la population québécoise :
 - sur les principes et les conditions en fonction desquels le remboursement de la dette pourrait s'effectuer;
 - sur le temps requis pour effectuer un tel remboursement;
 - sur les impacts potentiels sur les services publics;
 - sur la contribution pouvant être apportée par d'autres acteurs concernés.

Dans les pages qui suivent, vous pourrez prendre connaissance des textes qui ont été fournis aux participants afin d'encadrer les échanges compte tenu du temps limité dont nous disposions (cadre de discussion), des textes des conférenciers, des synthèses ayant été rédigées suite aux tables rondes, ainsi que la synthèse des ateliers et de la rencontre dans son ensemble.

1.3 CADRE DE DISCUSSION DE LA RENCONTRE INTERGÉNÉRATIONNELLE

La question de la dette publique québécoise et de son remboursement

La question de la dette et de son remboursement s'inscrit dans le contexte plus général des changements démographiques, du vieillissement de la population et de la situation des finances publiques que certains qualifient de précaire.

Cette problématique est liée étroitement aux services publics de la société québécoise qui ont permis un développement socioéconomique fondé sur des valeurs auxquelles la population a choisi d'adhérer de façon générale. Ces services publics, basés notamment sur la solidarité envers les personnes les plus vulnérables, l'égalité de droit des personnes et l'égalité des chances pour chacun, la justice sociale, l'équité aussi bien intergénérationnelle qu'intragénérationnelle, ont été créés dans le but de garantir à chacun, quel que soit son âge, son origine ethnique, sa formation, son occupation professionnelle, son sexe, etc., la possibilité de réaliser des projets permettant de développer ou d'actualiser ses aptitudes.

Les programmes universels de services publics – que l'on songe à la gratuité de l'éducation au primaire, au secondaire et au collégial, aux services de santé et à un éventail important de services sociaux – ont été mis en place dans le but d'assurer une plus grande justice sociale et une meilleure cohésion entre les membres de la société québécoise.

Or, le défi auquel nous sommes confrontés à l'heure actuelle est de déterminer la voie à prendre pour préserver l'essentiel de ces valeurs de société, sans

pour autant continuer à accumuler une dette publique qui pourrait limiter la capacité de maintenir ces acquis.

La question du remboursement de la dette publique soulève des interrogations importantes au regard de la voie à privilégier pour ce faire. En effet, comme société, si on fait le choix du maintien des services publics actuels à court, moyen et long termes, voire de leur développement, cela suppose la disponibilité de ressources financières importantes, si on considère la mission même qui leur a été confiée.

Pour certains, les besoins financiers de l'État québécois vont s'élever, alors qu'en raison des changements démographiques et du vieillissement de la population, entre autres, il sera de plus en plus difficile d'assurer les disponibilités budgétaires pour maintenir l'éventail de services attendus par la population. Pour d'autres, la croissance économique du Québec sera suffisante pour assurer la diminution du fardeau de la dette et ainsi assurer le maintien des programmes sociaux.

Il semble difficile de se positionner sur le sujet. Le choix de voies à privilégier au regard de la dette doit, notamment, prendre en considération la situation particulière des groupes les plus vulnérables. Les choix effectués doivent également s'inscrire dans un contexte d'équité intergénérationnelle et intragénérationnelle afin de s'assurer que chacun assume ses responsabilités au regard de la dette publique, dans la mesure de ses ressources.



Qu'en pensez-vous? Êtes-vous en accord avec le cadre proposé pour débattre de la question de la dette et de son remboursement?

1.4 PREMIÈRE ALLOCUTION D'OUVERTURE ■ M^{ME} VÉRONIQUE MORIN



■ Note biographique

Véronique Morin est présidente sortante de la Jeune chambre de commerce de Québec et siège au conseil d'administration depuis 2002. Elle est également membre du conseil d'administration de la Corporation Québec 2009 qui travaille à l'obtention du Congrès mondial de la Jeune Chambre Internationale. Elle détient un baccalauréat en administration des affaires – finances et gestion internationale – de l'Université Laval ainsi qu'une maîtrise en gestion de l'UQÀM. Elle a œuvré au sein de la fonction publique québécoise durant plus de quatre ans à titre d'agente de recherche, notamment pour le ministère de l'Industrie et du Commerce, de même que pour le ministère du Tourisme. Depuis 2005, elle fait partie de l'équipe d'AFI Formation, une firme spécialisée en formation informatique où elle occupe le poste de directrice formation et services conseils.


TEXTE DE PRÉSENTATION
DE LA CONFÉRENCIÈRE

Par
Madame Véronique Morin
Présidente sortante de la Jeune chambre
de commerce de Québec

C'est avec plaisir que j'ai accepté l'invitation du Conseil permanent de la jeunesse et du Conseil des aînés afin de m'adresser à vous ce soir, à la veille d'une rencontre qui promet d'être des plus intéressantes. En effet, le remboursement de la dette publique est un sujet qui a pris de l'ampleur au cours des dernières années et qui revient périodiquement dans l'actualité. Bien que les opinions divergent, l'organisation d'une rencontre intergénérationnelle sur le sujet m'apparaît porteuse d'espoir puisqu'on pourra y prendre le pouls de groupes habituellement peu enclins à s'exprimer sur les questions économiques ou, à tout le moins, dont on entend généralement moins parler.

Je me suis intéressée à la question au cours de mon mandat à la tête de la Jeune chambre de commerce de Québec l'an dernier, dans la foulée de la parution des manifestes des « lucides » et des « solidaires » et je tenterai brièvement de vous faire part de nos réflexions. Je dis bien réflexions car nous ne prétendons à aucune vérité. Cependant, nous avons tenté de dégager certains éléments nous apparaissant importants au débat que nous avons partagés avec nos membres et que je partage avec vous ce soir.

À travers les différentes études et les différents courants de pensées économiques, un fait ressort : la dette publique de l'État québécois est très élevée. Qu'on la quantifie, 117 milliards, qu'on la relativise 38 % du PIB ou encore qu'on la divise, dette nette versus dette totale, il n'en demeure pas moins que le Québec est l'une des provinces les plus endettées au Canada.

Ceci dit, tous ne s'entendent pas sur les conséquences d'un tel niveau d'endettement ou encore sur les moyens pour la réduire, mais un fait demeure, cette situation est aujourd'hui très loin de ce qu'elle aurait dû être si les différents gouvernements avaient respecté la règle traditionnelle d'endettement :

c'est-à-dire si le Québec avait emprunté seulement pour financer ses investissements en immobilisation et non pour ses dépenses courantes d'opérations, ou « l'épicerie » si vous me le permettez.

Rappelons seulement que si le Québec était capable, toutes proportions gardées, de ramener son niveau d'endettement au niveau des autres provinces canadiennes, il disposerait d'une marge de manœuvre supplémentaire de 2,7 milliards de dollars annuellement. De quoi investir dans les programmes sociaux dont les besoins ne cessent de croître plus rapidement que les ressources ne sont disponibles.

On ne peut nier les conséquences liées à une dette publique élevée :

- problèmes de finances publiques (l'atteinte du déficit zéro et la complexité de sa mise en application);
- problèmes d'efficacité économique (qui se traduisent par un fardeau fiscal tout aussi élevé);
- problèmes d'inéquité intergénérationnelle (report du fardeau des dépenses courantes sur les générations futures de contribuables);
- problèmes politiques ou d'image et de compréhension (les contribuables ont l'impression qu'ils n'en ont plus pour leur argent compte tenu, entre autres, de l'importance du service de la dette).

Présentement, environ un dollar sur sept sortant des coffres de l'État québécois sert à payer les intérêts de la dette. Ce manque à gagner des recettes publiques pèse lourd sur la capacité du gouvernement à financer les programmes existants tels que la santé et l'éducation et, pire encore, de permettre la mise sur pied de nouvelles initiatives. Par ailleurs, en supposant que la croissance économique actuelle ne fléchisse pas, l'avenir ne s'annonce pas plus rose. En effet, la croissance des coûts des programmes sociaux surpasse la hausse régulière des revenus de l'État. Sans compter que la part du budget provincial affectée au service de la dette est sujette aux variations des taux d'intérêt et peut ainsi fluctuer dans le temps.

Bien entendu, certains diront que le Québec se porte mieux depuis la fin des années 1990 puisque la dette provinciale relative est passée de 47 % à 38 % du PIB. Ou encore qu'il n'y a pas lieu d'être alarmiste puisque les effets combinés de la croissance économique et du jeu de l'inflation auront tôt fait de réduire le poids relatif de la dette à des niveaux plus acceptables.

Devant de tels arguments, on pourrait croire que le remboursement de la dette se fera sans heurts. Toutefois, il est à souligner les éléments qui incitent à un remboursement réel et conscient de la dette.

Tout d'abord, il s'agit d'une question d'équité intergénérationnelle qui commande une distribution équitable dans le temps des coûts et bénéfices associés aux décisions collectives d'une société. Le développement spectaculaire du Québec des 40 dernières années a entraîné des coûts qui, aujourd'hui encore, ne sont pas assumés. Si cet endettement n'est pas remboursé par les générations actuelles, qui le fera? Le fardeau se retrouvera inévitablement sur les générations qui suivent. Par contre, qui sait ce que nous réservent les prochaines décennies. Les défis qui y sont associés devront être assumés par ces mêmes générations futures, de quoi les faire fuir dès maintenant.

Autre élément, les défis du choc démographique anticipé sont nombreux, dont la diminution marquée de la population active au Québec, résultat des départs massifs à la retraite de la génération du « baby-boom », mais dont la relève est beaucoup moins nombreuse. Mon collègue de tribune ce soir, le professeur Légaré, saura vous entretenir davantage sur cet aspect, en vous démontrant qu'il s'agit sans aucun doute d'un élément non négligeable.

En tant que jeunes gens d'affaires, nous croyons en l'équité entre les générations et compte tenu du taux déjà élevé de taxation du citoyen québécois, nous nous demandons où l'État puisera sa source de financement. Le fardeau fiscal ne peut être plus élevé. Alors, qui va payer? Les individus? Les PME? Comment pourrait-on taxer davantage? Désirez-vous payer plus d'impôts? Sommes-nous alors en train d'hypothéquer les prochaines générations d'entrepreneurs québécois? Avec tous les efforts investis pour faire la promotion de l'entrepreneuriat, ce serait envoyer un message assez paradoxal (quoique nous ne sommes pas à un paradoxe près!).

Le remboursement de la dette doit devenir un projet collectif et perdurer au-delà des gouvernements. C'est pourquoi, l'État québécois pourrait se prévaloir, avec un consensus comparable à celui sur l'atteinte du déficit zéro au milieu des années 90, d'une véritable et rigoureuse loi sur le remboursement de la dette, ayant en son cœur un objectif ferme et des cibles « idéales » à atteindre. Ce consensus passe également par des moyens indirects, comme l'augmentation de la productivité.

Entendons-nous, je ne suis pas une partisane du remboursement immédiat de la dette et je ne prétends aucunement détenir la solution miracle (même les économistes ne s'entendent pas tous sur l'importance que l'on doit accorder à la dette et à son remboursement). Cependant, en tant que jeune femme d'affaires, je crois que le temps est venu de se poser les vraies questions et d'amener le débat sur des bases plus larges afin de voir dès maintenant ce que nous pouvons faire pour plus tard.

En effet, j'ai volontairement orienté mon propos sur la dette uniquement, mais je crois qu'un questionnement plus profond doit sous-tendre notre intention. C'est bien de diminuer la dette, mais encore faut-il cesser de la faire augmenter. L'urgence n'est pas dans le remboursement de la dette en lui-même, mais dans la stratégie à mettre en place pour faire face aux défis qui nous guettent.

Malgré la complexité du sujet, je me réjouis d'avance puisque le simple fait de discuter ensemble de cette question est un pas dans la bonne direction. Je suis de celles qui croient en l'union des forces et aux discussions pour l'atteinte d'un consensus. Je ne suis cependant pas naïve au point de croire qu'à une question aussi sensible et complexe, on trouvera réponse rapidement. Par contre, plus vite on s'y attardera, meilleures seront nos chances de réussite.

Je nous souhaite donc des échanges constructifs, des ateliers animés et une réflexion nourrie de nos différences!

Bonne rencontre à tous et une excellente soirée!

1.5 SECONDE ALLOCUTION D'OUVERTURE ■ M. JACQUES LÉGARÉ



■ Note biographique

Professeur émérite de démographie à l'Université de Montréal et cochercheur au SEDAP (The Social and Economic Dimensions of an Aging Population Research Program), Jacques Légaré est aussi consultant auprès de la Population Activities Unit de la Commission économique pour l'Europe (Nations-Unies, Genève). Suite à sa formation en mathématiques actuarielles, il a été boursier du Population Council (New York) et de l'OCDE (Paris) pour ses études supérieures à l'Université de Paris où il a obtenu son doctorat en démographie. La majeure partie de sa carrière universitaire s'est déroulée à l'Université de Montréal où il a été directeur du Département de démographie pendant 16 ans. Ses nombreuses publications se retrouvent dans ses principaux champs d'intérêts qui sont depuis plusieurs années le vieillissement des populations et la démographie historique du Québec ancien. À l'âge de 37 ans, il a été élu à la Société Royale du Canada dont il a été plus tard le Secrétaire (1986-1989) et le Secrétaire pour les relations internationales (1990-1996). Plus récemment (2004-2006), il a été président du groupe de réflexion Le Pont entre les Générations.

CONTEXTE DÉMOGRAPHIQUE ENTOURANT LE DISCOURS SUR LE REMBOURSEMENT DE LA DETTE PUBLIQUE QUÉBÉCOISE¹



Par
Monsieur Jacques Légaré
Professeur émérite de démographie
Université de Montréal

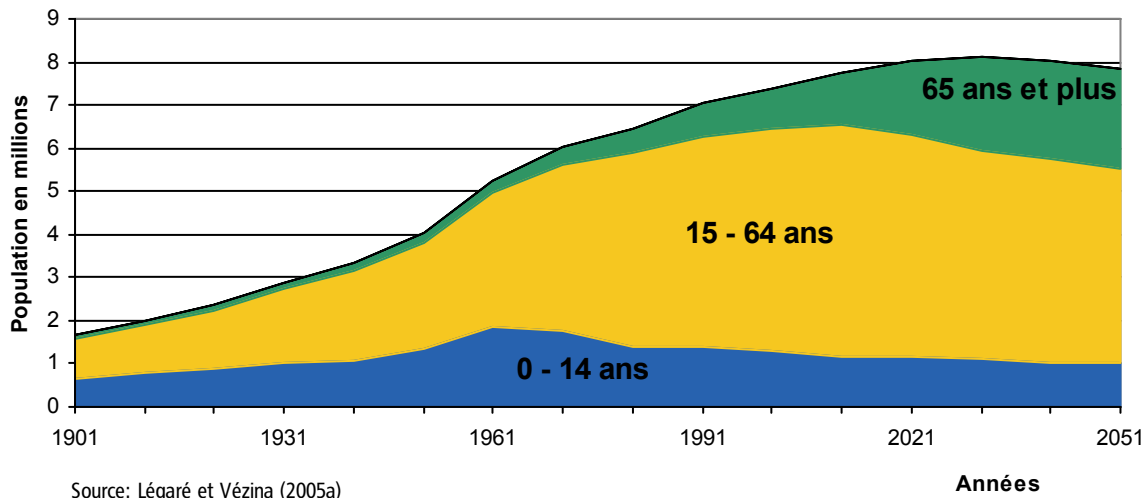
Si discuter de la dette publique québécoise est un sujet relativement récent, discourir sur l'évolution des comportements démographiques des Québécoises et des Québécois remonte à belle lurette. En effet, l'évolution de la population québécoise fait office de « population laboratoire ». Fondée à partir d'une poignée de colons venus s'établir dans le Nouveau Monde au XVII^e siècle, la population québécoise a rapidement crû au cours du XX^e siècle, passant plus ou moins de deux à huit millions d'individus. Aujourd'hui, même des chansonniers-poètes s'intéressent aux questions populationnelles et générationnelles. Par exemple, le groupe Mes Aïeux reflète très bien cette tendance avec leur chanson intitulée *Dégénération*, sujet d'un véritable phénomène sociologique où le texte exprime un sentiment d'injustice intergénérationnelle perçu par les jeunes générations d'aujourd'hui à l'égard des précédentes, particulièrement celles du « baby-boom ». Dans cette optique, l'objectif principal de ce texte sera d'inscrire le discours sur le remboursement de la dette publique québécoise dans son contexte démographique spécifique. Le discours sur la dette ne doit donc pas se faire de la même façon au Québec que dans d'autres entités territoriales au contexte démographique différent.

¹ Texte d'une communication présentée lors de la Rencontre intergénérationnelle portant sur le remboursement de la dette publique québécoise qui s'est tenue à Montréal les 27 et 28 avril 2007. L'auteur remercie Marc-André Fortin pour son aide à l'édition de ce texte.

I. Une population totale et une main-d'œuvre décroissantes appréhendées

Il est possible d'apprécier l'évolution de la population québécoise sur un intervalle d'un siècle et demi, soit environ 100 années passées et 50 années à venir (*Figure 1*).

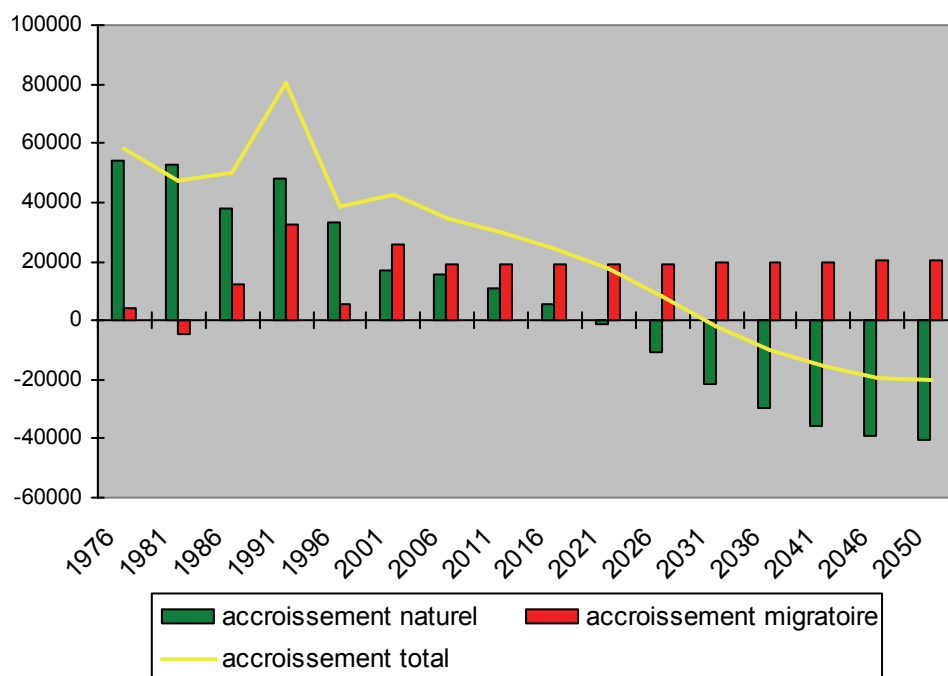
Figure 1. Population du Québec, 1901-2051



Tel que mentionné plus haut, d'abord, la population du Québec a crû rapidement au cours du XX^e siècle, passant plus ou moins de deux à huit millions d'habitants. Cependant, nous observons qu'une décroissance de la population semble vouloir poindre à l'horizon, soit aux alentours de la décennie 2020. Nous constatons également que les personnes âgées de 65 ans et plus ont vu leur poids démographique augmenter de façon considérable à partir du dernier quart du XX^e siècle, ceci étant principalement le résultat d'un déclin de la fécondité et de l'augmentation de l'espérance de vie à la naissance. Une augmentation donc du nombre de personnes âgées, mais également une réduction du nombre de jeunes sont observables à partir du début des années 1970.

Comment se passe cette décroissance démographique? Elle s'opère depuis 1976, date cruciale dans l'histoire québécoise, après une fluctuation considérable vers la fin des années 1980 (Figure 2). Cette décroissance populationnelle découle d'un calcul mathématique qui est le résultat algébrique de l'accroissement naturel, soit la différence entre le nombre de naissances et de décès, et de l'accroissement migratoire, phénomène multidimensionnel calculant la différence entre les entrants et les sortants du territoire québécois. Or, dans les années 1970 et 1980, l'accroissement naturel était très important. En ce début de XXI^e siècle, ce dernier tend plutôt à décroître graduellement. Nous prévoyons qu'il y aura davantage de décès que de naissances au cours des prochaines années, résultant ainsi en un accroissement naturel négatif. Cet écart négatif devrait d'ailleurs aller en augmentant jusqu'à la fin de la période ici étudiée.

Figure 2. Accroissements naturel, migratoire et total, Québec, 1976-2051

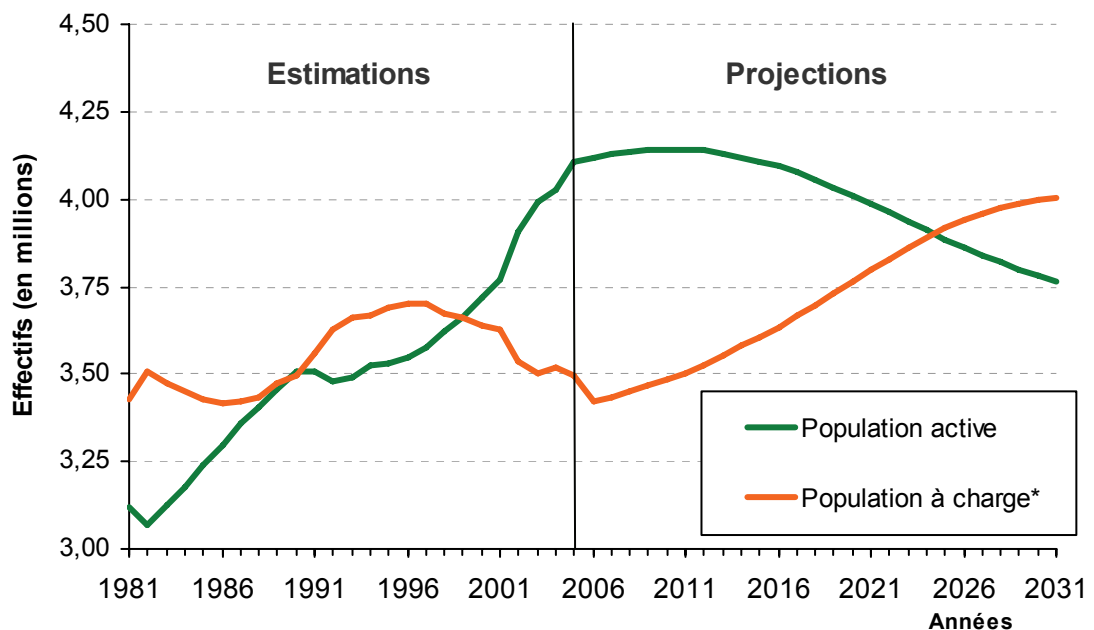


Source : Calculs de l'auteur à partir de l'ISQ (1976-2006) et des projections démographiques de l'ISQ (Scénario A) pour 2007-2051

L'apport migratoire pourrait-il alors compenser le déficit naturel des Québécois? Dans le passé, le solde migratoire a été très fluctuant et souvent très petit. Aujourd'hui, même en supposant un accroissement migratoire majeur qui surviendrait au cours des 50 prochaines années à un niveau jamais égalé, le Québec devrait vivre une décroissance de sa population étant donné la précipitation de la diminution du nombre de décès par rapport au nombre de naissances. Cette décroissance aura d'autant plus d'effets sur le nombre d'individus en âge de travailler.

En observant l'évolution de la population active depuis 1981, nous constatons que cette dernière a très fortement augmenté, contrairement aux effectifs du reste de la population (les non actifs) qui ont, quant à eux, relativement stagné au cours de cette même période (Figure 3). Cependant, l'avenir nous réserve une allure bien différente puisque le nombre de personnes non actives connaîtra une croissance fulgurante alors que le nombre de personnes actives diminuera considérablement.

Figure 3. Évolution observée (1981-2004) et projetée (2005-2031)
de la population active et du reste de la population, Québec



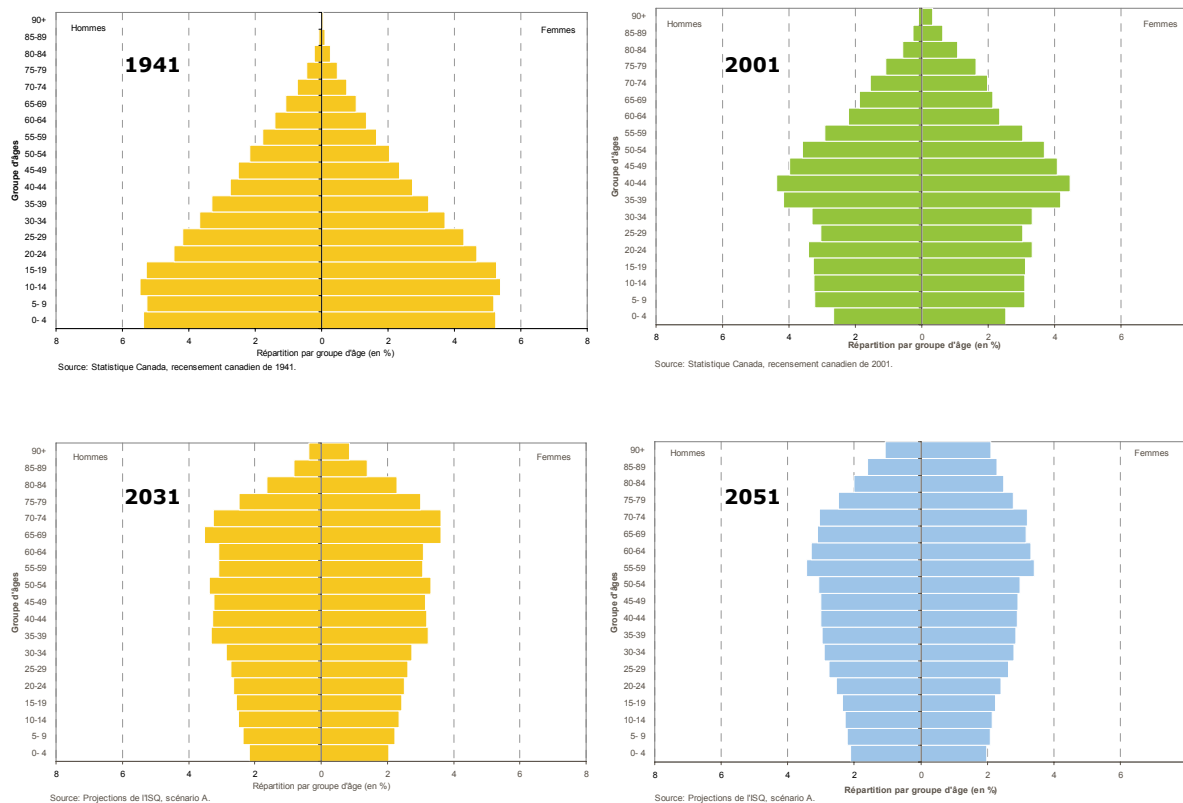
*Tous les individus ne faisant pas partie de la population active du Québec.
Source : Vézina et Ménard (2006)

II. Une structure par âge vieillissante

Le vieillissement de la population québécoise peut schématiquement être illustré par la pyramide des âges, soit une représentation succincte de la structure par âge d'une population. Ce type de figure présente à la fois les effectifs par âge (ou groupe d'âge) des hommes (du côté gauche) et des femmes (du côté droit). Il peut également s'agir de proportions, les jeunes formant la base de la pyramide alors que les plus âgés forment son sommet.

La pyramide des âges de diverses années nous permet de visualiser l'évolution des effectifs par groupe d'âge qui s'est et devrait se manifester entre 1941 et 2051 (Figure 4). Tout d'abord, nous constatons qu'il y avait beaucoup plus de jeunes en 1941 qu'il n'y avait d'âînés, ce qui nous donne une pyramide des âges illustrant une population représentée sous une forme pyramidale. À l'opposé, en 2001, on voit que la forme de représentation a complètement changé, c'est-à-dire qu'il y a relativement plus de gens aux âges intermédiaires et avancés. Ce sont les « baby-boomers » nés entre 1946 et 1966. Par la suite, nous constatons qu'il y a beaucoup plus de gens au niveau du sommet. Il y a également de moins en moins de jeunes gens. De la pyramide, nous passons donc à la toupie. Au fil des années, la population québécoise se transformera encore et ne sera donc plus du tout la même qu'en 1941. Par exemple, selon les projections de l'ISQ, en 2051, la forme a de nouveau changé, les générations des boomers ont alors toutes au-delà de 65 ans et forment le sommet de la pyramide. En gardant une certaine analogie avec la mythologie égyptienne, nous pouvons dire que la pyramide s'est transformée en sarcophage!

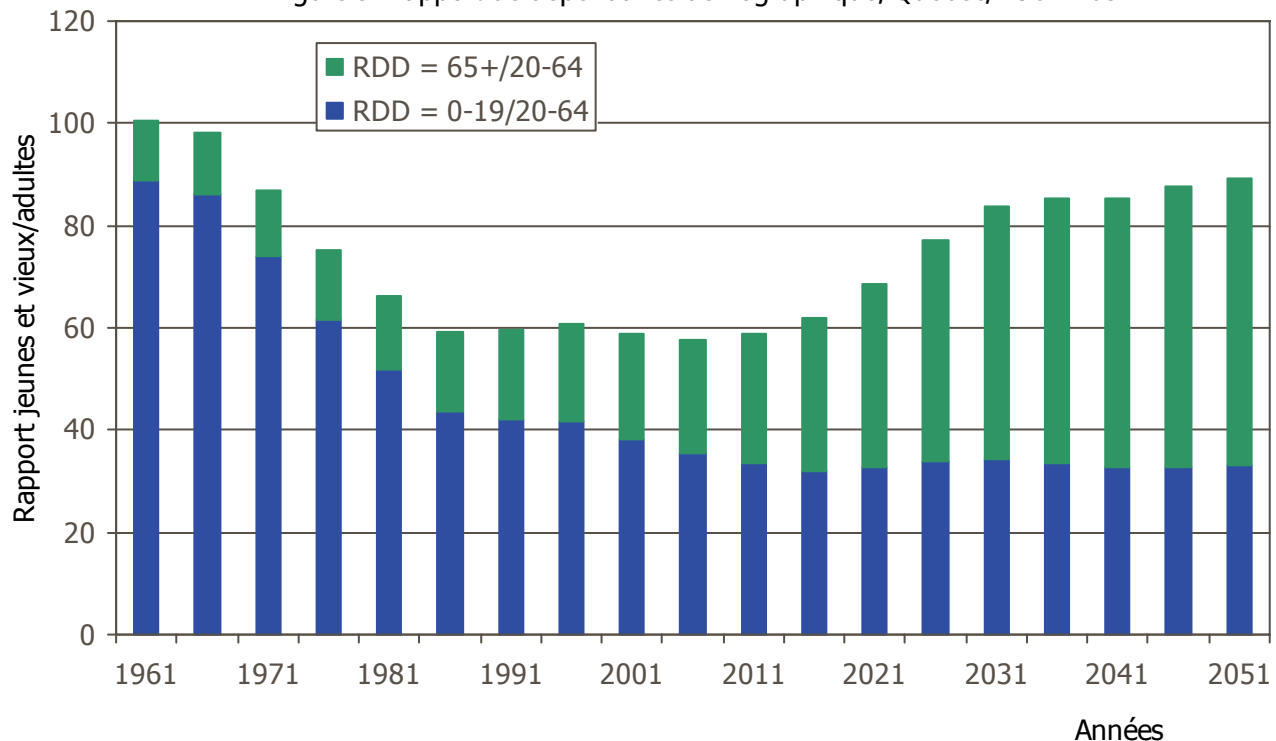
Figure 4. Pyramides des âges, Québec, 1941, 2001, 2031, 2051



Source : Statistique Canada, Recensements canadiens de 1941 et 2001 et Projections de l'ISQ pour 2031 et 2051

Dans la même optique, les démographes aiment utiliser le concept de rapport de dépendance démographique totale afin d'illustrer le contexte démographique d'un territoire donné. Il s'agit précisément du poids démographique des personnes de moins de 20 ans et de celles de 65 ans et plus par rapport à celles se situant aux âges intermédiaires de la pyramide des âges. Le poids démographique réfère à un rapport d'effectifs de population, non pas à une dépendance économique. Notons qu'il est également possible de subdiviser le rapport de dépendance démographique totale en rapport de dépendance démographique des moins de 20 ans et en celui des 65 ans et plus (Figure 5).

Figure 5. Rapport de dépendance démographique, Québec, 1961-2051



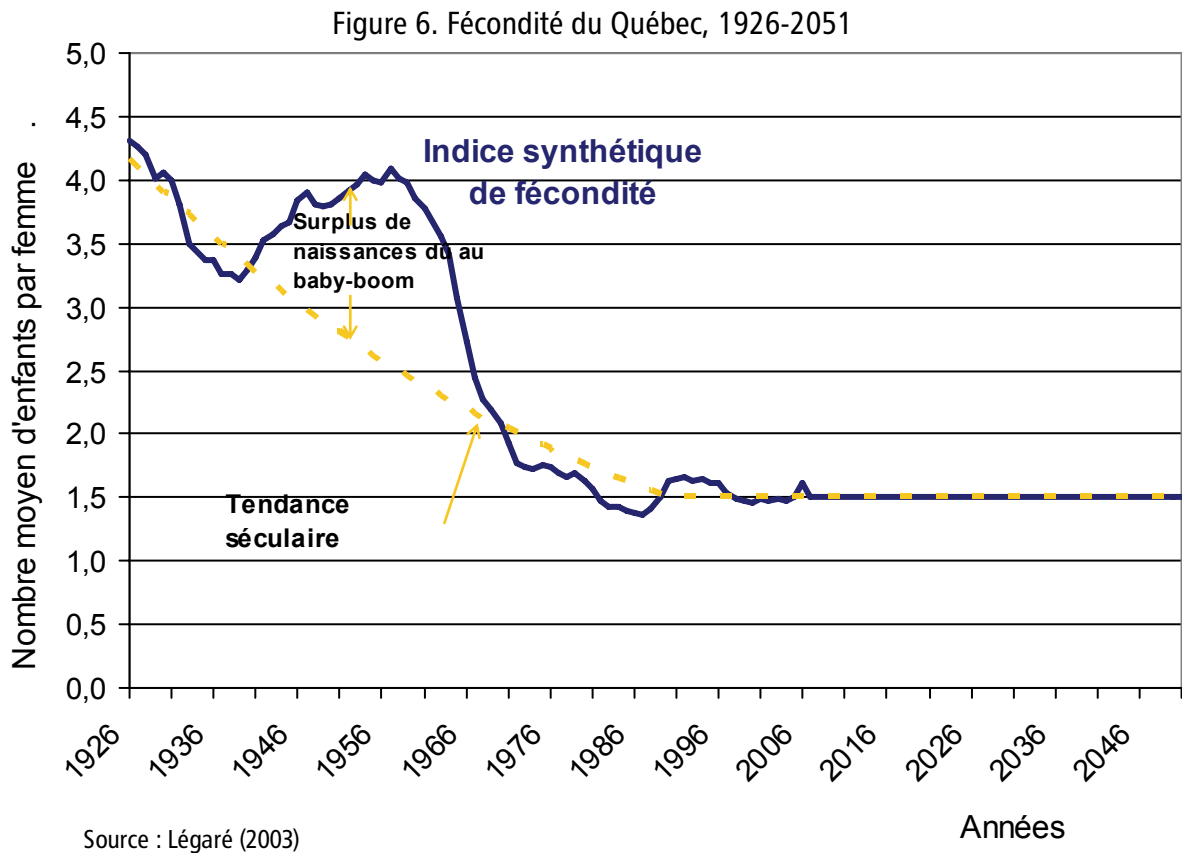
Source: Légaré et Vézina (2005b)

Que constatons-nous? Tout d'abord, le Québec enregistre présentement, et ce, depuis le milieu des années 1980, un rapport de dépendance démographique totale qui n'a jamais été aussi favorable. En effet, le poids démographique gravitait alentour d'un rapport de 100 au début de la deuxième moitié du XX^e siècle, c'est-à-dire que nous enregistrons alors environ un dépendant par actif. La situation favorable d'aujourd'hui ne durera assurément pas bien longtemps puisque, rapidement, le rapport de dépendance démographique ira en augmentant au cours des prochaines décennies et devrait ainsi ressembler davantage à la situation observée par le passé. Nous constatons plus précisément que ce sont les 65 ans et plus qui auront un poids démographique croissant. Cette situation diverge de celle du passé dans la mesure où le rapport de dépendance démographique des moins de 20 ans était alors considérablement plus important que celui des 65 ans et plus. Pour diverses raisons, le coût des dépenses publiques associées aux personnes âgées est beaucoup plus important que celui des dépenses publiques associées aux jeunes, comme nous le verrons un peu plus loin.

III. Une natalité défailante liée à l'institution de la famille en déséquilibre

Comment expliquer cette évolution de la population québécoise? Son vieillissement s'explique principalement par la natalité défailante observée au cours des dernières décennies conjuguée à l'institution de la famille en déséquilibre. Il suffit de réécouter la chanson *Dégénération* pour savoir ce qu'est la famille en déséquilibre. En effet, si nous mesurons la fécondité des Québécois pour la période s'étalant entre les années 1920 et aujourd'hui, nous constatons que le Québec a connu une nette diminution de la taille de ses familles.

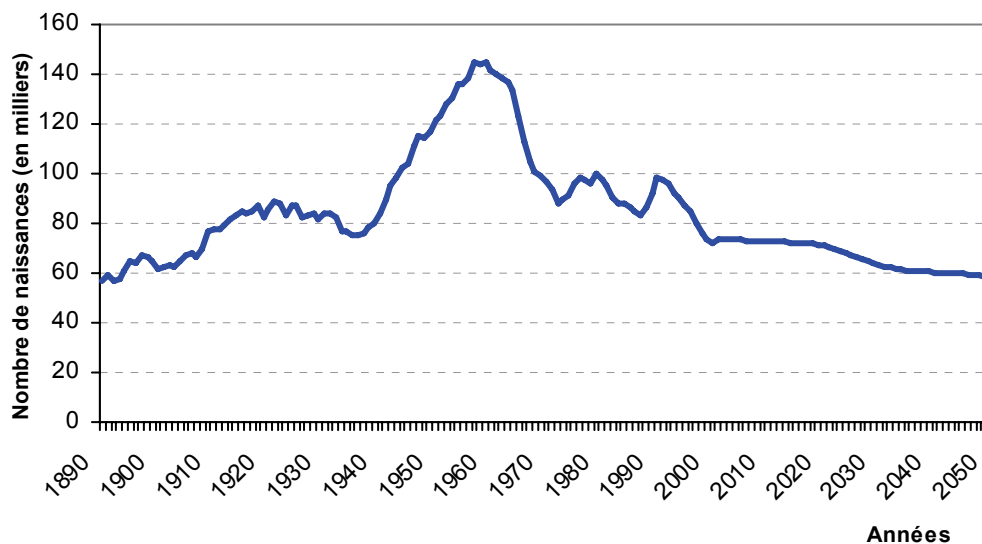
Avant l'avènement de la modernité, le nombre d'enfants par femme, qui était supérieur à quatre en 1926, a graduellement diminué. On sentait alors que le Québec se dirigeait vers un palier attendu, illustré ici par les années post 76 (Figure 6). Toutefois, la province observa entre-temps une augmentation significative de la dimension des familles, ce phénomène étant mieux connu sous le nom de « baby-boom ». Il s'agit ici d'un accident historique par rapport au comportement fondamental des Québécoises et des Québécois, étant donné que les couples québécois s'étaient déjà engagés dans l'ère de la modernité lorsqu'ils ont commencé à accroître leur fécondité, ce qui résultera en un important surplus des naissances par rapport à la tendance séculaire que l'on a rejoint rapidement vers 1976. Le « baby-boom » aura un certain nombre de conséquences sur toutes les dimensions de l'histoire de la société québécoise.



De plus, plusieurs avaient prévu que la fécondité québécoise s'établirait à environ deux enfants par femme, soit au seuil de remplacement des générations établi à 2,1 enfants par femme. Or, la tendance avoisinera plutôt 1,5 enfant par femme et ne permettant donc pas de remplacer les générations précédentes. Le surplus des naissances enregistrées entre 1946 et 1966, cumulé à la décroissance fulgurante des naissances des années subséquentes, a modifié la structure par âge de la population québécoise et précipité son vieillissement.

Pour illustrer le « baby-boom », en termes d'effectifs des générations, nous présentons le nombre de naissances enregistrées entre 1890 et 2050 (Figure 7). Nous constatons qu'au moment du « baby-boom », le nombre de naissances annuelles était de l'ordre de 140 000 naissances, ce qui représente un contraste par rapport à ce qui se passait au début du XX^e siècle où le Québec enregistrait alors environ 80 000 naissances par année. Cette explosion du nombre de naissances sera cependant suivie par un retour au niveau des années précédant le « baby-boom ». La tendance devrait même être à la baisse jusqu'en 2050. La taille des cohortes est donc à la baisse depuis l'époque du « baby-boom ». Or, ce phénomène de déséquilibre au niveau des effectifs des différentes cohortes aura des conséquences importantes au cours des années à venir. Il y aura, en effet, des cohortes de personnes âgées d'environ 120 000 personnes suivies très rapidement de cohortes d'environ 60 000 personnes. Nous devons donc agir avec circonspection avant de mettre en place des structures « en béton » destinées aux personnes âgées de demain afin d'éviter l'erreur, aujourd'hui difficilement corrigible, faite dans le domaine de l'éducation au Québec au cours des années 1960 et 1970. À ce sujet, le contexte démographique québécois diffère considérablement de celui observé chez nos voisins.

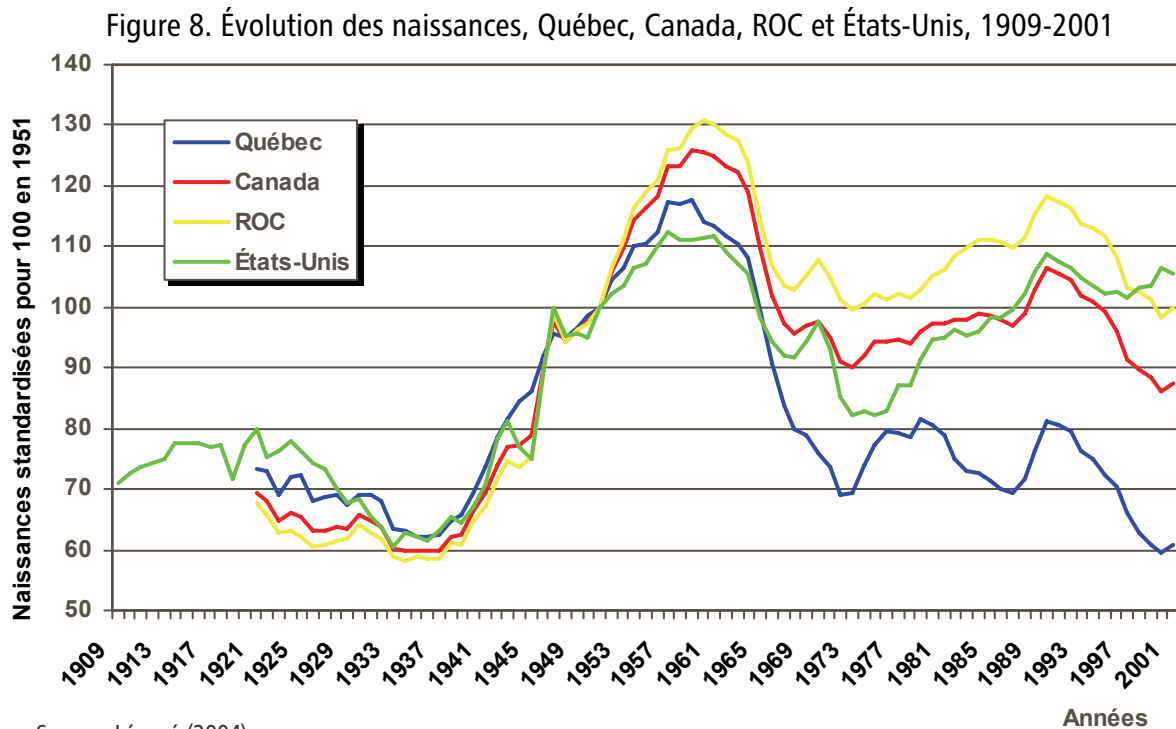
Figure 7. Nombre de naissances, Québec, 1890-2050



Source : Légaré et Ménard (2007)

L'évolution des naissances au Québec par rapport au Canada prise dans son ensemble, au ROC (le reste du Canada, soit le Canada sans le Québec) et aux États-Unis suit une trajectoire relativement différente, particulièrement pendant la période de l'après « baby-boom ». Notons qu'il nous faut d'abord standardiser les données annuelles pour chacune des entités géographiques afin de rendre la comparaison possible, les seuls nombres bruts biaisant toutes tentatives de comparaison étant donné les fortes disparités populationnelles. Nous constatons alors qu'avant 1950, ces quatre populations avaient des comportements similaires, donnant à peu près la même évolution en termes de naissances. Par la suite, chacune de ces populations a vécu un « baby-boom » pour atteindre différents sommets vers le début des années 1960. Le post « baby-boom » a cependant été vécu différemment (Figure 8). Le Québec est passé de 100 naissances standardisées à 60 entre 1960 et 2001. Ce déséquilibre n'est pas sans conséquence, essentiellement parce que dans le cas des trois autres territoires, le nombre annuel de naissances est demeuré à un niveau beaucoup plus élevé, et ce, même si la tendance semble

être à la baisse depuis quelques années. Toutefois, nous devons demeurer vigilants face à la diminution du nombre de naissances au Canada dans la mesure où cette diminution est uniquement due à la baisse enregistrée au Québec, le ROC ayant été au-delà de 100 naissances standardisées tout au long de la deuxième moitié du XX^e siècle. C'est donc dire que le Québec entraîne la natalité canadienne à la baisse, le reste du Canada n'ayant pas vécu une chute aussi draconienne de sa natalité, tout comme les États-Unis. Bref, nos voisins - et compétiteurs - n'ont pas les mêmes comportements démographiques que les Québécoises et Québécois - du moins en ce qui concerne leur fécondité - et ne font donc pas nécessairement face à un déséquilibre au niveau des effectifs des générations successives, notamment lorsque ces générations entrent sur le marché du travail.



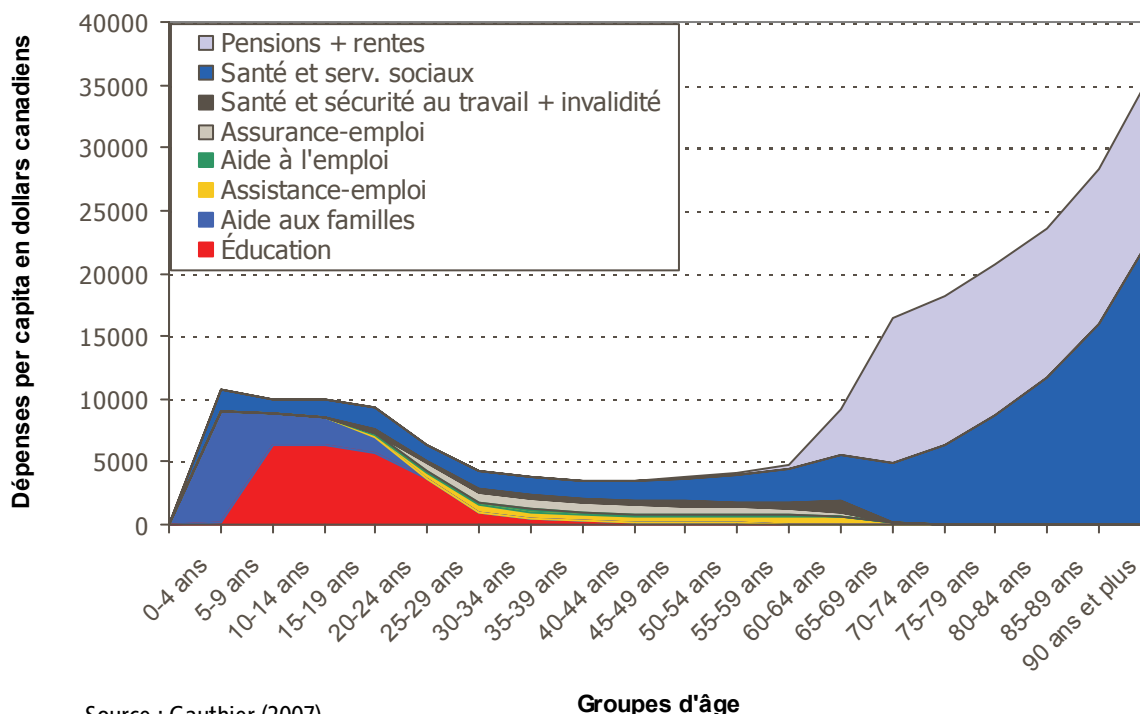
IV. Une espérance de vie à la naissance de 100 ans : une utopie en train de se réaliser

Le contexte démographique du Québec est également le fruit d'un recul considérable de l'espérance de vie. Le Québec, comme d'autres sociétés occidentales, est en train de vivre un phénomène révolutionnaire dans le monde de la survie humaine étant donné que les enfants québécois naissant aujourd'hui pourraient vivre jusqu'à près de 100 ans en moyenne. En effet, puisque l'espérance de vie est une mesure de tendance centrale, la médiane n'étant forcément pas bien différente, il est possible d'affirmer que près de la moitié des individus formant les générations nées au début du XXI^e siècle vivront au-delà de 100 ans. Il y aura alors beaucoup de gens de 105 ans, 110 ans, voire de 120 ans. Ceci contribuera d'autant plus à amplifier le phénomène du vieillissement collectif de la population québécoise. Il nous faut donc s'y préparer dès maintenant en changeant nos attitudes afin de faire face à la situation de demain.

V. Répercussions du vieillissement collectif sur les dépenses publiques

Venons-en maintenant aux répercussions du vieillissement collectif québécois sur les dépenses publiques des programmes sociaux. Notre compréhension de ce phénomène est très importante étant donné que les dépenses publiques per capita varient énormément selon l'âge et que ce sont les gens de 65 ans et plus qui coûtent le plus cher (Figure 9).

Figure 9. Dépenses publiques per capita selon le secteur et l'âge, Québec, 2003

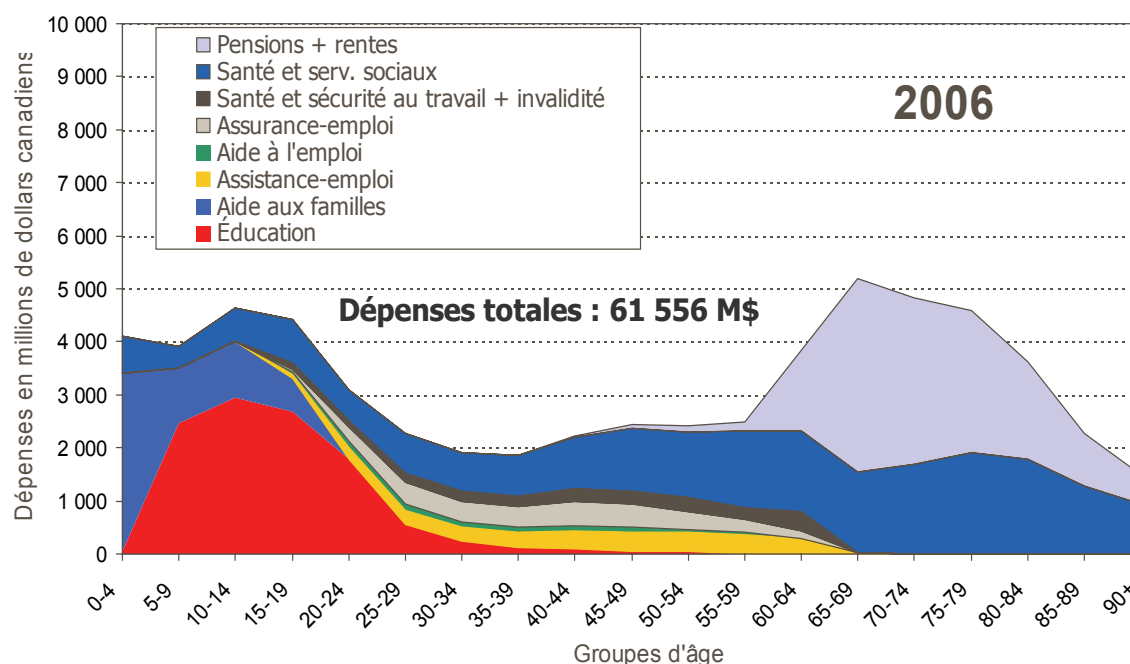


Source : Gauthier (2007)

Lorsque l'on étudie les dépenses per capita en fonction de l'âge et du secteur, nous constatons que les dépenses en éducation et en aide aux familles sont prédominantes aux jeunes âges, particulièrement entre 0 et 25 ans. Avec le temps, ces deux types de dépenses publiques tendent à prendre une importance négligeable. À partir de 65 ans et plus, ce sont plutôt les dépenses de retraite et de pension ainsi que les dépenses liées à la santé et aux services sociaux qui forment la grande majorité des dépenses publiques du gouvernement québécois.

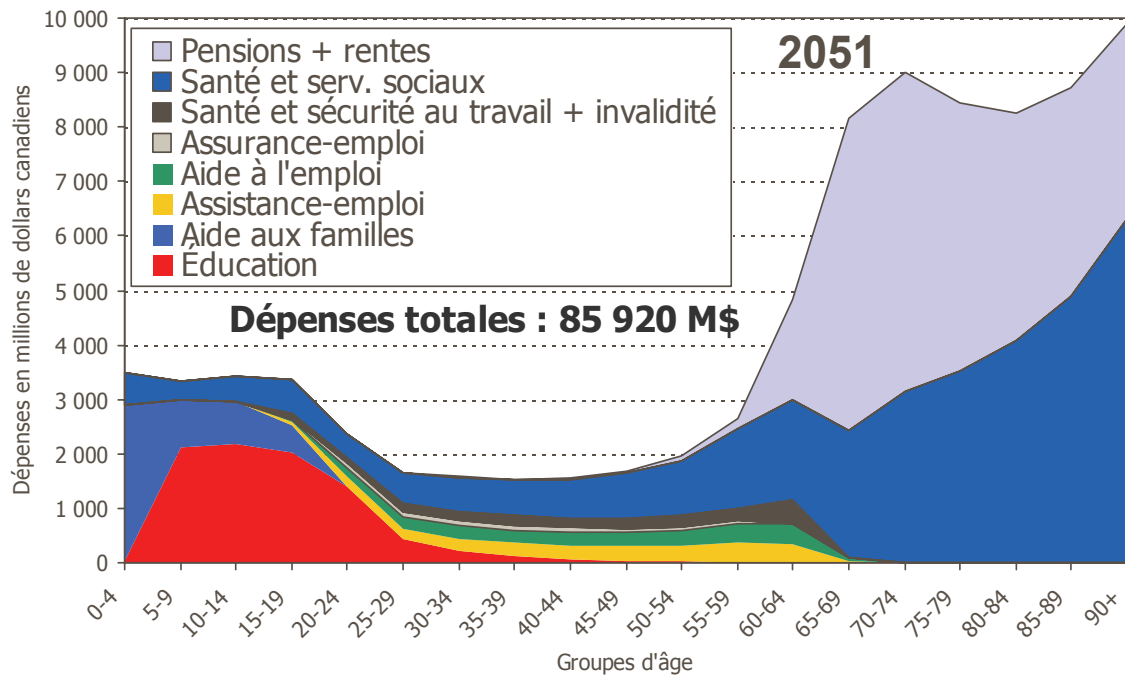
Pour ce qui est des dépenses publiques totales pour les programmes sociaux, c'est-à-dire le montant total de dollars dépensés par le gouvernement québécois, elles s'élevaient à environ 62 G\$ en 2006 (Figure 10). Nous constatons que le montant total de ces dépenses publiques est sensiblement le même pour les jeunes que pour les plus âgés. Il semble donc y avoir un certain équilibre en ce qui a trait aux dépenses gouvernementales destinées aux générations jeunes par rapport à celles pour les générations plus avancées en âge. Cette situation contraste avec celle projetée pour 2051 (Figure 11).

Figure 10. Dépenses publiques totales faites pour chaque groupe d'âge selon le secteur, Québec, 2006



En effet, avec les coûts de 2003, les dépenses publiques québécoises, entraînées par le vieillissement de la population, passeront de 62 G\$ à 86 G\$. Par conséquent, serons-nous en mesure, à court terme, de faire face à une croissance aussi grande des dépenses publiques, d'autant plus que la situation de 2051 mettra de l'avant un net déséquilibre entre ce qui sera dépensé pour les personnes âgées par rapport à ce qui le sera pour les plus jeunes générations? Ceci risque effectivement d'avoir un certain nombre de conséquences qui devront mener la société québécoise à repenser sa façon de gérer efficacement ses finances publiques pour les programmes sociaux.

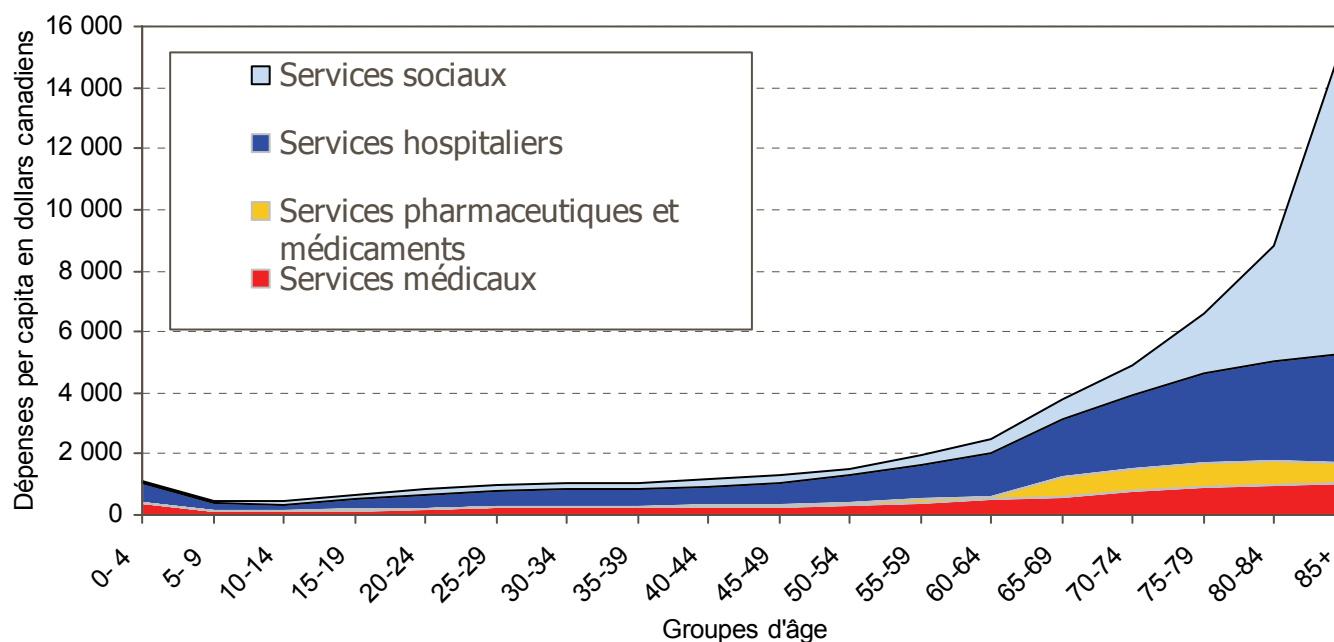
Figure 11. Dépenses publiques totales faites pour chaque groupe d'âge selon le secteur, Québec, 2051



Source : Calculs de l'auteur à partir des données de Gauthier (2007)

Les répercussions du vieillissement collectif de la population québécoise sur les dépenses publiques seront notamment importantes dans le domaine de la santé. Comme nous l'avons vu ci-dessus, c'est aux âges élevés que les dépenses de santé culminent. Bien que difficiles à calculer, il nous est possible d'affirmer qu'à partir de 60 ans, les dépenses en services sociaux augmentent beaucoup plus rapidement que les dépenses médicales, pharmaceutiques et hospitalières (Figure 12). Aujourd'hui, l'emphasis est principalement mise sur la partie biomédicale, c'est-à-dire que les principales dépenses du système de santé québécois sont d'ordre hospitalier, médical et pharmaceutique alors que les besoins en services sociaux sont les plus criants. Il s'agit donc d'un élément fondamental dont il faudra tenir compte dans la gestion du vieillissement de la population.

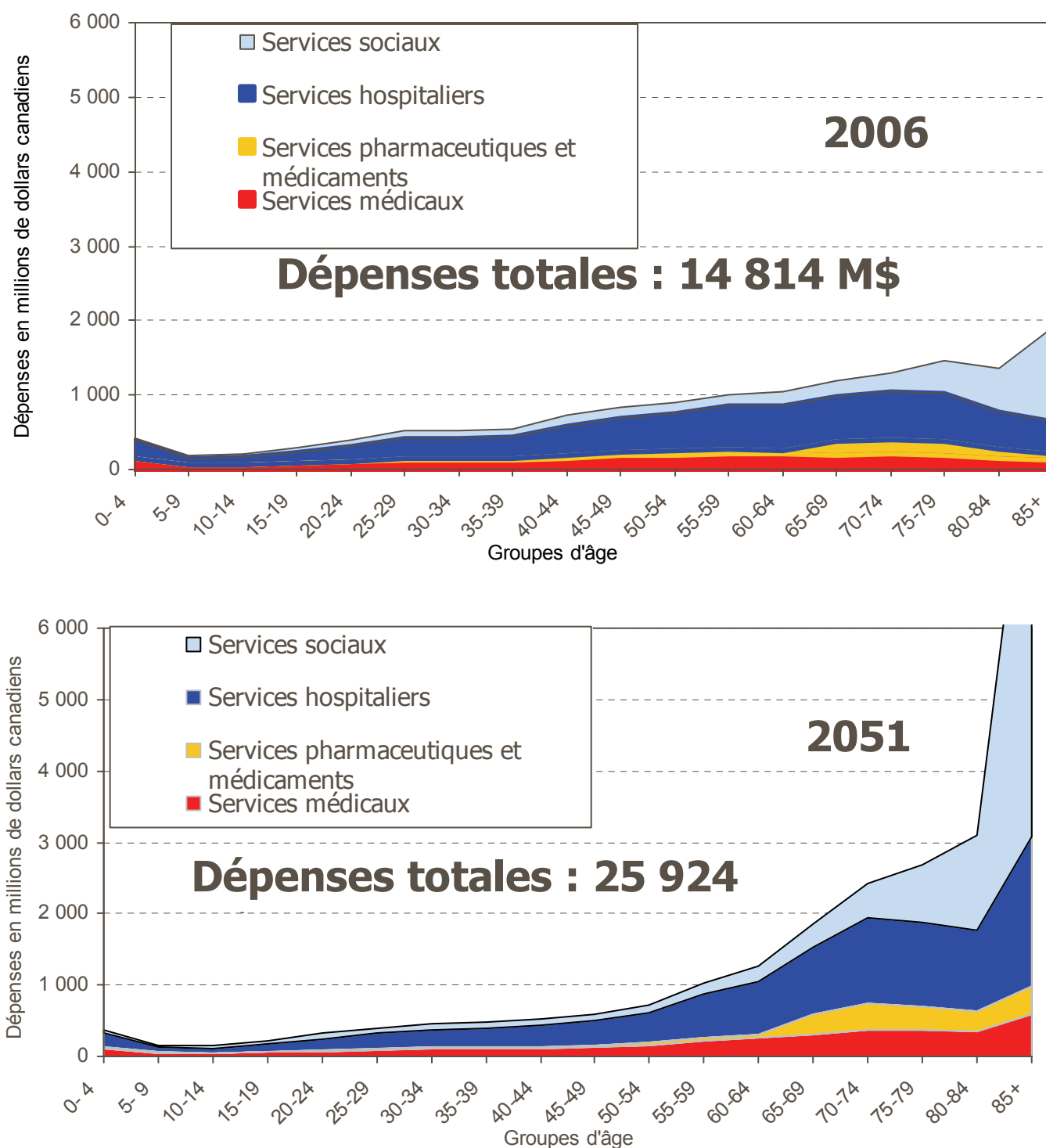
Figure 12. Dépenses publiques de santé et de services sociaux per capita selon la catégorie de dépenses et l'âge, Québec, 1999-2000



Source : Rochon (2002)

Une question se pose : en 2006, y a-t-il une iniquité intergénérationnelle au niveau des dépenses publiques du système de santé québécois? Il y a certes plus de dépenses pour les personnes âgées qu'il y en a pour les plus jeunes générations, mais nous observons tout de même un certain équilibre. Il en ira tout autrement en 2051 alors que nous constaterons hors de tout doute une nette exagération de la part des dépenses publiques pour la santé des personnes âgées par rapport à ce qui sera destiné aux autres groupes d'âge de la population (Figure 13).

Figure 13. Dépenses publiques totales pour la santé et les services sociaux selon la catégorie de dépenses et l'âge, Québec, 2006 et 2051



Source : Calculs de l'auteur à partir des données de Rochon (2002)

Or, cette constatation nous amène à remettre en question le contrat social qui faisait partie intégrante de la Révolution tranquille et de son corollaire, l'État-providence. Le financement des programmes de sécurité sociale pour les personnes âgées, soit celui lié à la retraite et à la santé, ne peut s'appuyer que sur un principe de solidarité et sur un financement par répartition. La mise en place d'un système à plusieurs paliers en vue d'assumer les revenus équitables au moment de la retraite a été accepté au Québec et est aujourd'hui opérationnel. Le système public de retraite est conforté par un système privé et l'épargne individuelle est complémentée par une épargne collective. Il devra en être de même dans le domaine de la santé. Même à coûts per capita constants, les budgets du système de santé exploseront à cause de l'accélération de la croissance du nombre de personnes âgées, et ce, même si ces dernières devenaient graduellement en meilleure santé, ce qui est évidemment souhaitable, mais pas nécessairement acquis. Il faudra alors que les dépenses destinées aux personnes âgées soient d'abord dirigées vers les services socialement requis (caring) et non pas vers les services médicalement requis (curing), c'est-à-dire procéder à un réaligement des dépenses publiques québécoises vers le social plutôt que vers le médical.

Enfin, un système de pure répartition, c'est-à-dire un système où l'on paie les dépenses du système de santé par les impôts annuels des contribuables et des entreprises, ne sera plus viable. Il faudra mettre sur pied un fonds d'épargne avec une réserve, établi comme nous l'avons fait dans le domaine des pensions. Nous pourrions, le cas échéant, faire en sorte que la réserve du fonds s'éteigne avec le dernier boomer, ce qui signifie que nous pourrions alors revenir à un système de pure répartition qui est, selon certains, beaucoup plus équitable. D'ici là, il faudra se rappeler que les générations qui suivent celles du « baby-boom », soit les aînés de demain, seront deux fois moins nombreuses.

Conclusion : Des conflits intergénérationnels à éviter

En conclusion, il est essentiel de bien comprendre que la gestion du vieillissement particulier de la population québécoise, dû à l'arrivée des « baby-boomers » dans le grand groupe d'âge des 65 ans et plus, devra se faire dans un esprit d'éthique intergénérationnelle, c'est-à-dire d'établir un bon dosage entre la solidarité intergénérationnelle et l'équité intergénérationnelle. L'un ne devra évidemment pas se faire au détriment de l'autre.



Bibliographie relative au texte de M. Légaré

GAUTHIER, H. (2007), « La dépense sociale » dans Hervé Gauthier (sous la direction de), *Vie des générations et personnes âgées : aujourd'hui et demain*, Volume 2, chapitre 14, Québec, Institut de la statistique du Québec, pp. 323-349.

INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC (ISQ), pages consultées à partir du site suivant : www.stat.gouv.qc.ca.

LÉGARÉ, J. (2003), « Un siècle de vieillissement démographique au Québec » dans Victor PICHÉ et Céline LEBOURDAIS (sous la direction de), *La démographie québécoises : Enjeux du XXI^e siècle*, Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal, pp. 176-192.

LÉGARÉ, J. (2004), « Les fondements démographiques de la main-d'œuvre québécoise de demain », *Gestion, Revue internationale de gestion*, Volume 29, N° 3, pp. 1-19.

LÉGARÉ J. et P.-O. MÉNARD (2007), « Les générations se suivent... et ne se ressemblent pas : les X et Y et les baby-boomers au Québec », *Horizons*, Volume 9, N° 3, Février, pp. 9-14.

LÉGARÉ J. et S. VÉZINA (2005a), « L'avenir démographique du Québec et de ses régions en relation avec le vieillissement de la population », *Revue Organisations Territoires*, Volume 14, N° 3, Automne, pp. 19-24.

LÉGARÉ J. et S. VÉZINA (2005b), « Quelques effets prévisibles du vieillissement de la population sur l'économie du Québec », *En perspectives, Desjardins Études Économiques*, Vol. 15, N° 2, Février, p. 1, 9-12.

LÉGARÉ J. et S. VÉZINA (2005c), « Le vieillissement des baby-boomers dans une optique d'équité intergénérationnelle », *Bien vieillir*, Vol. 11, pp. 2-3.

ROCHON, M. (2002), « Vieillissement démographique et dépenses de santé et de soins de longue durée au Québec, 1981-2051 », *Santé, société et solidarité* (revue de l'Observatoire franco-québécois de la santé et de la solidarité), N° 2, pp. 155-172.

STATISTIQUE CANADA, pages consultées à partir du site suivant : www.statcan.ca.

VÉZINA, S. et P.-O. MÉNARD (2006), « Le vieillissement démographique : le Québec détient le secret de la sauce! Quels impacts sur le marché du travail ? », *DIRE*, Vol. 16, N° 1, Automne, pp. 6-10.



2. La dette publique

2.1 CADRE DE DISCUSSION DE LA TABLE RONDE SUR LA DETTE PUBLIQUE

La question de la dette publique représente un sujet de préoccupation pour un grand nombre d'acteurs sociaux.

Selon les données du ministère des Finances rendues publiques à l'été 2006, la dette du Québec s'établit à 118 milliards de dollars; 16 % du budget est affecté au service de la dette. Pour plusieurs, la dette peut, à long terme, influencer sur la marge de manœuvre du gouvernement et, par conséquent, sur sa capacité à répondre aux besoins de la population. De plus, une augmentation des taux d'intérêt risque d'accroître ce « fardeau » de façon sensible.

Plusieurs ont déjà pris position sur la question de la dette publique et de son remboursement. Ainsi, un groupe de personnalités du monde des affaires, de la politique, du milieu culturel et du milieu universitaire a publié, à l'automne 2005, un texte intitulé « Manifeste pour un Québec lucide » en vue de susciter un débat sur la dette en lien avec le contexte démographique et l'économie mondiale. D'autres personnalités provenant du monde politique, économique, culturel et syndical ont signé un manifeste dont le titre est « Pour un Québec solidaire » en réponse au précédent. Les tenants de ces deux manifestes représentent les principales positions exprimées par la société civile sur le sujet. C'est pourquoi il est important d'en présenter l'essence.

Le point de vue des « *lucides* » semble associé étroitement à la question démographique,

question susceptible d'influer sur les finances publiques. Il est connu de tous que le Québec vieillit rapidement. En conséquence, le remboursement de la dette publique doit être accéléré afin d'amoindrir ce choc démographique. En effet, des difficultés économiques pourraient résulter du phénomène du vieillissement, et ce, en affaiblissant la croissance et en remettant en question l'équilibre des finances publiques en cas de hausse des taux d'intérêt notamment.

Le point de vue des « *solidaires* » est fondé sur des choix de société en vue de définir un projet collectif. Les « *solidaires* » reconnaissent aussi l'enjeu démographique mais considèrent que la croissance économique est rapide au Québec et, qu'en conséquence, la dette ne représente pas un problème alarmant, le poids de la dette étant passé, selon les auteurs du manifeste, d'une proportion de 52 % du PIB en 1997 à 44 % en 2005, ce qui est vu comme une réduction nette.

Un consensus se dégage tout de même du débat, soit la nécessité de poursuivre les investissements dans les secteurs de l'éducation et de la santé et des services sociaux. Également, des divergences profondes caractérisent les positions en matière de fiscalité — les « *lucides* » étant davantage favorables à la taxation de la consommation et les « *solidaires* » prônant davantage un système d'imposition progressif des particuliers et des charges fiscales plus élevées pour les entreprises.

À plus ou moins longue échéance, le Québec aura besoin de ressources additionnelles pour faire face à ses besoins et maintenir des services publics de qualité sans recourir au déficit. Pour assurer une réponse adéquate aux demandes de la population, il faut s'assurer que le développement socioéconomique sera au rendez-vous.

Certaines idées ont déjà émergé. Il faudrait les étudier de façon plus approfondie afin d'apporter les éclairages nécessaires pour faire les choix les plus judicieux possible sur le sujet, tout en prenant en considération les impacts de ces pistes de solution sur les citoyens les plus vulnérables de notre société.

La position des personnes invitées à participer à cette table ronde se rapproche des deux positions dont nous venons de résumer les grandes lignes. Il a aussi été demandé aux personnes invitées de considérer l'impact de la dette du Québec sur le financement des services publics (éducation, santé et services sociaux) dans ce qu'ils sont appelés à vous livrer.

L'objectif de cette table ronde et des ateliers qui suivront est de favoriser les échanges intergénérationnels sur la question de la dette publique et, également, sur les moyens à proposer pour assurer la pérennité des services publics.



À quoi faudrait-il accorder la priorité dans le débat sur la dette publique afin d'assurer un développement harmonieux du Québec, un développement qui tienne compte de la diversité des groupes qui composent sa population et la pluralité des besoins de ces groupes?

2.2 ■ M. LUC GODBOUT



■ Note biographique

Monsieur Luc Godbout détient un doctorat de l'Université Paul-Cézanne-Aix-Marseille III lui conférant une formation multidisciplinaire touchant à la fois l'économie, la fiscalité et les finances publiques. Il est actuellement professeur agrégé à la Chaire en fiscalité et en finances publiques de l'Université de Sherbrooke. Il a récemment réalisé des études portant sur l'impact du vieillissement de la population, le fardeau fiscal des sociétés, le dosage des impôts, la fiscalité et l'incitation au travail, la progressivité de l'impôt sur le revenu, l'effort fiscal comparé au Canada, la péréquation et plusieurs textes sur le déséquilibre fiscal. En 2006, sous la direction de M. Godbout, était publié aux Presses de l'Université Laval l'ouvrage collectif intitulé *Agir maintenant pour le Québec de demain*. En 2005, il recevait le Prix Bercy de la Société française de finances publiques pour la meilleure thèse en finances publiques. Extrait de sa thèse, un livre intitulé *L'intervention gouvernementale par la politique fiscale* a été publié en France aux Éditions Économica.

DETTE ET ÉQUITÉ INTERGÉNÉRATIONNELLE OU COMMENT À LA FOIS PROTÉGER LES SERVICES PUBLICS
ET ASSURER L'ÉQUITÉ ENTRE LES GÉNÉRATIONS


TEXTE DE PRÉSENTATION
DU CONFÉRENCIER

Par
Monsieur Luc Godbout
Professeur à l'Université de Sherbrooke
Chaire de recherche en fiscalité et en finances publiques

Selon moi, la *Rencontre intergénérationnelle portant sur le remboursement de la dette publique* concerne davantage le défi démographique que le simple remboursement de la dette. En effet, en l'absence de choc démographique, la dette du Québec et son ampleur ne méritent pas un tel débat. Le problème n'est donc pas celui de l'endettement mais celui du vieillissement de la population et ses effets attendus sur l'économie et les finances publiques. En fait, c'est la combinaison d'une dette plus élevée qu'ailleurs avec un vieillissement plus rapide qu'ailleurs qui risque de faire un mauvais mélange. De plus, étant donné que le Québec peine déjà à équilibrer son budget d'une année à l'autre, il est clair que l'inaction face au vieillissement de la population conduira à des choix encore plus déchirants.

Le présent texte reprend donc les éléments présentés lors de la *Rencontre intergénérationnelle* qui sont en fait un résumé d'un livre paru aux Presses de l'Université Laval en mai intitulé *Oser choisir maintenant : Des pistes de solution pour protéger les services publics et assurer l'équité entre les générations*. Dans ce livre, après avoir présenté les effets attendus du vieillissement de la population sur les finances publiques et l'économie, les auteurs Luc Godbout, Pierre Fortin, Matthieu Arseneau et Suzie St-Cerny font une projection « réaliste » des finances publiques québécoises qui les amène à

présenter des pistes de solution pour faire face aux effets du vieillissement de la population et pour en diminuer la facture. L'objectif étant d'indiquer de quelle façon seront absorbés les effets des changements démographiques avec le minimum de dommages et le maximum d'équité envers les générations.

Il est vrai que le gouvernement doit avoir un plan d'action, mais bien davantage face aux effets du vieillissement de la population qu'à l'égard de la dette, cette dernière n'étant qu'une des composantes à considérer.

LE QUÉBEC VIEILLIT

Le **Tableau 1** montre des mesures du vieillissement de la population à l'aide d'une projection de la population découlant du scénario de référence de l'Institut de la statistique du Québec (ISQ). On y voit d'abord que la population de 65 ans et plus passera de 965 000 en 2001 à 2,2 millions en 2031 et 2,3 millions en 2051. De son côté, la population de 15 à 64 ans passera d'un sommet de 5,4 millions en 2011 à 4,5 millions en 2051.

Ainsi, au global, il est prévu qu'à partir de 2031, la population québécoise entrera en phase de décroissance.

Tableau 1. Mesures du vieillissement de la population

Année	Population totale (a)	0 à 14 ans (b)	15 à 64 ans (c)	65 ans et plus (d)	Ratio de personnes âgées de 65 ans et + (d/a)	Nombre de travailleurs par retraité (c/d)
	en milliers					
2001	7 397	1 305	5 127	965	13,0%	5,3
2011	7 767	1 159	5 370	1 238	15,9%	4,3
2031	8 107	1 104	4 819	2 184	26,9%	2,2
2051	7 832	1 006	4 501	2 325	29,7%	1,9

Source : Institut de la statistique du Québec

Certains avancent que la dette de guerre était très importante dans les années 1950 et que nous sommes passés au travers sans en faire tout un plat. Or, le contexte démographique a beaucoup changé depuis. Alors qu'en 1965 la population était de 5,5 millions et que l'accroissement naturel (naissance moins décès) était de près de 100 000 personnes par année, en 2001, avec une population de 7,4 millions, l'accroissement naturel de la population était de 18 000 personnes et il sera négatif en 2051.

Actuellement, même si le solde migratoire est positif, il ne peut contrer le vieillissement de la population. Le ratio des personnes âgées sur la population totale passera ainsi de 13 % en 2001 à 26,9 % en 2031 et à 30 % en 2051. Et le nombre de travailleurs par retraité² passera de 5,3 en 2001 à 2,2 en 2031 et à 1,9 en 2051.

² Mesuré par le ratio population de 15 à 64 ans / population de 65 ans et plus.

Le choc démographique aura donc des conséquences importantes sur le marché du travail en contraignant la taille du bassin de travailleurs potentiels. La population des 15 à 64 ans, l'essentiel de la population en âge de travailler, connaîtra un sommet dès 2011. Puis, entre 2011 et 2051, elle diminuera de près de 900 000 individus.

Évidemment, on peut espérer que l'économie s'adapte car la rareté de la main-d'œuvre va créer de la pression sur les salaires, ce qui devrait avoir des effets positifs sur le taux d'activité de la population et des effets sur l'investissement pour substituer du capital au travail, ce qui augmenterait la productivité. Mais cela ne peut être suffisant, comme on le verra plus loin.

LES EFFETS DE LA DÉMOGRAPHIQUE SUR L'ÉCONOMIE

La productivité et la démographie sont des facteurs déterminants de la croissance économique comme on le constate au regard des résultats des 25 dernières années au **Tableau 2**. En effet, de la croissance annuelle moyenne du produit intérieur brut hors-inflation (PIB réel) de 2,08 % de 1981 à 2006, 0,86 % est attribuable à la population de 15 ans et plus et 1,04 % à la productivité. Ainsi, sans l'apport de la démographie, le taux de croissance économique net aurait été de 1,22 %. Alors, étant donné les perspectives démographiques, une croissance économique plus faible est donc anticipée.

Tableau 2. Sources de croissance économique

Croissance du PIB réel de 2,08 % par année en moyenne de 1981 et 2006	Population de 15 ans et +	0,86
	Taux d'emploi des 15 ans et +	0,34
	Heures annuelles par employé	-0,16
	Production par heure (productivité)	1,04

Source : Statistique Canada

LES CONSÉQUENCES DU CHANGEMENT DÉMOGRAPHIQUE SUR LES FINANCES PUBLIQUES

Du côté des revenus autonomes, il est possible d'anticiper une pression à la baisse proportionnelle au ralentissement de la croissance économique.

Du côté des dépenses, les dépenses de santé connaîtront une forte pression à la hausse car la dépense par habitant augmente avec l'âge, comme on le voit au **Tableau 3**.

Tableau 3. Dépenses de santé par habitant selon le groupe d'âge, 2004

Groupe d'âge	Dépenses par habitant
45-64 ans	2 006 \$
65-74 ans	5 761 \$
75-84 ans	10 221 \$
85 ans et +	17 520 \$

Source : Institut canadien d'information sur la santé (ICIS)

Alors qu'il en coûtait en 2004 en moyenne 2 000 \$ par personne âgée entre 45 et 64 ans, le coût augmente à 5 761 \$ pour une personne âgée de 65 à 74 ans et atteint plus de 17 500 \$ pour les personnes de 85 ans et plus. Ce sont là les coûts principaux du vieillissement de la population. Ainsi, comme les aînés absorbaient en 2004 la moitié du total des dépenses de santé, le doublement de leur poids démographique va entraîner, autres choses étant égales, une hausse de presque 50 % des dépenses de santé par habitant.

En ce qui concerne les dépenses d'éducation et de garde, la baisse du poids des enfants va permettre certaines économies, mais cette baisse de clientèle sera plus faible que l'augmentation du poids des aînés. De plus, il ne faut pas sous-estimer la nécessité d'investir dans le capital humain dû aux changements technologiques et à la mondialisation et dû au fait que l'investissement dans le capital humain soit la base du progrès économique et social et du combat contre les inégalités.

Quant aux dépenses dans les autres secteurs, il est clair qu'il y a des besoins en infrastructure et, de plus, les autres missions de l'État ne pourront pas continuellement être compressées (exemple : l'environnement).

LA NOTION D'ÉQUITÉ ENTRE LES GÉNÉRATIONS

Rappelons ici l'objectif du livre, *Oser choisir maintenant*, qui s'inspire de celui du développement durable. Il s'agit d'un objectif d'équité intergénérationnelle ou dit autrement, assurer le bien-être des générations d'aujourd'hui sans compromettre celui des générations de demain.

Notre étude n'est pas la première analyse qui aborde le problème du vieillissement de la population et son impact sur les finances publiques mais elle se démarque sur trois éléments :

- Elle porte exclusivement sur le Québec;
- Elle intègre les entrées et les sorties de fonds des régimes de retraite pour prendre en compte les sorties massives des régimes de retraite;
- Les hypothèses qu'elle introduit sur le comportement futur du marché du travail et de la productivité, en montrant des améliorations, cherchent à éviter de surestimer l'impact négatif des changements démographiques sur les finances publiques.

NOS HYPOTHÈSES REFLÈTENT UN OPTIMISME PRUDENT

En effet, nous estimons que nous utilisons des hypothèses optimistes mais prudentes. En résumé, voici ces hypothèses :

- La population évolue selon le scénario de référence de l'ISQ;
- La productivité s'accélère peu à peu;
- L'intensité du travail cesse de diminuer et les taux d'emploi par âge augmentent pour atteindre les taux ontariens en 2031 et demeurent stables par la suite;
- L'inflation se maintient à 2 % (cible de la Banque du Canada);
- La santé croît moins vite que durant la période 1996-2005;
- Les dépenses d'éducation et de garde croissent moins vite que le PIB, ce qui génère des économies pour le gouvernement;
- Les autres dépenses suivent le rythme du PIB (certaines augmenteront et d'autres diminueront);
- Aucune accélération des immobilisations n'est prévue (malgré les besoins), le poids de la dette en % du PIB continue de diminuer;
- Les revenus autonomes et les transferts fédéraux restent stables en % du PIB;
- Les revenus des régimes de retraite augmentent pour prendre en compte les retraits attendus.

LES RÉSULTATS DE NOTRE SCÉNARIO

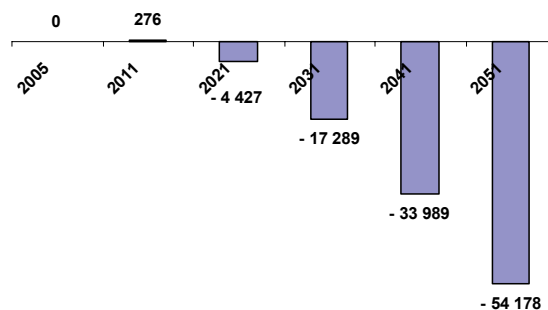
Sur la croissance économique

Alors que la croissance du PIB réel a été de 2,1 % en moyenne de 1981 à 2005, nos hypothèses conduisent à un ralentissement marqué de la croissance économique. Ainsi, le taux de croissance varierait entre 1,1 % et 1,3 % selon la décennie. Cela implique naturellement un ralentissement des recettes de l'État alors qu'on peut anticiper que le vieillissement de la population va faire croître de façon accélérée les dépenses de santé qui représentent une portion fort importante des dépenses de l'État.

Sur le solde budgétaire

Nos résultats (**Graphique 1**) montrent que si rien n'est fait, le Québec sera, dès 2013, confronté à des déficits budgétaires chroniques de plus en plus importants jusqu'en 2051 (17,3 milliards \$ en 2031 et 54 milliards \$ en 2051).

Graphique 1. Solde budgétaire projeté du gouvernement du Québec, en milliards \$

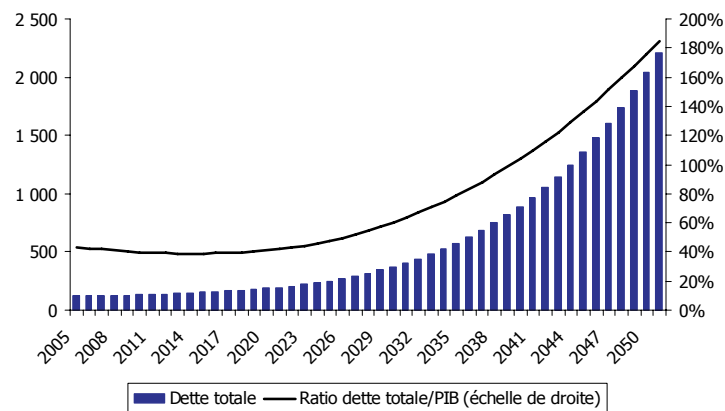


LES RÉACTIONS POSSIBLES

Repousser la facture en s'endettant?

Repousser la facture en s'endettant implique qu'on ne fait rien. Pour illustrer l'effet de cette réaction possible, nous additionnons à la dette primaire contractée pour acquérir des éléments d'actifs TOUS les déficits annuels encourus à partir de 2013 ainsi que les intérêts à verser sur cet endettement supplémentaire. Le résultat de cet exercice est illustré au **Graphique 2**.

Graphique 2. Projection de la dette du Québec si la facture du choc démographique est financée par l'endettement, 2005-2050
(en milliards de \$ et en % du PIB)



On constate un effet boule de neige qui porterait la dette à un niveau de 2 200 milliards \$ en 2051 ou à un ratio dette/PIB qui passerait de 43 % à 180 % en 2051!

Ceci est inimaginable et impliquerait une profonde iniquité intergénérationnelle. Ce n'est donc pas une solution au financement des services publics dans le contexte du vieillissement de la population.

Couper les services publics pour absorber la facture?

Pour illustrer cette réaction possible, nous avons calculé le pourcentage dont il faudrait amputer les « autres dépenses » pour équilibrer le budget chaque année et maintenir le fardeau fiscal inchangé. Cette façon de faire suppose que les dépenses de santé, d'éducation et de garde d'enfants seraient incompressibles. Le **Tableau 4** montre ces pourcentages de coupures pour certaines années.

Tableau 4. Pourcentage des autres dépenses à couper pour équilibrer le budget chaque année

Coupsures des autres dépenses	
2021	14%
2031	41%
2041	59%
2051	69%

Ainsi, les coupures nécessaires représenteraient 14 % des autres dépenses en 2021, 41 % en 2031 et jusqu'à 69 % en 2051.

Il est encore une fois très clair que cette façon de faire, qui est de mettre la hache de façon aveugle dans les services publics, serait invivable et impliquerait encore une fois une profonde iniquité intergénérationnelle.

Payer la facture en augmentant les impôts?

Pour illustrer cette réaction possible, nous avons calculé le pourcentage dont il faudrait augmenter les impôts, taxes ou tarifs pour équilibrer le budget chaque année. Le **Tableau 5** montre les pourcentages de hausse pour certaines années.

Tableau 5. Pourcentage d'augmentation des impôts, taxes ou tarifs pour équilibrer le budget chaque année

Augmentation des impôts	
2021	5%
2031	15%
2041	21%
2051	25%

Les hausses d'impôts, taxes ou tarifs devraient être de 5 % en 2021, 15 % en 2031 et même atteindre 25 % en 2051.

Ces hausses annuelles et sans discernement d'impôts, taxes et tarifs sont impensables et impliqueraient encore une profonde iniquité intergénérationnelle.

Notre proposition de solution

Les trois réactions possibles présentées ci-haut impliqueraient donc une profonde iniquité intergénérationnelle.

La stratégie que nous proposons consisterait plutôt à augmenter dès aujourd'hui les impôts, taxes ou tarifs d'un pourcentage uniforme et constant du PIB jusqu'en 2051. La hausse de recettes serait mise de côté dans un fonds, par exemple, puis dépensée par la suite au profit des générations futures. Cette « caisse démographique » est proche de l'idée du Fonds des générations, mais c'est un fonds « réversible ».

La hausse de recettes requise immédiatement pour lisser ainsi le fardeau serait de 8,9 % (1,5 % du PIB), c'est-à-dire 4,5 milliards \$ en 2007, ce qui est beaucoup plus que ce qui est actuellement mis dans le Fonds des générations.

Cette façon de faire est faisable même si elle demeure désagréable. Et surtout, elle démontre un réel souci d'équité intergénérationnelle.

Autres éléments pour diminuer la facture du vieillissement de la population

Bien sûr, il est possible aussi de faire en sorte que cette facture du vieillissement de 4,5 milliards \$ soit diminuée. Plusieurs pistes doivent être ainsi explorées pour agir sur des éléments qui réduiraient cette facture. En voici certaines :

- Favoriser la natalité et l'immigration;
- Encourager l'activité chez les 55 ans ou plus;
- Freiner la réduction du temps travaillé;
- Pousser plus fort sur la création de richesse;
- Réorganiser la santé (prendre les devants plutôt que d'attendre une crise majeure);
- Réduire l'importance du service de la dette;
- Accroître les recettes gouvernementales :
 - En combattant l'évasion et les paradis fiscaux;
 - En réglant la question du déséquilibre fiscal;
 - En tarifant mieux les services publics.

CONCLUSION

Nous sommes d'avis que, dans l'état actuel des choses, le gouvernement du Québec n'est pas en mesure de garantir l'application du principe d'équité entre les générations.

Malgré nos hypothèses d'un optimisme prudent, les résultats font apparaître à compter de 2013 des déficits chroniques de plus en plus importants avec le temps, atteignant 54 milliards \$ en 2051.

La tâche collective qui nous attend est colossale. Plus la solution sera faible et tardive, plus les problèmes à régler prendront de l'ampleur et plus les sacrifices seront douloureux et les solutions déplaisantes. Donc le temps presse : il y a un coût important à tarder à agir comme à ne pas agir.

2.3 ■ M^{ME} FRANÇOISE DAVID



■ Note biographique

Femme de cœur, elle défend avec passion l'écologie, la justice sociale, l'égalité entre les hommes et les femmes et la souveraineté. Femme d'expérience, elle a été présidente de la Fédération des femmes du Québec où elle a organisé la marche *Du pain et des roses* (1995) et la *Marche mondiale des femmes* (2000). Elle a lutté avec les travailleuses et travailleurs *Au bas de l'échelle* et a milité dans des organismes de solidarité internationale.

Par ailleurs, elle est l'auteure d'un livre-manifeste, *Bien commun recherché, Une option citoyenne* qui tente de combiner l'idéal du bien commun avec la justice sociale, l'écologie et la démocratie économique. Madame David est signataire du Manifeste pour un Québec solidaire et est porte-parole, avec monsieur Amir Khadir, du parti politique Québec solidaire.


VERBATIM RÉVISÉ PAR
LA CONFÉRENCIÈRE

Par
Madame Françoise David
Porte-parole
Québec solidaire

J'ai l'impression d'être la seule qui n'est pas économiste ici. J'ai quand même lu sur la question de la dette. J'ai eu aussi à côtoyer plusieurs économistes depuis un an, quand j'ai commencé à m'intéresser à cette question. J'ai constaté avec fascination comment, entre gens de bonne volonté, on peut citer des chiffres, on peut avancer des hypothèses qui sont complètement différentes d'un économiste à l'autre. Pourtant, tous ces gens-là nous disent : j'ai pris mes chiffres à l'Institut de la statistique du Québec.

On vient de dire que la croissance économique dans les 30 prochaines années sera à peu près de tant. Je ne sais pas sur quoi les gens se basent pour dire ça. Un professeur d'économie m'a déjà dit : l'économie n'est pas vraiment une science, attention aux gens qui nous font des prédictions sur du long terme. Pas plus que dans d'autres spécialités, on n'a vraiment pas de boule de cristal. Alors oui, il y a une dette, sur ça on s'entend, c'est clair. Est-ce un problème si grave et est-ce un problème qui véritablement va affecter la prochaine génération? La position de Québec solidaire c'est de dire : bien sûr, il y a une dette, bien sûr, il ne faut pas faire exprès de continuer de s'endetter indûment et parfois pour des projets qui d'ailleurs sont écologiquement invivables pour les populations actuelles et futures. Je pense, entre autres, au pont et à l'autoroute de la 25; cette question devrait faire partie aussi de nos préoccupations si on pense à l'environnement et aux générations futures. Mais s'endetter pour la Grande Bibliothèque : oui! Donc, vous voyez, il ne faut pas dire « la dette c'est en soi mauvais », la dette, ça peut être excellent pour les générations futures. S'il faut aller emprunter un peu pour réparer les toits des écoles qui coulent à Montréal comme dans les régions, peut-être que ce sera bon pour les petits enfants d'aujourd'hui qui seront les adultes de demain.

Deuxièmement, monsieur Godbout, et je le respecte beaucoup pour ça, nous a dit : la dette ne serait pas vraiment un problème s'il n'y avait pas cette question cruciale du vieillissement de la population. D'abord, je préfère parler d'allongement de l'espérance de vie que de vieillissement de la population parce qu'après tout, on va tous et toutes en bénéficier, enfin on l'espère et je l'espère pour les plus jeunes aussi. C'est une bonne nouvelle, l'allongement de l'espérance de vie et la question c'est de savoir, est-ce que ça pose un problème insurmontable aux générations futures? Là-dessus, j'ai un certain nombre d'arguments qui disent que non. Ce n'est pas seulement mon avis, c'est celui d'un certain nombre de chercheurs en politique publique. Premièrement, la population des 50 ans et plus au Québec, dont je fais partie, se porte souvent mieux que les générations précédentes, s'alimente mieux, fait davantage d'exercice, dispose davantage de revenus et donc est en meilleure santé. Ça c'est la première chose qu'il faut dire.

La deuxième, c'est que s'il est vrai qu'on observe un accroissement des budgets dévolus à la santé au Québec, il n'est pas dû, en ce moment, de façon principale, à l'allongement de l'espérance de vie. Il est dû à trois facteurs principaux : le coût des nouvelles technologies, le coût incontrôlable, dirait-on, des médicaments et le mode de rémunération des médecins. En fait, l'allongement de l'espérance de vie vient bien après ces trois premiers problèmes-là. Ce que nous disons, à Québec solidaire, par rapport au problème de l'accroissement des coûts en santé, c'est qu'il faut trouver des façons de financer la santé et il y a des moyens pour le faire : une fiscalité plus progressiste, des écotaxes, une politique d'achat de médicaments par pôle public, ce qu'on appelle Pharma-Québec, etc.

Troisièmement, on dit que la courbe démographique est inéluctable. Je trouve que souvent, on a l'air de se comporter comme si c'était une fatalité, « on ne fait plus d'enfant, que voulez-vous, c'est la vie ». Et bien, non. Ce que nous disons, c'est que l'on peut mettre en place un certain nombre de mesures qui peuvent infléchir la courbe démographique. On observe, d'ailleurs, pour la première fois depuis longtemps, qu'il y a eu plus de bébés l'année dernière au Québec et plusieurs croient que c'est grâce aux congés parentaux où maintenant la mère peut avoir un an de congé parental. C'est évident que de bonnes politiques familiales, les services de garde dont le prix ne devrait pas augmenter, une reconnaissance du travail invisible des parents qui s'occupent à temps plein de jeunes enfants, des logements à prix abordable, des tarifs famille moins élevés pour les activités de loisir, des mesures de conciliation travail-famille, etc. Il y a une panoplie de mesures qui pourraient faire en sorte que les familles aient envie d'avoir des enfants et se sentiraient soutenues et il faut espérer d'ailleurs que le petit boum démographique que l'on vient de vivre continue.

Évidemment, il faut parler aussi d'immigration. Si on pouvait reconnaître correctement les diplômes des immigrants que le Québec va chercher, qui viennent chez nous et qui souvent sont empêchés de travailler dans leur métier à cause de toutes sortes de contraintes bureaucratiques incroyables, là aussi, on pourrait infléchir la courbe démographique au Québec puisque les familles immigrantes ont des enfants québécois!

Quatrièmement, c'est important de remarquer que les personnes retraitées contribuent à l'enrichissement collectif du Québec et aux revenus de l'État québécois. Ces personnes paient des impôts et des taxes à la consommation, plusieurs soutiennent leurs enfants, par exemple, dans l'achat d'une première maison. Les revenus des personnes retraitées servent d'abord et avant tout à une consommation locale, sauf pour quelques-uns qui partent quelques mois par année à l'extérieur. On n'achète plus de REER quand on a 75 ans, on dépense notre argent dans des biens de consommation

courante. Finalement, plusieurs nous disent que nous allons manquer de travailleurs et à ceux-là, nous, nous répondons : il y a déjà moins de travailleurs qu'il y a 20 ans et on produit pourtant plus de richesses au Québec. Grâce aux changements technologiques, dans une usine de pâte et papier, là où on avait besoin de 20 travailleurs dans une salle, on a besoin d'un seul travailleur aujourd'hui. On peut donc produire de la richesse aujourd'hui, demain et après-demain au Québec avec moins de travailleurs et de travailleuses qu'autrefois. Avant de s'inquiéter d'une pénurie de main-d'œuvre, on devrait commencer par donner des emplois à ceux et celles qui en ont besoin, et là je pense particulièrement aux régions. Évidemment il faut aussi s'occuper de formation : formation de nos jeunes, formation continue aussi, une fois que les gens sont sur le marché de l'emploi, et là-dessus, en fait, on a reculé depuis quelques années, lutte contre la précarité de l'emploi qui atteint beaucoup de gens et beaucoup de jeunes, entre autres. Autrement dit, nous prétendons, nous, que l'allongement de l'espérance de vie, loin d'être une catastrophe, est une richesse pour le Québec. Ce sur quoi nous voulons vraiment insister, c'est que c'est une richesse sociale et économique. Les personnes retraitées gardent leurs petits-enfants, aident leurs enfants, contribuent à la vie sociale et communautaire du Québec, mais en outre, elles ont de plus en plus les moyens économiques, financiers, de contribuer à la richesse du Québec.

Je veux rappeler, enfin, que l'équité intergénérationnelle commande au fond que, dès maintenant, le Québec assume et propose des mesures profitables aux jeunes et ce n'est pas toujours le cas. Accessibilité complète de l'éducation, incluant, dans notre esprit, la gratuité des droits de scolarité, l'accessibilité des soins de santé partout sur le territoire, la lutte à la pauvreté des individus et des familles, le respect de l'environnement, l'enracinement d'une vision écologiste du développement et de la création d'emploi, la politique familiale, l'entretien des équipements publics, la lutte au racisme et les mesures efficaces d'immigration.

En terminant, ce que j'aimerais dire, c'est que, pour nous, la recette du Fonds des générations est une mauvaise recette, c'est seulement une idée « marketing ». Dans notre esprit, elle ne sert à peu près à rien puisque si la croissance économique continue d'être au rendez-vous et que le poids de la dette, comme c'est le cas depuis quelques années, diminue par rapport au produit intérieur brut, on se demande franchement pourquoi on irait construire des mégabarrages hydroélectriques néfastes à l'environnement, pour mettre quelques centaines de millions de dollars dans un Fonds des générations qui ne sert à rien puisque, de toute façon, le poids relatif de la dette va aller en diminuant.

2.4 ■ M. NICOLAS MARCEAU



■ **Note biographique**

Monsieur Nicolas Marceau est titulaire d'un doctorat en économie de l'Université Queen's de Kingston en Ontario et d'une maîtrise en sciences économiques de l'Université de Montréal. Monsieur Marceau est actuellement professeur titulaire au Département des sciences économiques de l'Université du Québec à Montréal. Il enseigne à cet établissement depuis 1996. Il a aussi été professeur adjoint au Département d'économie de l'Université Laval de 1992 à 1996. En 2001-2002, il fut membre de la Commission sur le déséquilibre fiscal du gouvernement du Québec. Il a récemment complété un mandat de directeur du Centre interuniversitaire sur le risque, les politiques économiques et l'emploi (CIRPÉE). Monsieur Marceau est auteur et coauteur de nombreuses publications. Il a prononcé des conférences et il a participé à des séminaires dans plusieurs universités au Québec, au Canada et à travers le monde. Ses domaines de recherche et d'enseignement sont l'économie publique et l'analyse économique du droit. Ses travaux récents portaient sur la théorie des gouvernements, les mécanismes de redistribution, la concurrence fiscale et la théorie de la dissuasion.

REMBOURSER LA DETTE : POURQUOI ET COMMENT


TEXTE DE PRÉSENTATION
DU CONFÉRENCIER

Par
Monsieur Nicolas Marceau
Département des sciences économiques
Université du Québec à Montréal

Devrait-on rembourser la dette? Une réponse à cette question exige d'être clair quant aux objectifs que l'on poursuit. Selon moi, nos choix collectifs doivent viser l'atteinte de deux objectifs. Tout d'abord, je crois qu'il faut s'assurer de la mise en place des conditions nécessaires à un développement économique soutenu du Québec. Deuxièmement, j'estime qu'il est essentiel, par désir d'équité, de s'assurer du maintien, dans le futur, du panier de services publics offert aux citoyens du Québec.

Avec ces objectifs en tête, revoyons les arguments en faveur d'un remboursement de la dette.

1. Le vieillissement de la population devrait se traduire dans le futur par des dépenses supplémentaires pour l'État québécois, surtout en santé. La hausse future des dépenses en santé devrait être plus rapide que la croissance de notre richesse collective. Dans cette perspective, rembourser la dette maintenant constitue une forme d'épargne. En remboursant la dette, on réduit, entre autres, les dépenses en intérêts sur la dette que nous aurons à payer dans le futur et cela devrait nous permettre de mieux faire face aux importantes dépenses en santé qui devront alors être engagées.

2. Il est permis de croire qu'une dette publique importante réduit l'investissement des entreprises en machines et équipements. Or, le Québec, malgré sa bonne performance économique des dernières années, accuse un retard quant à son stock de capital en machines et équipements, ce qui diminue la productivité de nos travailleurs et, ultimement, notre richesse collective. En réduisant la dette, on peut donc contribuer à accroître l'investissement et, éventuellement, la productivité de nos travailleurs.
3. La dette constitue en quelque sorte un emprunt contracté par nous auprès des générations futures. L'équité entre les générations peut donc être mise à mal si le niveau de la dette est trop élevé. Parce que tout pourrait ne pas être rose pour les générations futures, il y a lieu de ne pas trop leur refiler nos dépenses d'aujourd'hui. La dette actuelle, élevée comme elle l'est, redistribue possiblement trop des générations futures en notre faveur. En remboursant la dette, on favorise très probablement l'équité intergénérationnelle.
4. Le service de la dette, c'est-à-dire les intérêts sur la dette que nous payons à nos créanciers, est élevé. Le problème avec un service de la dette élevé, c'est qu'il réduit la marge de manœuvre du gouvernement et rend plus incertaine et précaire la livraison des services publics. Si on veut s'assurer de la pérennité de nos services publics et maintenir l'équité à un niveau acceptable, il faut diminuer le service de la dette de manière telle que les aléas de la conjoncture économique n'affectent pas trop la capacité financière du gouvernement. Or, la seule manière de réduire le service de la dette, c'est de réduire la dette elle-même.

Voilà donc pour les arguments en faveur d'un remboursement de la dette. Malgré tout, certains affirmeront qu'il n'est pas nécessaire de rembourser la dette parce que le ratio dette/PIB diminue depuis quelques années et qu'il devrait continuer sa descente. Bien que la trajectoire de ce ratio à la baisse soit effectivement une bonne nouvelle, il demeure que le niveau de la dette est très élevé et que les coûts qui découlent d'une dette élevée, nous les vivons maintenant.

L'analogie de la maison inondée permet de comprendre pourquoi le niveau de la dette est au moins aussi important que la trajectoire de cette dette dans le futur. Imaginons donc que ce matin, au réveil, je me suis rendu compte de la présence d'un mètre d'eau dans le sous-sol de ma maison et que l'eau, par ailleurs, s'évacue –naturellement– au rythme d'un centimètre par jour. Cela prendra donc 100 jours (un peu plus de 3 mois) pour que mon sous-sol redevienne sec. Évidemment, ce matin, j'aurais pu me réjouir de ce que toute cette eau va finir par disparaître dans environ 3 mois, mais je suis aussi conscient qu'en trois mois, les dommages à ma maison peuvent être considérables, au point, par exemple, d'affecter de manière irréversible les fondations de ma maison. Tout le monde aura compris ce que j'essaie de dire ici : la trajectoire du ratio dette/PIB peut sembler rassurante, mais il demeure que la dette élevée que nous avons actuellement cause des dommages importants à notre économie et réduit l'efficacité de l'action gouvernementale.

Réduire la dette serait donc une bonne chose. Mais malheureusement, rembourser la dette n'est actuellement pas possible. En effet, dans l'état actuel des finances publiques du Québec, la dette augmente. Les revenus sont insuffisants étant donné les dépenses. Un Fonds des générations a bien été créé l'an dernier, mais le gouvernement ne dispose pas des sommes nécessaires pour que ce Fonds fasse véritablement œuvre utile.

Tel que je le disais, je suppose que le panier de services publics actuellement fournis par le gouvernement doit être maintenu. Donc, si on suppose que les dépenses et les revenus continueront de croître au rythme où ils croissent actuellement, il est assez clair qu'on ne parviendra pas à dégager les sommes nécessaires au remboursement de la dette. Bref, il n'y a pas véritablement d'autre choix pour parvenir à faire des remboursements que de trouver le moyen de faire croître les revenus du gouvernement. Selon moi, pour faire croître ces revenus, un certain nombre de gestes doivent être posés (de même qu'un certain nombre de gestes ne doivent pas être posés).



Parmi les choses à faire pour augmenter les revenus du gouvernement, il y a l'accroissement de nos exportations d'électricité. Et pour exporter plus, on doit accroître notre capacité de production, mais on doit également faire des efforts pour réduire notre consommation d'électricité.

Or, pour réduire notre consommation, il est possible de tirer avantage de la structure tarifaire à deux paliers actuellement utilisée par Hydro-Québec. Prenons le cas du secteur résidentiel. Il est possible de changer la tarification de l'électricité dans ce secteur de manière à réduire la consommation, sans accroître la facture des consommateurs. Pour ce faire, on pourrait, par exemple, réduire le prix de la consommation d'électricité de base de 5,22 ¢/kWh à 4,16 ¢/kWh. En même temps, il faudrait accroître le prix de la consommation en excédent de la consommation de base de 6,83 ¢/kWh à 8,5 ¢/kWh, soit le prix d'un kWh exporté. Pour le consommateur résidentiel moyen, vous pourrez aisément calculer que s'il ne modifie pas sa consommation, alors sa facture demeurera inchangée, mais vous pourrez également calculer que s'il réduit sa consommation, il économisera plus si on procède au changement de tarification que je propose. Ce que je suggère est donc de mettre en place une tarification qui incite à réduire la consommation d'électricité.

Si, à la suite de tels ajustements à la tarification, l'ensemble des clients d'Hydro-Québec réduisaient leur consommation de 10 %, tous les clients verraient leur facture diminuer et on pourrait exporter les kWh libérés, ce qui rapporterait un peu de plus de 500 M\$. Évidemment, ces 500 M\$ pourraient être affectés au remboursement de la dette.



Voilà ce qui, selon moi, devrait être fait. Voyons maintenant ce qu'il ne faut pas faire. Tout d'abord, bien que le remboursement de la dette soit avantageux, j'estime que le maintien de faibles droits de scolarité l'est encore plus. Si le gouvernement a besoin de sommes pour rembourser la dette ou pour rétablir le financement des universités, il doit, selon moi, regarder ailleurs.

Je crois, en effet, qu'il ne faut pas accroître les droits de scolarité de manière importante. Bien sûr, on pourrait les indexer, les accroître légèrement, sans que cela ne pose de problème. Mais les accroître de manière substantielle se traduirait vraisemblablement par un accès réduit à l'université. Rappelons-nous que la hausse des droits de scolarité du début des années 90 a effectivement réduit l'accessibilité à l'université.

Par ailleurs, la littérature économique regorge d'études démontrant qu'une hausse des droits de scolarité se traduit par une baisse du nombre d'étudiants universitaires. Tout cela n'est pas surprenant.

En science économique, lorsque le prix d'un bien augmente, sa consommation diminue. Je crois donc que ceux qui affirment que la hausse des droits de scolarité n'a pas d'impact sur l'accessibilité ont tort. Il leur revient de démontrer qu'à l'encontre de tout ce qui s'enseigne dans les départements d'économie, que dans le cas de la demande d'étude universitaire, une hausse du prix ne se traduit pas par une baisse de la consommation.

Une hausse des droits accompagnée d'une baisse de fréquentation, est-ce bien ce que l'on veut alors qu'on se plaint d'une productivité faible au Québec et qu'il est bien établi qu'une hausse de la scolarisation fait croître la productivité? Pourquoi le Québec devrait-il se priver d'accroître la fréquentation universitaire de ses jeunes? Doit-on laisser se creuser les écarts de productivité que nous avons par rapport à nos principaux partenaires? A-t-on trop de diplômés universitaires au Québec? Poser la question, c'est y répondre.



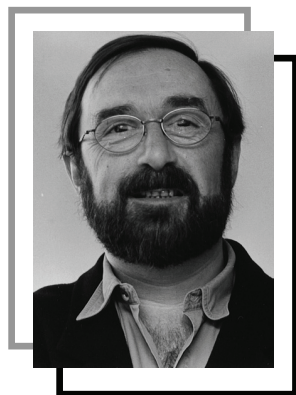
Passons à un dernier point dans la catégorie « choses à ne pas faire qu'on s'apprête à faire ». Cette chose à ne pas faire, selon moi, c'est de réduire les impôts. Tout d'abord, je rappelle que les finances publiques du Québec sont très tendues. Le gouvernement n'a absolument aucune marge de manœuvre. Depuis plusieurs années, on doit recourir à la manipulation de la comptabilité publique pour « équilibrer le budget ». Bref, dans la mesure où on maintient le panier de services publics, alors une réduction des impôts se traduira nécessairement par un accroissement de la dette.

Voilà donc ce qu'on nous propose : réduire les impôts tout en augmentant notre endettement. Comment pourrait-on alors justifier la mise sur pied du Fonds des générations, le fait que la dette augmente et le choix de réduire les impôts aujourd'hui, ce dernier choix étant précisément le meilleur moyen pour que jamais on ne parvienne à rembourser la dette? Réduire les impôts mettrait au jour une incroyable incohérence de l'action gouvernementale. Réduire les impôts, c'est comme réduire volontairement ses heures de travail alors qu'on peine à payer ses factures. Il me semble donc qu'une réduction des impôts sera prématurée tant et aussi longtemps que la dette croîtra. Lorsqu'on aura stabilisé les finances publiques et la dette, je trouverai peut-être qu'une réduction d'impôt a du mérite.



Je me résume. Je crois que rembourser la dette serait une très bonne chose. Nous ne sommes cependant pas encore capables de le faire. Pour y parvenir, je crois qu'il faudrait revoir la tarification de l'électricité de manière à réduire notre consommation, ce qui nous permettrait d'exporter. Je crois, par ailleurs, qu'il ne faut pas faire croître les droits de scolarité universitaires de manière importante. Je crois enfin que réduire les impôts aujourd'hui, alors que la dette continue de croître, est une erreur.

2.5 ■ M. BERNARD ÉLIE



■ Note biographique

Monsieur Élie détient un doctorat d'État en sciences économiques de l'Université de Paris I (Panthéon-Sorbonne). Depuis 1980, il est professeur régulier au Département des sciences économiques à l'Université du Québec à Montréal. Ses domaines de spécialisation sont la Théorie monétaire (les fondements de la monnaie, le rôle des banques, la structure du crédit et la politique monétaire) ainsi que l'Économie financière internationale (les institutions et la conjoncture économique, l'endettement généralisé et les transformations des marchés financiers). Il est l'auteur de plusieurs publications, dont *Agir maintenant pour le Québec de demain*, publié en 2006 avec monsieur Luc Godbout et *Le régime monétaire canadien, institutions, théories et politiques* (2002).

FAUT-IL RÉDUIRE LA DETTE? OUI, MAIS IL Y A LA MANIÈRE!



VERBATIM RÉVISÉ PAR
LE CONFÉRENCIER

Par
Monsieur Bernard Élie
Professeur au Département des sciences économiques
Université du Québec à Montréal

La dette publique est un passif pour tous les Québécois, quel que soit leur âge. Mais il y a d'autres passifs qui pourront ou auront beaucoup plus d'impact sur les générations futures. Se centrer sur le remboursement de la dette ne peut que faire croître ces autres passifs.

Il y a deux façons d'envisager une dette. La première, réduire coûte que coûte la dette de façon absolue. La deuxième, établir une stratégie économique pour accroître la richesse collective et ainsi faire baisser la dette relativement au PIB et, par la même occasion, réduire les autres passifs puisque l'on aura des sommes à leur consacrer.

* * * * *

Rembourser la dette

Faisons un peu de politique-fiction, en sachant que trop souvent la réalité dépasse la fiction. Imaginons une rencontre entre Jean Charest et Mario Dumont quelques jours avant la prochaine session de l'Assemblée nationale qui devra adopter le budget 2007-2008. Le premier qui veut rester premier ministre accepterait à consentir un plus grand effort pour réduire la dette du gouvernement. Devant un tel engagement, monsieur Dumont approuverait l'affectation des nouvelles sommes provenant de la péréquation à la réduction des impôts des Québécois.

Nos deux compères reprennent les données du plan budgétaire de février dernier, présenté par le ministre Michel Audet.

1. Écoute Jean, ce n'est pas sérieux ton affaire. L'année dernière (2006-2007), la dette du gouvernement a augmenté de plus de 4,1 G\$. Cette année, Audet prévoit une hausse de près de 3 G\$ et pour l'année prochaine (2008-2009), il est encore prévu un bond de 2,156 G\$³. Il faut arrêter ça!
2. Voyons Mario, tu parles de *la dette totale du gouvernement*. Il faut regarder *la dette directe consolidée* qui s'élève à 90,5 G\$, en 2006-2007⁴. On ne doit pas tenir compte des immobilisations.

I - Les données de Mario et de Jean

		Total	Variation	² %
1 - Mario à Jean	Dette du gouvernement (tab. D.2)			
	2005-2006	118 302	-	-
	2006-2007	122 427	+ 4 125	+ 3,5%
	2007-2008	125 406	+ 2 979	+ 2,4%
	2008-2009	127 562	+ 2 156	+ 1,7%
2 - Jean à Mario	Dette directe consolidée (tab. H.12)			
	2005-2006	83 672	-	-
	2006-2007	90 448	+ 6 776	+ 8,1%
	2007-2008	96 710	+ 6 262	+ 6,9%
	2008-2009	101 027	+ 4 317	+ 4,5%
3 - Mario à Jean	Dette à long terme du secteur public (tab. D.9)			
	2005-2006	185 634	-	-
	2006-2007	191 665	+ 6 031	+ 3,2%
4 - Jean à Mario	Dépenses de programmes (tab. C.12 et H.1) *			
	2005-2006	49 230	-	-
	2006-2007	51 519	+ 2 289	+ 4,6%
	2007-2008	53 594	+ 2 075	+ 4,0%

Source : Gouvernement du Québec, 2007. « Plan budgétaire 2007-2008 ».

* Sans le service de la dette

3. Même là, c'est encore pire, *la dette consolidée* augmente plus rapidement en pourcentage que *la dette totale du gouvernement*! Il n'est pas question que la dette augmente à ce rythme. En réalité, Jean, il faudrait prendre *la dette à long terme du secteur public*⁵ qui est haute de 191,7 G\$, si on prend à cœur les générations futures. Mais admettons que nous nous limitons à

³ Plan budgétaire 2007-2008, tableau D.2, p. D.5.

⁴ Plan budgétaire 2007-2008, tableau D.1, p. D.4 et tableau H.12, p. H.15.

⁵ La dette à long terme du secteur public comprend, en plus de la dette totale du gouvernement, celles des réseaux de l'éducation et de la santé et des services sociaux, d'Hydro-Québec, des autres entreprises du gouvernement et des municipalités et organismes municipaux. Plan budgétaire 2007-2008, tableau D.9, p. D.15.

la dette directe consolidée. Il faut réduire les dépenses pour annuler cette croissance annuelle et ajouter une somme d'au moins de 2 ou 3 G\$ pour vraiment RÉDUIRE la dette.

4. Mario, tu te rends compte qu'il faudrait couper les dépenses de programmes de 6 à 9 G\$! Sur un budget total de 51,5 G\$ en 2006-2007 et 53,6 G\$ pour 2007-2008, c'est des coupures de $\pm 15\%$. On ne peut pas faire ça! D'autant plus qu'il me faut encore diminuer les impôts, j'ai demandé à Monique (Jérôme-Forget) de voir à ça, pour son premier budget. Dans l'énoncé de février, Michel (Audet) annonçait une réduction de l'impôt des particuliers de 464 M\$, puis grâce à Stephen (Harper), j'ai pu promettre une autre baisse de près de 750 M\$ (741 M\$), pour un total d'environ 1,2 G\$. On ne peut pas couper les programmes encore plus! N'oublie pas ta promesse de verser 100 \$ par semaine aux familles qui gardent leurs enfants à la maison.
5. C'est vrai Jean, mais il faut faire quelque chose de radical pour montrer notre sérieux, sinon nous voterons contre ton budget. Il faut augmenter nos revenus!
6. OK, on en reparle demain matin (je vais aller voir André (Boisclair), lui, il sera moins dur).

* * * * *

Sortons de cette fiction et regardons la situation.

Faire de la réduction de la dette le premier objectif de notre société et y consacrer la faible marge de manœuvre du gouvernement, tout en baissant les impôts, **est totalement irresponsable et est sans vision**. Cette obsession de la dette relève peut-être de nos fondements judéo-chrétiens. La Bible rend honteux le fait d'emprunter : « Le riche domine sur les pauvres et celui qui emprunte est l'esclave de celui qui prête » (livre des proverbes, 22, 7). Curieusement, dans le proverbe *Qui paie ses dettes s'enrichit*, il y a inversion de sens en rendant alléchant le remboursement. Cette morale comptable est dépassée aujourd'hui.

« Le déplacement de l'attention de la population vers le problème de la dette n'est-il pas une façon d'éluder les vrais problèmes pour l'avenir du Québec et de retirer l'État de son rôle dans notre économie? » (Élie, 2006, 77)

Avant que la réduction de la dette devienne intéressante, c'est-à-dire lorsque la réduction du service de la dette sera supérieure au montant consacré à diminuer cette dette et que le gouvernement ait une nouvelle marge de manœuvre pour s'occuper des autres urgences, il se passera peut-être 25 ans.

C'est le moment où la génération « AA » (les enfants de la génération Z qui sont actuellement aux études ou ont décroché) arrivera sur le marché du travail. Mais il sera très tard, trop tard...

Plusieurs prônent l'augmentation de certains tarifs, comme l'électricité ou les frais de scolarité, mais ces mesures ne seront que marginales et contribueront à accroître encore plus les inégalités de richesse. Une autre démarche doit être envisagée, une approche qui visera à favoriser la création de richesses et la croissance de notre économie dans le respect de la dignité des humains et dans la sauvegarde de l'environnement, véritable actif des générations futures.

II - Les générations du Québec

	Identifications *	Leur âge en 2007	Leur situation
1932-1946	de la période de la guerre et de la dépression	de 61 à 75 ans	à la retraite ou presque
1947-1956	première vague de baby-boomers	de 51 à 60 ans	pensent à la retraite
1957-1966	deuxième vague de baby-boomers	de 41 à 50 ans	dans la force de l'âge
1967-1976	« X »	de 31 à 40 ans	pas encore installés
1977-1986	« Y »	de 21 à 30 ans	arrivent sur le marché du travail
1987-1996	« Z »	de 11 à 20 ans	aux études ou en décrochage
1997-2006	« AA »	de 00 à 10 ans	l'avenir est devant eux ? !

* Selon Statistique Canada. Le nom des générations « Z » et « AA » sont de l'auteur.

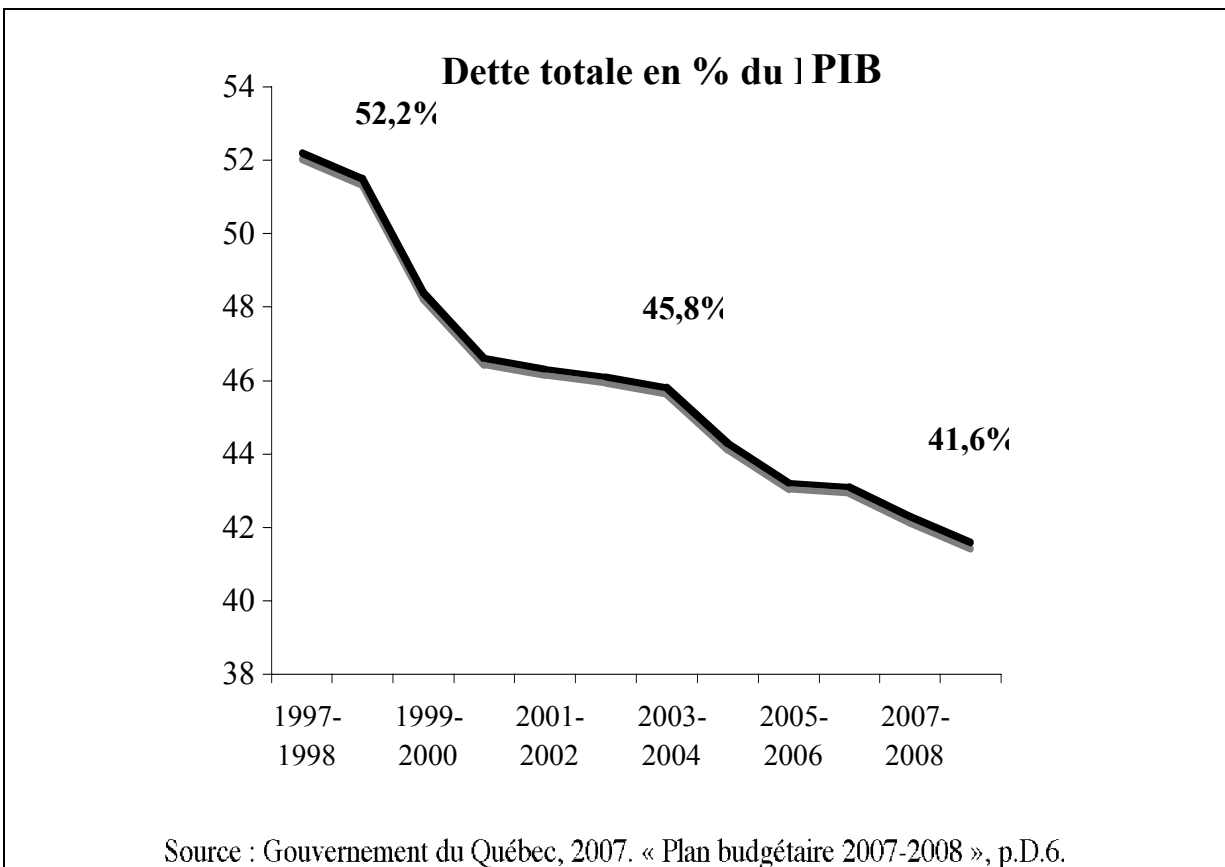
Que faire?

« Il est possible d'avoir une gestion raisonnée de l'économie qui conduit à de meilleurs équilibres globaux, au minimum de pauvres et d'exclus. Dans le contexte international actuel, ne faudrait-il pas prendre des mesures pour restructurer notre économie, pour augmenter notre productivité et pour soutenir la croissance de notre richesse? »
(Élie, 2006, 72)

Sans prendre de mesures exceptionnelles, monsieur Audet nous montre que le poids de la dette totale du gouvernement en fonction du PIB qui « s'élevait à 52,2 % en 1997-1998, [il] devrait s'établir à 41,6 % en 2008-2009, soit une diminution de plus de dix points de pourcentage ».

La croissance économique et une certaine rigueur budgétaire ont permis cette réduction du poids relatif de la dette. Alors, pourquoi vouloir rembourser cette dette en négligeant le financement des programmes? D'autant plus que les programmes gouvernementaux sont aussi hypothéqués par la réduction des impôts très recherchée par monsieur Charest.

L'avenir du Québec et le sort des futures générations passent par la mise en place « des conditions gagnantes » pour assurer une croissance de la richesse chez nous. Tout consacrer à la dette, c'est ne rien faire, c'est reculer et cela nous conduit au déclin économique. Les problèmes à résoudre ou les autres passifs à éviter, pour faire du Québec un pays prospère, sont nombreux.



L'attentisme, c'est vouloir rembourser la dette et patienter 20 ou 25 ans pour avoir une marge de manœuvre : c'est suicidaire. Après la dernière guerre, on comparait souvent le Canada et l'Argentine : population semblable, même proportion entre urbains et ruraux, mêmes productions et exportations. En somme, deux pays semblables mais, depuis, l'un s'est enfoncé dans le développement du sous-développement alors que l'autre est resté dans le peloton de tête. Les politiques d'après-guerre du gouvernement canadien et la Révolution tranquille au Québec ont contribué largement à la réussite économique du Canada et du Québec. Même si la dette brute du gouvernement fédéral représentait en 1945 plus de 150 % du PNB (près de 100 % du PNB pour la dette nette), le mot d'ordre, à cette époque, n'a pas été « remboursons la dette », mais « créons les conditions pour la croissance, pour la création de richesse ».

Les passifs des générations futures

Si on ne prend pas dès aujourd'hui les mesures indispensables à la mise en place « des conditions gagnantes » pour les générations futures, nous permettons à des passifs, plus graves que la dette publique, de croître et d'hypothéquer l'avenir du Québec. Ces handicaps se retrouvent en formation, en santé et en environnement.

L'urgence est à la formation

Le Québec ne peut pas continuer à manquer de main-d'œuvre qualifiée. Il y a déjà pénurie dans les industries à haute valeur ajoutée.

Les pertes d'emplois dans certains secteurs traditionnels liés aux régions nécessitent une reconversion qui ne peut passer que par la formation.

Le décrochage scolaire au niveau secondaire, particulièrement chez les garçons, est une catastrophe pour l'avenir. Encore une fois, cette situation conduit à rendre une partie trop importante de la population du Québec analphabète. Ainsi, 21,2 % des adultes francophones du Québec de plus de 16 ans se sont classés au niveau inférieur de l'échelle de compréhension des textes suivis (niveau 1, très faibles compétences). Toujours chez les francophones, 54,7 % ont un niveau inférieur au niveau souhaité⁶ (niveaux 1 et 2). Les Québécois ont un net retard par rapport aux anglophones du Québec et à la moyenne canadienne.

III - L'alphabétisation au Québec : les niveaux de compétence à l'échelle des textes suivis

<i>population âgée de 16 ans et plus</i>	Québec		Ensemble du Canada
	Langue maternelle Anglais	Français	
Niveau 1, très faible	15,9%	21,2%	19,9%
Niveau 2, faible	26,2%	33,5%	27,8%
Sous total	42,1%	54,7%	47,7%
Niveau 3, souhaité	38,4%	33,3%	35,4%
Niveaux 4 et 5, élevé et très élevé	19,4%	12,0%	17,0%
Sous total	57,8%	45,3%	52,4%
Total	100,0%	100,0%	100,0%

Statistique Canada, n^o 89-617-XIF au catalogue, pp. 114 et 137.

Un niveau de compétence faible conduit à la croissance des inégalités de revenu, à l'augmentation de la pauvreté et à la concentration de la richesse. Une telle tendance est signe *d'un mal développement* habituellement caractéristique aux pays du Tiers-monde.

Il ne faut plus tolérer des écoles délabrées. Il est inadmissible qu'après 5 ans, 15 % des jeunes enseignantes et enseignants abandonnent leur profession. Le sous-financement chronique des cégeps et des universités est inacceptable.

Sans une population compétente, la restructuration et le développement de l'économie québécoise seront compromis. Si nous voulons garder notre niveau de vie, il faut se tourner vers des secteurs à haute valeur ajoutée et investir dans la formation.

⁶ « Il importe [...] de définir *un niveau souhaité de compétence* pour faire face aux demandes grandissantes de compétences dans une économie axée sur le savoir et l'information. Le niveau 3 de performance est généralement utilisé comme point de repère minimum parce que dans les pays développés, une performance au-delà du niveau 2 est généralement associée à un nombre significatif de rendements positifs. Ceux-ci comprennent une participation accrue à la vie sociale, des chances accrues de succès économique, une amélioration des chances de participer à l'apprentissage continu et d'améliorer son niveau personnel de littératie (sic). Alors que les individus qui performent aux niveaux 1 et 2, ne maîtrisent généralement pas encore les compétences minimales de base permettant d'atteindre des niveaux supérieurs de performance. » (Statistique Canada, p. 15)

Comme conclusion, d'autres incontournables

On associe trop rapidement les problèmes dans le secteur de la santé au vieillissement de la population. La croissance du nombre de personnes âgées est un phénomène bien plus récent que les difficultés dans la santé. Il faut chercher les causes de cette détresse beaucoup plus dans les coupures budgétaires du déficit zéro et dans le prix des médicaments. Ces derniers étant responsables des deux tiers de la croissance des coûts de la santé. Un problème à venir dans ce secteur sera les conséquences du surplus de poids et de l'obésité chez les jeunes. Le Comité permanent de la santé à la Chambre des communes déposait un rapport alarmant le mois dernier à ce sujet.

« [...] la proportion d'enfants de 2 à 5 ans qui avaient un surpoids ou étaient obèses n'a presque pas changé, de 1978 à 2004 (taux d'environ 21 p. 100), les taux combinés de surpoids et d'obésité ont doublé pour les autres groupes d'âge au cours de la même période, passant de 13 p. 100 à 26 p. 100 pour les enfants de 6 à 11 ans et de 14 p. 100 à 29 p. 100 pour les adolescents de 12 à 17 ans. À lui seul, le taux d'obésité chez les adolescents a triplé, passant de 3 p. 100 à 9 p. 100. » (Canada, 2)

Même si les problèmes dans la santé étaient résolus et la dette publique effacée, un autre passif guette les générations futures. Le plus grand passif que nous léguons est la détérioration de l'environnement. Il ne suffit pas uniquement de changer nos ampoules; une réduction de 0,5 % de l'émission des gaz à effet de serre (GES). Il faut revoir notre modèle économique basé sur la surconsommation et le gaspillage.

* * * * *

Bibliographie relative au texte de monsieur Élie

GOUVERNEMENT DU CANADA. *Des enfants en santé : une question de poids*. Rapport du Comité permanent de la santé, Chambre des communes, 39^e Législature, 1^{re} session, 2007.

ÉLIE, Bernard. « Gouverner c'est prévoir » dans *Agir maintenant, pour le Québec de demain*, sous la dir. de Luc GODBOUT, Québec, PUL, 2006, p. 67-78.

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC, Finances Québec. *Budget 2007-2008, Plan budgétaire*, 2007.

STATISTIQUE CANADA. *Miser sur nos compétences : Résultats canadiens de l'Enquête internationale sur l'alphabétisation et les compétences des adultes 2003*, n° 89-617-XIF au catalogue, 2005.



Animatrice : Madame Françoise Guénette, journaliste indépendante et animatrice

Conférenciers :

- Monsieur Luc Godbout, professeur agrégé à la Chaire en fiscalité et en finances publiques de l'Université de Sherbrooke.
- Monsieur Nicolas Marceau, professeur titulaire au Département des sciences économiques de l'Université du Québec à Montréal.
- Madame Françoise David, porte-parole du parti politique Québec solidaire
- Monsieur Bernard Élie, professeur régulier au Département des sciences économiques à l'Université du Québec à Montréal.

Rédactrice du résumé : Madame Lorraine Fournier, agente de recherche, Conseil permanent de la jeunesse.

À QUOI FAUDRAIT-IL ACCORDER LA PRIORITÉ DANS LE DÉBAT SUR LA DETTE PUBLIQUE AFIN D'ASSURER UN DÉVELOPPEMENT HARMONIEUX DU QUÉBEC, UN DÉVELOPPEMENT QUI TIENNE COMPTE DE LA DIVERSITÉ DES GROUPES QUI COMPOSENT SA POPULATION ET LA PLURALITÉ DES BESOINS DE CES GROUPES?

L'échange entre les participants et les conférenciers a permis d'approfondir le sujet de la dette publique ainsi qu'à mieux faire ressortir des points de vue différents sur la manière d'envisager son remboursement.

La dette : des perspectives

Les réactions de quelques participants aux propos de la conférencière, madame Françoise David, permettent à celle-ci de préciser sa vision relative au remboursement de la dette. Sans nier les faits objectifs, madame David conteste une vision catastrophique de la situation. Selon elle, des nuances doivent être apportées. Par exemple, si le vieillissement de la population suscite vraisemblablement une augmentation des besoins de soins de santé, il faut aussi tenir compte du constat de l'amélioration des indicateurs de l'état de santé des personnes âgées. Selon elle, il faut mettre les différents faits les uns vis-à-vis les autres. Elle ajoute que les services sociaux et de santé sont aussi des sources d'emploi.

Selon monsieur Luc Godbout, malgré l'amélioration des indicateurs de santé des personnes âgées, au total, les soins de santé ne vont pas nécessairement coûter moins chers. Il faut tenir compte qu'il y aura, à la fois, un plus grand nombre de personnes âgées et que ces personnes vivront plus longtemps. Pour lui, en matière de finances publiques, il faut agir rapidement et faire des choix avant que nous ne soyons plus capables de le faire.

Pour monsieur Bernard Élie, les dirigeants politiques et mêmes certains collègues économistes ont des visions à court terme de la situation. Pour lui, ne rien faire représente un passif à léguer aux prochaines générations.

La voie de l'imposition

Une participante émet sa position quant à l'importance de ne pas baisser les impôts et soulève le point des inégalités en matière d'imposition. Monsieur Bernard Élie explique que 40 % de la population du Québec ne paie pas d'impôts. Ainsi, une baisse des impôts profite à ceux et celles qui ont des revenus. L'écart grandissant constaté entre les plus riches et les plus pauvres l'inquiète car c'est la classe moyenne, en raison de son nombre, qui, par sa consommation, stimule la vitalité de l'économie. La disparition de la classe moyenne serait néfaste à la consommation.

Pour monsieur Luc Godbout, la manière la plus simple de lutter contre les inégalités est de maintenir les services publics. Et si on ne fait rien pour régler la précarité des finances publiques, il faudra vraisemblablement couper dans les services. Toujours selon ce même conférencier, la fiscalité des entreprises devrait être déterminée en fonction des investissements qu'elles font au Québec.

Enfin, si monsieur Nicolas Marceau n'est pas favorable à l'accroissement du fardeau fiscal des entreprises, madame David croit, quant à elle, que les entreprises peuvent faire mieux.

La voie de l'énergie

Selon une participante, l'idée d'une tarification de l'hydroélectricité incitative à l'économie d'énergie risque de pénaliser les personnes ayant de faibles revenus. Ces dernières sont plus susceptibles de loger dans des habitations peu isolées et, par conséquent, énergivores.

Pour monsieur Nicolas Marceau, le problème du Québec réside dans la consommation outrancière de l'essence et de l'électricité. Il faut revoir la tarification de l'hydroélectricité et en réduire la consommation. Selon lui, une tarification favorable à l'économie de l'énergie doit tenir compte des réalités socio-économiques des familles. Monsieur Godbout indique également la possibilité d'ajuster les compteurs d'hydroélectricité, selon certains paramètres.

Pour sa part, madame David précise que les choix économiques doivent tenir compte de l'environnement. Pour elle, la construction d'un barrage sur la dernière rivière à l'état naturel au Québec, la rivière Rupert, représente un désastre environnemental. Cela étant dit, elle reconnaît qu'il y a un gaspillage quant à l'utilisation de l'énergie au Québec et qu'il faut explorer des solutions à cet abus.

2.7 SYNTHÈSE DES ATELIERS

À QUOI FAUDRAIT-IL ACCORDER LA PRIORITÉ DANS LE DÉBAT SUR LA DETTE PUBLIQUE AFIN D'ASSURER UN DÉVELOPPEMENT HARMONIEUX DU QUÉBEC, UN DÉVELOPPEMENT QUI TIENNE COMPTE DE LA DIVERSITÉ DES GROUPES QUI COMPOSENT SA POPULATION ET LA PLURALITÉ DES BESOINS DE CES GROUPES?

Atelier 1



Animatrice : Madame Julie Beauvilliers, membre, Conseil permanent de la jeunesse

Secrétaire : Madame Johanne Villeneuve, agente de recherche, Conseil des aînés

Rédactrice du résumé : Madame Johanne Villeneuve, agente de recherche, Conseil des aînés

Les représentants des jeunes étaient moins nombreux que ceux du groupe d'aînés. Sur la question globale de la dette, les jeunes indiquaient avoir une idée moins établie que les aînés.

Identification des priorités

On n'observe aucun consensus sur la question des priorités. En fait, plusieurs priorités sont proposées. L'importance de ne pas augmenter la dette est toutefois soulignée à plusieurs reprises. On propose de renforcer la loi sur le déficit zéro. Il importe de s'arrêter de s'endetter. Plusieurs personnes indiquent qu'il ne faut pas augmenter la dette et qu'il ne faut pas la rembourser trop vite pour éviter une trop grande charge sur la classe moyenne. À cet effet, on suggère de ne pas augmenter les impôts des entreprises et des individus. D'autres mesures devraient être privilégiées telles que la tarification des services publics (taxation de l'eau, de l'essence, etc.) en prévoyant des alternatives (exemple : transport en commun) ou encore des redevances sur les ressources naturelles (forêts, mines, etc.), tout en s'assurant de respecter l'environnement. On ajoute aussi qu'il serait important d'améliorer la gestion des programmes et des services, tant publics que privés, pour optimiser l'utilisation des différentes ressources (humaines, matérielles, financières, etc.).

Il apparaît important de dégager les ressources nécessaires pour maintenir les acquis en évitant d'augmenter la dette et même d'envisager des moyens pour la réduire. Pour ce faire, il est proposé de se doter d'une planification globale et intégrée à moyen et à long terme, de la croissance de la richesse et du remboursement de la dette. Cette planification doit être indépendante de la politique et de toute « partisanerie » de façon à prévoir un montant déterminé, fixé d'avance, alloué spécifiquement au remboursement de la dette. Il importe d'informer la population sur ces sujets afin qu'elle puisse mieux comprendre la situation et les actions à privilégier.

Services publics

De façon générale, il semble important de préserver les services publics dont le Québec s'est doté, notamment en ce qui concerne la santé et l'éducation. Dans ce sens, plusieurs des participants se disent contre une baisse des impôts. De multiples autres moyens sont proposés pour assurer les acquis. Outre la hausse de tarifications diverses, on ajoute l'introduction d'une tarification en santé (ticket modérateur) ou même pour d'autres services. De plus, on croit que la privatisation de certains services peut être envisagée. D'autres mesures telles que l'augmentation du taux de natalité, l'amélioration des compétences de la main-d'œuvre, une meilleure utilisation des ressources comme le développement des services à domicile de même qu'une ouverture à des modes de gestion collectifs (exemple : mode coopératif) constituent d'autres voies à privilégier. Quelles que soient ces voies, des mesures visant à soutenir les personnes démunies doivent immanquablement y être associées.

Pérennité

Au premier abord, le maintien des acquis, la croissance de la richesse et la résorption de la dette apparaissent difficilement conciliables. Leur réalisation comporte des effets qui s'influencent mutuellement. Les participants avancent toutefois que des actions sont nécessaires et restent préférables à l'immobilisme. On doit mettre en place plusieurs mesures simultanément pour agir sur chacun des aspects de façon à contrer ou à amenuiser les inconvénients que peut avoir une action dans une sphère sur une autre. Par exemple, on pourrait construire plus de barrages hydroélectriques dans le respect de l'environnement en mettant à profit les compétences de la main-d'œuvre pour produire plus d'électricité qui serait vendue plus chère. Les profits pourraient être utilisés pour rembourser la dette et poursuivre le développement de la société. C'est pourquoi cela exige une bonne planification qui tienne compte de l'ensemble des aspects ainsi qu'une ouverture à d'autres façons de faire et une plus grande place aux initiatives. Dans l'ensemble, les participants croient que c'est le regroupement de plusieurs moyens qui mènera à des solutions durables.

Atelier 2



Animatrice : Madame Hélène Dumais, vice-présidente, Conseil permanent de la jeunesse

Secrétaire : Madame Annie Michaud, agente de recherche, Conseil des aînés

Rédactrice du résumé : Madame Annie Michaud, agente de recherche, Conseil des aînés

Priorités

L'éducation est sans contredit la priorité unanime de l'ensemble des participants. Une erreur serait donc de rembourser la dette à très court terme en coupant dans l'éducation car, ce faisant, on ne ferait que « pelleter » le problème en avant. On insiste sur l'importance d'utiliser les ressources actuelles afin de s'assurer que les futurs travailleurs soient productifs.

Toujours en ce qui concerne l'éducation, on déplore le décrochage scolaire qui apparaît comme un problème majeur. Il y a divergence de point de vue sur le dégel des droits de scolarité; ces différences semblent intergénérationnelles puisque certains jeunes se prononcent contre le dégel alors que certains aînés l'appuient. Les participants s'entendent toutefois sur l'importance du mentorat et de la formation continue pour tous les âges.

Pour ce qui est du secteur de la santé, on fait remarquer des lacunes au niveau de la gestion : il y aurait des dépenses en santé qui n'ont pas leur raison d'être. Par ailleurs, on signale qu'il y a peu d'investissements dans le soutien à domicile, alors que ça coûte manifestement moins cher que l'institutionnalisation publique. Enfin, on souligne que chacun doit s'occuper de sa propre santé au lieu d'attendre que l'État règle tout.

Solutions

D'entrée de jeu, on avance que la question du remboursement de la dette se doit d'être un choix de société, mais avec une visée à long terme. On ajoute que si on ne s'attaque pas à la dette, on continue d'avoir une lourdeur sur les épaules. On veut que la nécessaire création de la richesse vienne contribuer à l'amélioration des services.

Il y a rapidement un consensus qui s'établit à l'effet de ne pas diminuer les impôts. Il apparaît essentiel que les impôts soient progressifs et qu'on lutte efficacement contre l'évasion fiscale.

De même, on indique clairement qu'avant de penser à diminuer certains services, il faut d'abord penser à exercer un certain contrôle sur ce qui se fait actuellement. Il importe donc d'instaurer de la rigueur dans la gestion, tant des dépenses que des revenus, tout en gardant en tête que ce n'est pas l'État qui doit tout faire. Les gens doivent se responsabiliser, chacun ayant son rôle à jouer, jeune et moins jeune. À ce sujet, on porte à l'attention des participants la situation des immigrants qualifiés qui, trop souvent, se voient « bloqués » du marché du travail, alors qu'on devrait accueillir à bras ouverts l'apport de leurs compétences à la société québécoise.

Les participants appuient de façon générale la proposition de monsieur Nicolas Marceau concernant l'hydroélectricité, à savoir diminuer les tarifs pour les 900 premiers kilowattheures (kWh) et les augmenter au-delà de cette limite, pour permettre d'accroître nos exportations et ainsi de faire croître les revenus du gouvernement.

L'atelier se termine par la proposition de mettre en place un chantier non partisan de citoyens pour se donner une base commune d'action en ce qui a trait au remboursement de la dette.



Animateur : Monsieur Claude Durand, membre, Conseil des aînés

Secrétaire : Monsieur Bernard Marier, agent de recherche, Conseil permanent de la jeunesse

Rédactrice du résumé : Madame Lorraine Fournier, agente de recherche, Conseil permanent de la jeunesse

L'importance de définir l'état de la situation

De prime abord, plusieurs participants insistent sur l'importance de clairement définir l'état de la situation sur la dette publique. Quelle est la véritable ampleur de la dette? Tient-on compte des déficits des diverses institutions publiques dans son calcul? Un doute est émis quant à la volonté du gouvernement à transmettre un portrait de situation conforme aux règles comptables. Ainsi, le défi de la dette publique impose d'abord et avant tout une prise de conscience collective d'un problème nettement posé.

Des valeurs invoquées afin d'orienter les manières de solutionner le problème

Un ensemble de valeurs et de prémisses est invoqué afin de guider les manières de faire face au défi de la dette publique. Nombre de participants se réfèrent à l'importance de l'équité, celle entre les générations, mais aussi celle entre les différentes classes sociales. Dans cette perspective, la manière de solutionner la dette publique doit assurer un accès relativement équivalent aux services sociaux. Le niveau de vie des différents groupes sociaux ne doit pas être compromis.

La solidarité apparaît également comme un fondement dans les manières de solutionner la dette du Québec. Une solidarité où chacun, dans la mesure de ses moyens, doit se responsabiliser et faire sa part.

Enfin, l'héritage de la Révolution tranquille est présenté comme une richesse qu'il faut préserver. Ainsi, pour plusieurs participants, l'accès aux services de santé et d'éducation ne doit pas être conçu comme un privilège dont seuls les mieux nantis devraient bénéficier.

Des pistes de solution

Différentes pistes de solution sont présentées par les participants afin d'endiguer le problème de la dette publique. Certains indiquent l'importance de reconnaître la nécessité d'agir en établissant un plan à long terme. Un plan qui, souligne-t-on, devra être respecté.

Le débat sur la dette publique étant indissociable de l'accès aux différents programmes sociaux, certains participants proposent une révision des manières de faire en santé et en éducation. Le constat d'une « administratite aiguë » est posé quant aux services publics. Un intervenant propose de formuler une

règle obligatoire afin de réduire les effectifs administratifs dans les systèmes d'éducation et de santé au profit de ceux et celles qui sont affectés directement aux services à la population.

La contribution des entreprises est également soulignée pour résorber la dette publique. Les entreprises ont aussi une responsabilité sociale. Il est proposé de réduire l'imposition des entreprises qui créent et maintiennent des emplois assurant une qualité de vie aux travailleurs.

La valorisation du bénévolat est également vue comme un moyen de contrôler l'augmentation de la dette publique. Un aîné témoigne que les générations plus jeunes, dont celle des « baby-boomers », devraient être davantage sensibilisées à l'importance sociale du bénévolat.

Enfin, quelques intervenants reprennent l'idée d'utiliser les revenus issus d'une augmentation des tarifs d'électricité afin de réduire la dette.

Atelier 4



Animateur : Monsieur Georges Lemieux, agent de recherche, Conseil permanent de la jeunesse

Secrétaire : Monsieur René-Jean Fournier, membre, Conseil des aînés

Rédactrice du résumé : Madame Lorraine Fournier, agente de recherche, Conseil permanent de la jeunesse

Le vieillissement démographique : des termes qui suscitent des nuances

La question de la dette publique soulève celle du vieillissement démographique et, à ce sujet, les participants à l'atelier ne s'entendent pas toujours sur les termes et les perspectives avancés par chacun. C'est le cas notamment lorsque certains utilisent le concept de personnes inactives pour caractériser les personnes âgées. Certains préfèrent utiliser l'expression de personnes non salariées. De plus, le fait d'être non salarié ne s'applique pas qu'aux seules personnes à la retraite, cette situation pouvant toucher différents groupes d'âge. Aussi, il est mentionné que bien des personnes à la retraite sont très actives, leur participation à la production par le biais, notamment, du travail bénévole est notable. Enfin, il est également précisé que même à la retraite, les personnes continuent à contribuer au projet collectif par le biais des impôts et des taxes.

La dette publique : des perspectives différentes

Des participants relèvent certains points permettant de nuancer la vision critique du problème de la dette publique. Ainsi, il est mentionné que le défi pour les finances publiques se situera pour la période de 2020 à 2050. C'est à ce moment que les enfants du « baby-boom » solliciteront le plus de soins de santé. Mais, comme le précise un participant, il s'agit d'un problème temporaire associé à une cohorte importante d'un point de vue démographique. En conséquence, des solutions temporaires doivent être

prises en place. Il serait incohérent de chambouler tous les systèmes pour un problème temporaire. D'autres insistent sur le fait que 80 % de la dette nous appartient. « C'est de l'argent qu'on se doit à soi-même » dira un participant.

Pour d'autres participants, le défi des finances publiques et du remboursement de la dette publique doit s'inscrire dans une vision à long terme tenant compte du développement durable. Dire que la dette nous appartient n'est qu'une formule pour nier le problème et ne pas envisager les actions urgentes à entreprendre.

Des solutions à la dette publique

La conscientisation de la population à la situation de la dette publique apparaît comme une démarche essentielle. En fait, le problème réside surtout dans la manière de sensibiliser la population à la situation. Il est proposé que le gouvernement mette sur pied des groupes formés de gens neutres qui auraient le mandat de transmettre une information, la plus objective qui soit, sur l'état de la situation sur la dette publique.

La création de la richesse apparaît comme une voie de solution importante, bien que, selon certains, trop peu explorée. Le développement des projets hydroélectriques représente une solution intéressante pour plusieurs, et cela, malgré les impacts environnementaux.

L'investissement en éducation est également proposé afin d'améliorer la productivité du Québec. Et pour certains participants, le problème de l'école n'est pas tant celui de l'accès aux études que de la sortie avec un diplôme en poche puisque le Québec connaît des taux importants de décrochage scolaire à tous les paliers du système scolaire. La formation scolaire doit aussi répondre aux besoins du marché du travail, arguent quelques-uns, puisque certains secteurs d'emploi éprouvent des difficultés importantes pour recruter des technologues. Enfin, des participants avancent l'idée de dégeler les frais de scolarité à l'université.

En ce qui concerne les autres programmes sociaux (santé, services sociaux), diverses idées sont avancées. Si l'un des participants propose un meilleur contrôle du coût des technologies médicales et des médicaments, un autre suggère l'instauration d'un ticket modérateur aux services de santé. D'autres insistent sur l'importance de préserver les programmes sociaux ainsi que le principe de justice sociale qui a animé la création de ces projets. La dette publique n'est pas une fin, il faut aussi combattre la pauvreté, s'assurer qu'il y a du travail pour tout le monde. Comme le mentionne un participant « désinvestir dans les programmes sociaux affecte la cohésion sociale ».

Le rôle social de l'entreprise est également soulevé. Selon un participant, plusieurs entreprises ne paient aucun impôt. Dans certaines zones industrielles de municipalités, des entreprises ne paient presque pas de taxes. Ce n'est pas qu'aux seuls citoyens à assumer le paiement de la dette publique.





3. Le Fonds des générations

3.1 CADRE DE DISCUSSION DE LA TABLE RONDE SUR LE FONDS DES GÉNÉRATIONS

La proposition gouvernementale

En 2006, le gouvernement du Québec a mis sur pied le Fonds des générations. Ce Fonds vise la réduction du poids de la dette en vue d'améliorer l'équité envers les générations.

Le gouvernement s'est fixé comme objectif de ramener le poids de la dette dans l'économie à 25 % du PIB en 2025. Le Fonds des générations sera géré par la Caisse de dépôt et de placement du Québec et alimenté par des redevances hydrauliques versées par Hydro-Québec ou des redevances hydrauliques déjà perçues auprès de producteurs privés. Les montants tirés des ventes d'actifs, une redevance sur l'eau captée au Québec ou une partie des bénéfices d'Hydro-Québec sur la vente d'électricité à l'étranger provenant de ses nouvelles capacités de production pourraient éventuellement être versés au Fonds.

Les réactions à la mise en place du Fonds des générations illustrent les opinions divergentes de la société civile sur cette question.

Les positions sur le sujet

Pour certains, toute la question de la dette publique est un faux problème. Ils constatent, entre autres, que le poids relatif de la dette (par rapport au PIB) a déjà commencé à diminuer avec la croissance du PIB, que le taux de croissance du PIB par habitant est beaucoup plus élevé que celui du nombre de personnes au travail. Ils en déduisent que le problème n'est pas celui de la création de la richesse, mais sa répartition. Dans ces conditions, même selon une perspective d'équité intergénérationnelle, il leur semblerait préférable de ne pas consacrer des sommes au remboursement de la dette, sommes qui seraient mieux utilisées dans

des investissements en santé, en éducation ou dans les services publics.

D'autres estiment que le Fonds des générations est un pas intéressant, mais insuffisant. Ils souhaiteraient qu'on mette sur pied officiellement une réserve pour éventualités utilisée pour équilibrer le budget en cas de ralentissement économique mais qui, si elle n'était pas nécessaire pour atteindre l'équilibre budgétaire, serait allouée au remboursement de la dette et à un fonds de stabilisation. On envisage également que la vente ou la « monétisation » de certains actifs soit utilisée pour le remboursement de la dette. Une autre voie pour favoriser le remboursement de la dette est l'augmentation des tarifs de l'électricité. Cependant, toute augmentation des tarifs devrait être accompagnée d'un programme d'aide pour les personnes et les ménages à faible revenu.

Les conférenciers de cette table ronde présenteront les deux points de vue, à savoir, d'une part, ceux qui trouvent que les sommes consacrées au Fonds des générations devraient plutôt être utilisées à d'autres fins comme pour la santé et l'éducation et, d'autre part, ceux qui estiment qu'il faudrait plutôt consacrer des sommes plus importantes au remboursement de la dette en proposant d'autres alternatives de financement.

?

Quels principes devraient encadrer le versement de sommes au Fonds des générations? À quelles conditions ces sommes devraient-elles être versées?

3.2 ■ M^{ME} VIVIAN LABRIE



■ Note biographique

Vivian Labrie a mené depuis 1974 des travaux de recherche sur les dynamiques du savoir populaire, qui ont leur ancrage dans une exploration de la tradition orale du conte au Québec et en Acadie, sujet d'un doctorat d'État soutenu à l'Université René Descartes (Paris V) en 1979. Animatrice de 1988 à 1998 au *Carrefour de pastorale en monde ouvrier*, à Québec, elle a été associée au début des années 1990 à la mise en place du *Carrefour de relance de l'économie et de l'emploi du centre de Québec* (CRÉECQ). En 1996, elle a cosigné avec Camil Bouchard et Alain Noël un rapport intitulé *Chacun sa part*, suite à sa participation au *Comité externe de réforme de la sécurité du revenu*. Dans les années suivantes, elle a été, avec d'autres, au cœur de l'organisation du *Jeûne à relais du refus de la misère*, de *La Nuit des taons qui piquent*, du *Parlement de la rue*. De 1998 à 2000, elle a animé le *Carrefour des savoirs sur les finances publiques* au cours duquel un petit groupe de personnes en situation de pauvreté s'est formé à l'économie et aux finances publiques pour entrer en dialogue avec des fonctionnaires du ministère des Finances du Québec et leur ministre⁷. Elle a été coordonnatrice et porte-parole du *Collectif pour un Québec sans pauvreté* des débuts du Collectif en 1998 jusqu'à 2006. Un congé sabbatique en 2006-2007 lui permet de revenir de façon plus intensive à des travaux de recherche sur les contes et la tradition orale.

EN DETTE... PAR RAPPORT À QUI? PENSER AUTREMENT POUR DÉCIDER AUTREMENT


TEXTE DE PRÉSENTATION
DE LA CONFÉRENCIÈRE

Par
Madame Vivian Labrie
Citoyenne

C'est à titre de citoyenne que je m'adresse à vous aujourd'hui, étant dans une année sabbatique qui me met en retrait des fonctions de porte-parole que j'ai exercées de 1998 à 2006 au *Collectif pour un Québec sans pauvreté*.

J'étais toutefois au Collectif l'an dernier quand on a annoncé la mise en place du Fonds des générations lors du discours du budget 2006-2007. Il se trouve qu'au Collectif, nous avons suivi attentivement chaque budget public depuis 1998 en cumulant soigneusement nos compilations d'année en année. C'est de cette expérience que j'ai tiré les réflexions qui suivent.

⁷ Cette activité de croisements de savoirs a été l'occasion d'une production populaire de savoirs et de concepts venus de personnes en situation de pauvreté qui ont fait leur marque ensuite au Québec et ailleurs comme le « Produit intérieur doux » et les « Dollars vitaux ». Elle a aussi été l'occasion de développer une pédagogie de suivi du budget du Québec qui a été reprise ensuite par le Collectif pour un Québec sans pauvreté.

Je vous propose de nous extraire de l'axe « pour ou contre » du panel pour poser une question plus large : pourquoi laisser mobiliser notre attention sur le Fonds des générations? Que vient-il faire dans le paysage des finances publiques du Québec de 2006-2007?

J'ai une réponse courte et une plus détaillée.

Voici ma réponse courte. Nous pourrions réfléchir sur la dette publique et sur la pertinence d'un Fonds comme celui-ci en tant que moyen de la rembourser si le problème était bien posé. Ce qui n'est pas le cas, à mon avis. Alors ça ne sert à rien d'en parler tant qu'on ne pose pas bien le problème.

Pour bien poser le problème, à mon sens, il faudrait plutôt se demander : que voulons-nous faire ensemble comme population en mettant en commun des moyens d'agir à travers les finances publiques? Et ça supposerait de se demander : quels sont les défis qui se présentent à l'humanité et à notre société pour le prochain siècle et en quoi viennent-ils moduler notre réponse et les choix que nous faisons dans la manière d'élaborer et suivre les budgets publics sur toutes leurs colonnes et toutes leurs lignes (revenus, dépenses, soldes, avoirs et dettes cumulés)? Ça, ça aurait été une question intéressante à aborder dans un forum comme aujourd'hui.

Et avant d'aller vers une réponse plus détaillée, voici deux déclencheurs pour se mettre dans cet état d'esprit différent.

Premièrement, l'Alberta n'a pas de dette dans ses finances publiques et cette province a même depuis assez longtemps un Fonds du patrimoine créé à partir des ressources pétrolières. Elle cause, par ailleurs, un énorme déficit écologique qui n'est pas comptabilisé et qui fait partie de ce qui met l'humanité en danger en modifiant l'équilibre viable de la planète pour notre espèce. Qui peut affirmer que les sables bitumineux de cette zone de la planète Terre qui s'appelle l'Alberta n'appartiennent qu'à ceux qui sont là pour les extraire et les changer en pétrole? Cette extraction est un emprunt à une Terre qui appartient à tout le monde. L'Alberta a une dette verte. Et en même temps qu'une bonne partie de sa population s'enrichit par le pétrole, ses citoyen(ne)s les plus pauvres sont très pauvres, attaqué(e)s et mal protégé(e)s par des lois qui ont diminué le soutien public aux personnes. Elle a aussi une dette sociale. Ces deux dettes sont invisibles dans les chiffres, dont le PIB, avec lesquels on discute de la dette. En fait, plus le PIB augmente en Alberta, plus on peut supposer que ces dettes augmentent, pendant qu'on fait de l'argent sur une exploitation qui rend la planète malade et une partie de la population découverte.

Deuxièmement, quelqu'un a dit dans la séance d'ouverture de cette rencontre : « comment pourrions-nous payer plus d'impôt? » Et pourtant, qui arrêterait de consommer du pétrole si le prix à la pompe augmentait demain de 10 ou 20 cents le litre au nom d'une guerre, d'une catastrophe ou de ce qu'on veut? Et pourtant, suite à cette augmentation et de celles qui suivraient, on pourrait réaliser comme il y a quelques années que les pétrolières ont fait des profits records à la fin de l'année, des profits plus élevés que toute hausse d'impôt à laquelle on aurait imaginé résister.

Voici maintenant une réponse un peu plus longue.

Qu'est-ce qu'a été l'annonce du Fonds des générations dans le budget 2006-2007?

1. Une vaste opération de marketing.
2. La mise en œuvre de la proposition du Manifeste des lucides.
3. Une nouvelle étape dans l'ajustement des finances publiques québécoises au modèle émerge de concentration de la richesse.

Reprenons ça point par point.

1. L'opération de marketing. Si on regarde à rebours l'arrivée de ce Fonds sur la scène publique, on aperçoit un « build-up » de quelques mois qui met le paiement de la dette publique en vedette. Au jour J, on annonce à grands coups d'explications techniques l'institution du Fonds des générations comme mécanisme démontrant une capacité de la payer à long terme. La mise en place de ce Fonds est saluée comme la mesure qui fera passer le budget 2006-2007 à l'histoire. C'est la couche la plus visible, celle qui se mérite un cahier spécial dans la documentation budgétaire. Ce faisant, cette opération :

- détourne l'attention de la promesse de baisses d'impôt que le gouvernement Charest, version 2003, ne peut pas tenir (et qui ne sont certainement pas une bonne idée),
- lève de nouveaux revenus qui serviront à jouer à l'argent pour payer la dette en misant sur les rendements, meilleurs que les taux d'intérêt du service de la dette, qui pourraient être obtenus par la Caisse de dépôt et placement à qui les fonds seront confiés,
- et réussit à le faire en harnachant comme source de revenu des redevances sur l'eau qui rejoignent les préoccupations vertes, en jouant sur les peurs liées à l'avenir et en recanalissant les préoccupations sociales sur l'équité intergénérationnelle qui veulent qu'on laisse une société en bon état aux générations futures.

2. La mise en œuvre de la proposition des lucides. Bien plus qu'un budget libéral, le budget 2006-2007 aura été le **budget des « lucides »** et ainsi un **budget transpartisan** qui aurait très bien pu être le fait d'un des autres partis de l'opposition, même s'ils l'ont bien sûr critiqué le jour du budget.

Les premiers mots du *Discours du budget 2006-2007* sont pratiquement ceux du *Manifeste des lucides*

Les premiers mots du Discours du budget 2006-2007	Les premiers mots du Manifeste des lucides
<i>« Depuis trois ans, notre gouvernement s'est appliqué à moderniser le Québec. Le Québec est aujourd'hui en meilleure position pour relever le défi des finances publiques et faire face au vieillissement de la population. L'économie du Québec est également mieux positionnée pour soutenir la concurrence accrue des pays émergents. »</i>	<i>« Alors que notre avenir est menacé par le déclin démographique et la concurrence mondiale, le Québec ne peut se permettre d'être la république du statu quo. »</i>

Les solutions préconisées y empruntent aussi, dont celle de s'attaquer à la dette. Le gouvernement du Québec a agi, à mon avis, tout simplement comme metteur en scène d'une idéologie mondiale dominante. Celle-ci a trouvé preneur(e)s et porteur(e)s dans la société québécoise tout comme dans les trois partis qui siègent à l'Assemblée nationale. Il nous sert, depuis quelques années, une version québécoise des principes d'ajustements structurels prônés partout par la Banque mondiale et le Fonds monétaire international : usage de spectres (les taux d'intérêt, la dette publique, la démographie, la mise en concurrence) comme moyens de contrôle pour limiter l'action des États en faveur de leurs populations à un niveau de mesures qui optimise la concentration de la richesse et protège les intérêts privés (socialiser les coûts et privatiser les bénéfices). Le budget a eu aussi la particularité d'incorporer les préoccupations de développement durable, en ce cas-ci, l'eau, pour les faire servir au discours sur le développement économique.

3. Une nouvelle étape de mise au pas des finances publiques québécoises dans la machine mondiale à concentrer la richesse. Les budgets publics, il faut voir ça sur plus d'un an. Au-delà de l'opération de marketing, il faut un peu plus d'attention pour apercevoir la manœuvre plus profonde. Ce que j'aperçois plutôt sur plusieurs budgets, c'est la **lente progression du support gouvernemental à la concentration de la richesse**. En 10 ans, les gouvernements du Québec successifs, tous partis confondus, ont fait le tour des cases d'un budget, toujours en jouant sur une peur.

- **Le déficit** : en 1996, le gouvernement de Lucien Bouchard (PQ) prend la chose par le déficit avec la loi du déficit zéro... et il prend certaines décisions au nom de ça qui détériorent les protections sociales et aggravent la pauvreté et l'exclusion.
- **Les transferts d'un gouvernement à l'autre** : à peu près à la même période, le fédéral coupe dans les transferts aux provinces pour les programmes sociaux, dont le Régime d'assistance publique du Canada (RAPC); sa contribution aux coûts de l'aide sociale passe de 50 % à moins de 20 %; les provinces refilent le problème à leurs populations en coupant dans les programmes de sécurité du revenu.
- **Les revenus** : c'est suivi de 1997 à 2000 d'un « build-up » avec des consultations publiques pour conduire à baisser les impôts, donc à diminuer les revenus publics, ce qui prive durablement le Québec aujourd'hui d'au minimum 5 G\$ par année. Les libéraux en demandent davantage. Le fédéral les baisse beaucoup de son côté. C'est tellement important que ça épuise, même dans cette logique, toute possibilité d'aller plus loin. Tout ça transforme aussi la structure de la provenance des revenus du gouvernement. L'impôt payé par les particuliers et les entreprises prend de moins en moins de place au profit des taxes et aussi d'une contribution accrue des entreprises de l'État, notamment Hydro-Québec qui prend au Québec un peu la place des entreprises pétrolières de l'Alberta. C'est subtil, mais c'est là : on passe d'une fiscalité fondée sur la solidarité fiscale à une fiscalité davantage fondée sur des vaches à lait. Et on comprend mieux alors le rôle donné à Hydro-Québec en 2006 dans le Fonds des générations.
- **Les dépenses** : c'est suivi après l'élection du gouvernement de Jean Charest (PLQ) en 2003 de coupures dans les dépenses pour toutes les fonctions de régulation du gouvernement. Tout y passe sauf la santé, l'éducation, dans une

certaine mesure, la famille... et les budgets du Conseil exécutif et du Conseil du trésor. Seule exception au portrait, l'impact positif de certaines mesures du budget Séguin 2003-2004, en marge de la mise en application de la *Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale*, mais c'est vite neutralisé par les budgets Audet subséquents.

- **La dette** : c'est-ce qui restait à retoucher en 2006-2007. On s'y est mis.
- **Le déséquilibre fiscal** : pour compléter le tout, cette année, on voit le fédéral utiliser le règlement nécessaire du déséquilibre fiscal, non pas pour retransférer la marge de manœuvre perdue pour les dépenses sociales des provinces avec la fin du RAPC dans les années 1990, mais pour redonner aux provinces une capacité de continuer de flatter l'électorat dans le sens amorcé. Où étaient les 700 M\$ neufs du 1,7 G\$ alloué au Québec le lendemain du budget fédéral? Disparus dans une promesse électorale de baisse d'impôt.

Ajoutons à cela le démantèlement de la solidarité fiscale des entreprises encouragées, pendant ce temps, à désintéresser des populations auprès de qui elles font leur argent. Et attention au courant des privatisations qui pourrait poursuivre le travail accompli en privant ensuite le Québec de ses actifs, un point mentionné à la sauvette dans la description de la constitution du Fonds des générations. On peut très bien imaginer que ce soit un prochain thème budgétaire dans la tendance amorcée. À quoi toutes ces opérations ont-elles servi?

Là où quelque chose ne marche pas, c'est que dans la foulée de ces opérations de marketing successives, la fraction la plus riche de la population s'est enrichie, corporativement et individuellement, pendant que les situations de déficit humain se sont aggravées du côté des populations les plus pauvres. On a pris prétexte de ce contexte budgétaire général à la fois pour avantager les plus riches avec les baisses d'impôt - une pratique qui augmente systématiquement les écarts et n'avantage que ceux qui paient des impôts- et pour détériorer les protections sociales sous prétexte qu'il fallait couper ensuite dans les dépenses de programmes par manque d'argent.

Voici deux exemples qui restent dans le registre de la fiscalité des particuliers.

Premier exemple. Entre 1998 et 2002, donc en cinq ans, le cinquième le plus riche des familles québécoises a vu ses revenus totaux passer de 100 333 \$ à 126 963 \$, soit une augmentation de 26 630 \$ en moyenne. Personne n'est venu limiter cet enrichissement au nom de la dette. Au contraire, les baisses d'impôt ont laissé à ces familles pratiquement tout le bénéfice de cet accroissement de revenu, puisqu'il leur est resté en moyenne 23 580 \$ net en 2002 de ce 26 230 \$ de plus qu'en 1997. Les impôts ont à peine touché le magot de cet accroissement. Même si on voulait reporter le principal du problème sur le dixième ou le centième le plus riche des familles, il faudrait tout de même convenir que c'est un enrichissement énorme pour l'ensemble de ce quintile. L'indécent est que ce gain net a dépassé à lui seul, et de beaucoup, le revenu moyen net des familles du cinquième le plus pauvre qui était de 18 965 \$ en 2002. Cela revient à dire que, dans une société qui l'aurait voulu, il y aurait eu les moyens à ce moment, cinquième pour cinquième, d'améliorer considérablement la situation du cinquième le plus pauvre de la population et même des cohortes suivantes dans la classe moyenne simplement en limitant l'accroissement de la richesse des plus riches pour l'équilibrer sur les autres quintiles. Si on multiplie ce 23 580 \$ par le nombre de familles à l'époque (il faudrait un nombre moyen que je n'ai pas, mais pour faire une approximation, je prends la donnée de 2001 que j'ai sous la

main, ce qui donne un ordre de grandeur de 2 019 555 familles en tout pour l'ensemble du Québec, ce qui donne 403 911 familles par quintile), on obtient la fabuleuse somme de 9,5 G\$ pour l'enrichissement net, après impôts, du revenu total de familles de ce quintile le plus riche en cinq ans, soit presque autant que l'enrichissement net des quatre cinquièmes restants qui s'avère en tout de 11,7 G\$. Une somme récurrente ensuite.

Deuxième exemple. Par contre, entre 1994 et aujourd'hui, la prestation d'aide sociale de base, elle, a été très peu et très irrégulièrement indexée au coût de la vie. Elle est systématiquement demi-indexée depuis 2003, ce qui revient à dire qu'on fait exprès pour la déprécier par rapport au coût de la vie. Elle vaut en 2007 environ 30 % de moins en dollars constants que ce qu'elle valait il y a 20 ans. À chaque fois, on a justifié ces dépréciations en prétextant le mauvais état des finances publiques. Ce qui, en bout de ligne, conduit à des situations absurdes, comme celle dénoncée par *Le Devoir* récemment qui a fait état d'une personne à qui on a coupé de l'aide sociale parce que sa prestation mensuelle de 548 \$ était trop basse pour qu'elle arrive et qu'elle devait donc avoir du support informel non déclaré pour améliorer ses conditions!

Prétexter les finances publiques et les créanciers pour avantager les plus riches et restreindre les plus pauvres n'est pas neuf. Je raconte l'histoire suivante depuis le début des années 1990 :

« Une fois c'était un cuisinier qui avait fait un gâteau pour 20 personnes. Les quatre premières sont arrivées. Elles ont pris chacune environ deux parts. D'autres sont arrivées. Elles ont pris une grosse part, une part, une petite part. Quand les quatre dernières sont arrivées, il ne restait plus tout à fait une part pour les quatre ensemble. Elles viennent pour la prendre, mais le cuisinier arrive et leur dit:

- Tut, tut, tut! Touchez pas. J'avais promis une part à mes fournisseurs, ceux qui m'ont vendu la farine, les œufs, le lait, le sucre, les pommes. »

Alors j'ai une question : de combien de milliards de dollars la société québécoise s'est-elle endettée depuis 20 ans auprès de la fraction du bas de sa population en la privant d'acquis vitaux? Combien de milliards a-t-elle retournés en baisses d'impôts vers la fraction du haut de la même population, qui est aussi en partie son créancier pour la partie interne de la dette publique? On parle de vieillissement de la population en pensant aux prochaines générations. Je pourrais vous parler du vieillissement prématuré chronique d'une partie de la population depuis nombre d'années par défaut d'aborder ces questions. Si on dit qu'il y a dix années d'espérance de vie de moins et dix autres années de moins d'espérance de vie en santé en moyenne pour les populations des quartiers pauvres par rapport aux quartiers riches au Québec, à combien s'élève notre dette publique d'années de vie prises aux plus pauvres par défaut d'assurer leur égalité effective en droits et leur accès à une vie de qualité incluant la formation et l'emploi? Quels sont les plans pour assurer le déficit humain zéro? Et qu'arrivera-t-il des dettes que nous ne pouvons remettre : les années d'espérance de vie perdues, les années d'espérance de vie en santé perdues, l'expérience prolongée de l'injustice? Comment éviter qu'elles n'empoisonnent aussi l'avenir des générations futures?

Quand une entreprise dépose son bilan, on fait la liste des créanciers et on identifie qui sont les créanciers prioritaires. Qui sont les premiers créanciers ici? Depuis 20 ans, il y a eu trop de milliards retirés de la solidarité collective et remis aux déjà riches pour qu'on puisse prendre au sérieux un discours de peur fondé sur le remboursement de la dette.

S'il faut choisir nos peurs, il y a deux façons de voir l'avenir. Le *Manifeste pour un Québec lucide* a choisi les siennes et le budget 2006-2007 a contribué à les imposer : le vieillissement de la population et la menace des pays asiatiques émergents. Le *Manifeste pour un Québec solidaire* s'est plutôt inquiété de la croissance des inégalités et de l'épuisement d'une planète surconsommée.

S'il faut choisir nos peurs, autant savoir à qui elles pourraient profiter. Les premières me paraissent destinées à ne profiter qu'à celles et ceux qui jouent à l'argent avec la vie des autres. Les secondes me paraissent plus saines et susceptibles de profiter à tout le monde.

Et puis peut-être qu'il faut dépasser la peur, rêver à l'avenir les yeux ouverts et repenser en conséquence une comptabilité nationale écosociale qui ne confond plus argent et richesses, au point de considérer comme de la croissance des flux monétaires associables à des destructions.

Dans le fond, j'arrive avec une équation pour élargir le débat :

la dette totale = la dette monétaire + la dette verte + la dette sociale.

Le virage écologique est plus avancé que le virage social. De moins en moins de gens croient que se conformer aux accords de Kyoto mènera à la catastrophe économique, comme le gouvernement Harper a tenté de le faire croire récemment. Par contre, beaucoup de gens restent à persuader que l'égalité en droits est plus payante qu'une société de gagnant(e)s et de perdant(e)s qui se fait croire qu'il faut mettre du monde dans le trou pour que ces personnes s'en sortent pendant que d'autres se sauvent avec la caisse.

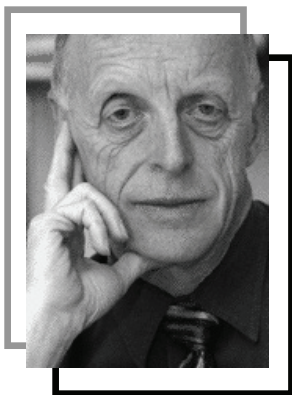
Pourtant, on peut voir que les quelques pas faits depuis trois ans au niveau des politiques familiales, incluant la nouvelle politique du congé parental, auront plus fait pour accroître les taux de natalité que tous les discours catastrophiques sur le vieillissement de la population. Une bonne politique familiale donne confiance dans l'avenir.

Pour assurer du bon et du meilleur pour les prochaines générations, je miserais davantage sur des choix budgétaires qui nous permettraient de tendre vers un Québec sans pauvreté, à commencer par figurer en 2013 au rang des nations industrialisées où il y a le moins de personnes pauvres, comme l'impose la *Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale* que sur un fonds comme le Fonds des générations. Je miserais aussi sur un principe que le *Collectif pour un Québec sans pauvreté* prône depuis qu'il existe : faire primer l'amélioration des revenus et conditions de vie du cinquième le plus pauvre sur l'amélioration des revenus et conditions de vie du cinquième le plus riche. Il y a là un chemin sûr : si les dettes qu'on rembourse aux plus riches peuvent épuiser les plus pauvres, les dettes qu'on rembourse aux plus pauvres enrichissent tout le monde parce qu'elles libèrent du potentiel humain et nous remettent dans l'égalité.

Notre meilleur atout pour survivre en humanité, ce n'est pas la convoitise, mais l'amour des autres et de notre planète. On ne peut se protéger mutuellement du risque que dans l'égalité, comme l'ont compris, du moins à une certaine époque, les sociétés scandinaves, à qui on peut souhaiter de tenir ce cap malgré les vents de droite qui soufflent là aussi. Il n'y a pas de baguette magique. Notre première richesse, c'est notre capacité de vivre et survivre ensemble. C'est cela qui est à générer, régénérer, réparer et réinventer patiemment, année après année, avec toutes les cases d'un budget public. C'est là

qu'est le principal. C'est ça qui est hypothéqué en ce moment. C'est ça qu'il faut contrôler d'abord. C'est ça qui va nous donner ainsi qu'aux générations à venir le supplément d'humanité, la valeur ajoutée nécessaire pour traverser ce siècle. Une fois ça installé, nous saurons trouver les solutions techniques efficaces. L'argent n'est là que pour réguler des échanges, pour assurer les contributions, les rétributions, les distributions. Les logiques désincarnées sur l'endettement public telles qu'on nous les a présentées jusqu'à maintenant, font littéralement primer l'intérêt sur le principal au point de faire oublier le principal. Croire qu'on se sortira du trou par un Fonds des générations, c'est comme jouer au casino pour éteindre une dette de jeu en pensant qu'on sera plus fort que la banque. Mieux vaut sortir du jeu et prendre l'ensemble de son budget en main. Et comme dans toutes les situations d'intoxication, ça peut se faire et commencer dès maintenant. Avec du courage et de la volonté.

3.3 ■ M. CLAUDE MONTMARQUETTE



■ Note biographique

Détenteur d'un Ph.D. en sciences économiques de l'Université de Chicago, monsieur Claude Montmarquette est professeur titulaire au Département de sciences économiques de l'Université de Montréal et vice-président des groupes de recherche en politiques publiques et en économie expérimentale au Centre interuniversitaire de recherche en analyse des organisations (CIRANO). Il est titulaire de la Chaire Bell-Caisse de dépôt et placement en économie expérimentale.

Il est l'auteur ou éditeur de plusieurs livres et articles scientifiques. Il a également produit plus de 55 documents publics. Il est professeur invité à l'Université de Paris 1 (Panthéon-Sorbonne) depuis 1990 et à l'Université de Lyon 2 depuis 1998. Il a donné plus de 135 séminaires ou conférences scientifiques principalement en Europe et aux États-Unis. Monsieur Montmarquette a été directeur du Centre de recherche et développement en économie et directeur du Département de sciences économiques de l'Université de Montréal. Il a participé à une trentaine de comités scientifiques. Il a présidé trois comités pour le gouvernement du Québec, dont deux sur l'éducation qui ont fait l'objet de rapports ministériels. Le dernier, portant sur l'assurance-médicament, a particulièrement atteint un large public. Monsieur Montmarquette a été président de la Société canadienne de sciences économiques et est un membre élu de la Société Royale du Canada.


VERBATIM RÉVISÉ PAR
LE CONFÉRENCIER

Par
Monsieur Claude Montmarquette
Professeur au Département des sciences économiques
Université de Montréal

Je vais certainement couvrir moins large que madame Labrie. Je pense qu'elle a développé un agenda extrêmement ambitieux. Ceci dit, les problèmes qui nous confrontent sont bien réels. Et ce ne sont pas les lucides qui les ont créés. La problématique de la dette est tout simplement une question de fait. Il faut reconnaître les faits. Si on ne s'entend pas sur les données et les faits, c'est impossible de discuter.

Je vais rapidement définir la dette publique et cerner son ampleur. D'abord on veut discuter de la dette nette, c'est-à-dire le montant de notre endettement moins la valeur des actifs associés à cette dette. Lorsque l'on parle d'une dette publique qui s'est échelonnée sur une longue période, il est toujours difficile de bien circonscrire les actifs publics. Ce n'est pas comme dans un ménage où ce calcul est nettement plus simple. Il y a donc forcément une marge d'erreur sur cette question, mais grosso modo, les spécialistes s'entendent pour affirmer que de cette dette brute d'environ 120 milliards de dollars, près de 80 % de cette dette n'a plus d'actif en contrepartie. Cette dette a été réalisée pour payer des dépenses de consommation et non des dépenses d'immobilisation, comme les routes ou les écoles, par exemple. Au niveau d'un ménage, c'est l'équivalent de la carte de crédit qui a payé la restauration et autres biens et services de consommation. Si on s'inquiète parfois du compte de sa carte de crédit, on ne voit pas pourquoi on ne devrait pas collectivement s'inquiéter de notre dette publique. En d'autres

termes, les biens et services associés à cette dette nette confrontant toutes les générations présentes et futures ont été consommés par les générations précédentes. Ils ne leur restent plus rien associé à cette dette. C'est comme si vos parents vous laissaient en héritage leurs dettes sur leurs cartes de crédit.

Est-ce que le niveau d'endettement actuel pour l'économie du Québec est important? On peut théoriser sur cette question et aligner toute une série de chiffres, mais si on regarde ailleurs, nous sommes parmi les plus endettés au monde compte tenu de notre population et de notre PIB. Par ailleurs, l'Ontario qui a aussi des écoles et des routes, très belles d'ailleurs, leur dette publique per capita, ou en termes du PIB, est de 50 % inférieure. Il y a donc un véritable problème. Il faut savoir que le service de la dette, c'est-à-dire simplement les paiements sur l'intérêt de la dette, représente le budget d'environ 12 ministères et constitue le troisième poste le plus élevé du budget du gouvernement après la santé et l'éducation. Et malgré des dépenses équivalentes à celles de 12 ministères pour le service de la dette, on ne rembourse pas un seul sous de cette dette.

Lorsque vous calculez cette dépense par contribuable imposable, c'est près de 5 000 \$ de leurs taxes qui vont au service de la dette. C'est ici que la question des générations va être majeure en termes de contribuable imposable. Je vous rappelle qu'au Québec, il y a environ 43 % de gens qui ne paient pas d'impôts sur le revenu et un autre 12 % qui en paient très peu. On met donc un énorme poids sur le dos des travailleurs et des futurs travailleurs, encore une fois non pas pour rembourser la dette, mais pour en payer le service.

Il faut insister sur la distinction entre une dette de consommation et une dette d'immobilisation. On peut comprendre l'idée de s'endetter pour des dépenses d'immobilisation. Lorsqu'on construit un pont, une école ou un hôpital, il est évident que l'on ne consomme pas immédiatement les services de ces immobilisations et il faut étaler sur plusieurs générations ce coût, parce que les services de ces investissements toucheront plusieurs générations. Cette distinction est au cœur du déficit zéro. Un déficit zéro dans le nouveau paramètre comptable du gouvernement veut dire en théorie que l'on ne s'endettera pas pour des « dépenses d'épicerie ». D'où l'idée de séparer dépenses de consommation et d'immobilisation. Avec ce traitement comptable, un déficit zéro ne veut pas dire que la dette ne monte pas. D'ailleurs, elle a continué à monter puisqu'on a investi dans les dépenses d'immobilisation.

Ceci dit, on fait des révisions à chaque année puis on s'aperçoit que le déficit zéro n'a jamais été réalisé. Mais on ne retourne pas en arrière. On a effectivement rempli les conditions de la loi au moment où on a fait nos prévisions, mais on a toujours un déficit, en réalité, qui fait grossir la dette pour encore des dépenses d'épicerie. Cette curiosité comptable devra être corrigée. Il va falloir à un moment donné regarder toute cette question avec plus d'attention et de transparence. Il y a des entreprises dans le privé où les dirigeants furent condamnés à des peines de prison pour, somme toute, des choses assez équivalentes au niveau d'une saine comptabilité.

Pourquoi faut-il rembourser cette dette? Je pense qu'il faut se libérer des contraintes que ça nous impose. Quand vous avez le coût de 12 ministères, quand vous avez un tel poids sur vos finances publiques, vous n'avez plus la liberté de faire ce que vous voulez et de maintenir ce que vous aimeriez conserver de vos politiques. C'est ça le drame essentiellement. Avant que la Suède ne prenne des mesures importantes pour contrôler et rembourser sa dette, il y a quelques années, un premier ministre suédois avait bien exprimé qu'un peuple endetté est un peuple qui n'est pas libre.

On devrait aussi profiter de la conjoncture actuelle économique raisonnable qui pourrait ne pas se maintenir pour faire un effort vers le remboursement de la dette. L'emploi va bien, le chômage continue à baisser, l'économie roule, mais il y a des risques qui se pointent à l'horizon, comme en discutera plus amplement François Dupuis, le prochain intervenant. La moindre catastrophe, une hausse importante des taux d'intérêt et c'est le service de la dette qui écopera lourdement. Compte tenu de notre précarité économique, le Québec est à une récession près d'une catastrophe. Nous n'avons pas de marge de manœuvre. Mario Dumont le sait maintenant.

Le point majeur pour appuyer un remboursement de la dette est une question d'équité intergénérationnelle. Les gens de ma génération, et certains d'entre vous également, ont consommé cette dette. Comment peut-on demander aux nouvelles générations et à celles à venir de la rembourser pour nous? De plus, une situation aggravante est le vieillissement de la population qui réduira la population active en plus d'aggraver les coûts de la santé. Qui va payer tout ça? Peut-on demander à nos jeunes de le faire? C'est absolument inacceptable! Il va falloir qu'on libère ces jeunes de ces difficultés si on veut les retenir. Avec la population qui vieillit et moins de travailleurs disponibles, les taux de croissance prévisible de l'économie sera faible au Québec dans le futur. On pourrait faire face à des difficultés considérables. La question d'équité intergénérationnelle et les risques de ne rien faire doivent nous inciter à prendre nos responsabilités.

Comment rembourser cette dette? La façon la moins coûteuse serait d'être plus efficace dans nos activités actuelles. Plus efficace veut dire mieux utiliser les moyens dont nous disposons. Gaspiller moins nos ressources. Il y a eu des discussions ce matin sur la question des tarifs d'électricité et des frais de scolarité qui sont directement en lien avec le concept d'efficacité. Dans une économie, le système de prix fait en sorte qu'une bonne allocation des ressources existe. Il faut surtout ne pas se servir du système de prix comme nous le faisons au Québec pour l'électricité, les frais de scolarité, les services de garde pour essentiellement en faire une distribution des revenus ou de la richesse. On peut distribuer les revenus d'une autre façon, on a d'autres moyens. Lorsqu'on le fait avec les prix plus bas, que ce soit l'électricité, les frais de scolarité ou les médicaments, on incite au gaspillage ou du moins à une surutilisation. Qui plus est, plusieurs de ces politiques sont régressives en profitant aux plus riches fortunés. Ce sont eux qui vont à l'université, ce sont eux qui consomment le plus d'électricité. Ajuster les tarifs est non seulement une politique efficace pour notamment rembourser la dette, mais elle est même de gauche! Je n'ai jamais compris pourquoi la gauche ne comprend pas que ces politiques sont favorables aux riches et non aux plus démunis. Si on est plus efficace, que l'on dégage des marges de manœuvre pour rembourser la dette, on pourrait également augmenter nos moyens afin de limiter cette pauvreté. Ce n'est pas avec une loi que l'on va faire changer la pauvreté au Québec. C'est trop facile de dire que par une loi, la pauvreté va disparaître. C'est comme si je vous disais : « demain matin, on va passer une loi en disant : tous les Québécois sont en santé, ou encore, la dette n'existe plus ». Curieusement, il n'y a que deux pays dans le monde qui soutiennent le discours légal sur la pauvreté : la France et le Québec...

Il faut revoir certaines dépenses qui seraient moins prioritaires et trop ciblées vers l'intérêt de groupes précis. C'est évident, par ailleurs, que l'on doit éviter de foutre l'économie par terre en essayant de rembourser la dette. Il va falloir examiner comment la situation évolue. C'est possible que pour certaines années, ça sera plus facile de le faire, mais que pour d'autres années, il faudra mieux investir les sommes dégagées comme marge de manœuvre pour relancer l'économie. On n'est pas à ce point ignorant des conditions économiques pour savoir qu'il faut doser cette question.

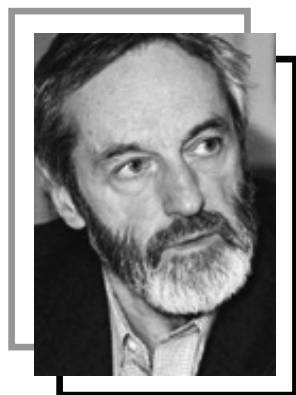
Il faut aussi songer à taxer davantage la consommation et moins le travail. Comme il y aura moins de travailleurs dans le futur avec le vieillissement de la population, il faut maintenir les incitatifs à travailler. Il n'est pas impensable de demander aux personnes âgées qui ont consommé cette dette d'en rembourser une partie importante plutôt que de laisser cette tâche à nos petits-enfants. Un impôt spécial sur les aînés les plus fortunés?

L'illusion qu'il faille davantage taxer les riches comme solution à nos problèmes est... une illusion! Seulement un peu plus de 2 % de la population gagne plus que 100 000 \$ par année. Et on appelle ça des riches. Et déjà ce 2 % paient environ 23 % des impôts sur le revenu. Il nous manque des riches, c'est ça le problème! Taxer les grandes entreprises, elles vont quitter le Québec. Ça s'appelle de la concurrence fiscale. Les pays scandinaves ont bien compris ce problème alors que leurs taux de taxation sur les entreprises sont les moins élevés au monde.

Pour conclure, quelques remarques sur les Fonds des générations. Le Fonds des générations est une bonne idée, mais peut-être pas pour les raisons qui ont été mises de l'avant. La première bonne idée c'est que le Fonds permet une cohérence temporelle. Si on est pour avoir une politique de remboursement de la dette, il va falloir qu'elle soit maintenue quel que soit le parti au pouvoir. L'autre point important est que ce fond soustrait les marges de manœuvre de la sphère politique. Ces deux éléments sont majeurs parce qu'ils dépolitisent le problème. En effet, si on taxe les aînés, leurs réactions naturelles est de demander pour faire quoi avec cet argent? En faisant gérer le Fonds par la Caisse de dépôt et placement, comme c'est fait présentement, on soustrait ces ressources du marché politique. Mais, encore faut-il y mettre de l'argent dans ce fonds. Le premier montant déposé est d'environ 500 millions de dollars à partir de la vente d'un actif d'Hydro-Québec. Mais quand on vend un actif pour rembourser la dette, la dette nette ne change pas parce qu'on a vendu l'actif (la dette brute diminue de même que le service de la dette)! Il va falloir mettre de l'argent neuf. Notons que l'argument « qu'en plaçant cet argent à la Caisse de dépôt et placement du Québec, c'est un investissement profitable parce que la Caisse va faire un rendement supérieur au coût des emprunts du gouvernement » ne tient pas la route. Si c'était le cas, il faudrait s'endetter encore plus! Allons-y au maximum et triplons notre dette. Le coût d'emprunt des dépenses d'investissement des gouvernements ne se limite pas aux taux d'intérêt sur la dette, et je ne veux pas rentrer dans des questions techniques, mais le véritable coût d'emprunt est un coût (sans risque) social d'opportunité qui serait aujourd'hui de l'ordre de 8 %. Alors pour battre 8 %, il faut que la Caisse fasse un rendement de 9 %. Mais ce taux de rendement nécessite de prendre des risques. En bref, le Fonds des générations est une bonne idée, mais pas nécessairement pour les raisons médiatisées.

Je m'arrête ici et je serai heureux de discuter de cette présentation et de répondre à vos questions.

3.4 ■ M. LOUIS GILL



■ Note biographique

Louis Gill est économiste. Il a été professeur à l'Université du Québec à Montréal (UQÀM) de 1970 à 2001. Pendant toute sa carrière à l'UQÀM, il a été un militant actif du Syndicat des professeurs et professeurs de l'UQÀM (SPUQ) au sein duquel il a occupé divers postes de direction. Diplômé en Génie électrique de l'Université McGill et en sciences économiques des universités de Montréal et de Stanford, il a publié de nombreux écrits sur des questions économiques, politiques et sociales, dont *Économie mondiale et impérialisme* (1983), *Les limites du partenariat* (1989), *Fondements et limites du capitalisme* (1996), *Trente ans d'écrits syndicaux. Contribution à l'histoire du SPUQ* (2002), *Le néolibéralisme* (2002) et *George Orwell. De la guerre civile espagnole à 1984* (2005). Il vient de publier *Rembourser la dette publique : la pire des hypothèses* (2006) ainsi qu'une étude intitulée *Vieillessement de la population. La « futurologie à rebours »* de Pierre Fortin et Luc Godbout.

REMBOURSER LA DETTE PUBLIQUE : LA PIRE DES HYPOTHÈSES



Par
Monsieur Louis Gill
Professeur au Département des sciences économiques
Université du Québec à Montréal

100 %		74 %		26 %		
Dette totale ou Dette brute	=	Dette directe ou titres émis sur le marché	+	Engagements envers les régimes de retraite	-	Fonds des générations
122 M\$ (43 % du PIB)	=	90 M\$ (32 % du PIB)	+	32 M\$ (11 % du PIB)	-	0,6 M\$ (0,5 % du PIB)
-	Actifs financiers	=	Dette nette			
-	16 M\$ (6 % du PIB)	=	106 M\$ (37 % du PIB)			
	=	Dette attribuée aux immobilisations	+	Dette attribuée aux déficits cumulés		
	=	14 M\$ (5 % du PIB)	+	92 M\$ (32 % du PIB)		

Mise en contexte

À 122 milliards de dollars le 31 mars 2007, soit 43 % du produit intérieur brut (PIB), telle que prévue dans le budget de février 2007, la dette totale du Québec aurait, selon certains, atteint un seuil critique.

- Elle imposerait un fardeau annuel insoutenable en frais d'intérêt, qui réduirait à néant la marge de manœuvre du gouvernement et compromettrait les programmes sociaux.
- Elle serait d'autant moins justifiée que les trois quarts en seraient attribuables à l'accumulation, au fil des ans, de déficits budgétaires réalisés pour effectuer des dépenses courantes, désignées comme des « dépenses d'épicerie », et non pour l'acquisition d'immobilisations, comme des routes et des immeubles.
- Elle reporterait sur les générations futures le financement de dépenses dont profiterait la génération actuelle et créerait ainsi une iniquité et un conflit entre générations.
- Le péril serait d'autant plus grand dans un contexte de déclin démographique et de vieillissement de la population.

Pourquoi est-il inopportun de rembourser la dette publique ?

- 1) Parce que le poids relatif de la dette (par rapport au PIB) diminue de lui-même avec une croissance du PIB supérieure à celle de la dette. Cette vision des choses, aujourd'hui hérétique pour certains, n'a rien de nouveau. Elle faisait partie du consensus social au Québec au lendemain du Sommet économique et social de 1996, alors que le rapport de la dette totale au PIB atteignait 52 % après la réforme comptable gouvernementale de 1998.
- 2) Parce que le coût du remboursement de la dette est beaucoup plus élevé que les économies d'intérêt qui en découlent et que ces sommes seraient mieux investies dans la santé, l'éducation, les services publics, l'environnement et le développement économique.
- 3) Parce que tout dollar consacré à la réduction de la dette est un dollar en moins pour ces autres dépenses. Le prétendu conflit entre les générations qui proviendrait de la dette publique est un leurre et si un tel conflit devait exister, il serait bien davantage la conséquence du gaspillage de ressources investies dans le remboursement de la dette. Le meilleur legs à laisser aux générations futures et la meilleure dotation à offrir à la génération actuelle consistent dans les investissements dans la santé, l'éducation et les infrastructures sociales qui sont la base de la richesse actuelle et future.

Trois exemples permettent d'illustrer le premier point :

- la dette du Canada au lendemain de la Deuxième Guerre mondiale;
- la réduction de la dette fédérale au cours des dix dernières années;
- le Fonds des générations créé par le gouvernement du Québec en 2006.

S'élevant à plus de 100 % au lendemain de la Deuxième Guerre mondiale, en 1945, le rapport au PIB de la dette du Canada avait chuté à moins de 20 %, 30 ans plus tard, au milieu des années 1970, sans aucun remboursement, par le seul effet d'une croissance du PIB plus rapide que celle de la dette.

Après avoir repris son envol à partir de cette date, la dette du Canada représentant les déficits cumulés avait atteint **563 milliards de dollars** en 1996-1997, soit **68 % du PIB** de 823 milliards. C'est alors que le gouvernement fédéral a entrepris de verser au remboursement de la dette ses énormes surplus budgétaires successifs de **91 milliards en dix ans**. Ainsi réduite à **472 milliards** à la fin de 2006-2007,

son rapport au PIB de 1 440 milliards à cette date avait chuté à **33 %**, soit une **diminution de 35 points de pourcentage** (68 % - 33 %).

Mais s'il n'y avait eu **aucun remboursement**, le rapport de la dette de 563 milliards de dollars au PIB de 1 440 milliards aurait été de **39 %**; en somme, lorsqu'on compare les deux situations suivantes :

- **réduction de 35 points de pourcentage (68–33) avec remboursement de 91 milliards et**
- **réduction de 29 points de pourcentage (68–39) sans aucun remboursement,**

on constate que $29/35 = 83 \%$ de la réduction du rapport de la dette au PIB au cours de ces dix années est attribuable à la seule croissance du PIB, **17 %** seulement au remboursement de 91 milliards! Des milliards très précieux qui auraient pu être destinés au remboursement des 50 milliards détournés du régime d'assurance-emploi au cours de la même période ou qui auraient pu être remis aux provinces affligées par le déséquilibre fiscal.

Il en est de même du **Fonds des générations** créé par le gouvernement du Québec en mars 2006. Son objectif, on le sait, est de réduire le rapport de la dette au PIB du niveau actuel **de 43 % à 25 % en 20 ans**, en 2025-2026, en accumulant à cette fin **30 milliards de dollars**. Prenant pour acquis que la dette continuera à augmenter au rythme actuel de 2 à 3 milliards de dollars par année au cours de cette période, celle-ci aura atteint 168 milliards en 2025-2026 (voir le Tableau 3). Si on suppose un modeste taux de croissance annuel du PIB réel de 1,7 % et un taux annuel d'inflation de 2 %, le PIB aura atteint 570 milliards à la même date. De sorte que le rapport de la dette au PIB, sans aucun remboursement, aura atteint **29 %**, seulement quatre points de pourcentage au-dessus de l'objectif poursuivi par le Fonds.

En comparant les deux situations :

- **réduction de 18 points de pourcentage (43–25) au coût de 30 milliards et**
- **réduction de 14 points de pourcentage (43–29) sans verser un seul sou,**

on constate que $14/18 = 78 \%$ de la réduction est attribuable à la seule croissance du PIB, sans aucun remboursement, et que les milliards d'argent rare dirigés vers le Fonds sont des milliards perdus pour la santé, l'éducation et les services publics en général.

Le coût de la réduction de la dette est plus élevé que les économies qui en découlent

Un argument de poids utilisé pour soutenir la nécessité de réduire la dette est la lourdeur du fardeau des intérêts sur la dette (le service de la dette) grevant le budget annuel au détriment des dépenses de programmes. Il va de soi que la réduction de la dette entraîne une réduction du service de la dette. Mais pour prendre la juste mesure de cette économie, il faut l'évaluer par rapport à son coût. Or, on constate que ce coût est considérablement plus élevé que l'économie qui en résulte. En supposant qu'on veuille réduire d'un milliard de dollars par année la dette du Québec de 122 milliards, le **coût annuel de cette réduction est d'un milliard**, alors que **l'économie d'intérêts à un taux de 6 % est 60 millions** la première année, **120 millions** la deuxième, **180** la troisième, etc. (voir le Tableau 1). Il faut attendre **16 ans** avant que l'économie annuelle rejoigne le coût annuel d'un milliard et encore 16 autres années pour que l'économie cumulative de 32 milliards rejoigne le coût cumulatif. Après

16 années, nous aurons dépensé 16 milliards pour en économiser 8. Et après 32 ans, nous aurons dépensé 32 milliards de dollars pour en économiser 32.

En d'autres termes, pendant une génération complète, les sommes engagées dans la réduction de la dette sont supérieures aux économies d'intérêts réalisées grâce à ces remboursements et elles se soldent par un coût énorme en ressources qui pourraient et devraient plutôt être destinées à des usages sociaux et productifs. On fait manifestement fausse route si on attend de la réduction de la dette une amélioration substantielle de la **marge de manœuvre budgétaire** du gouvernement pointée du doigt comme incontournable pour faire face aux conséquences du vieillissement de la population. La réduction du service de la dette ne sera que d'un milliard dans 16 ans et de 2 milliards dans 32 ans. Pourtant, la part du service de la dette dans les revenus budgétaires aura chuté de moitié, de 13 % à 6,5 %, mais **85 % de cette diminution sera le résultat de la croissance du PIB** et 15 % seulement le résultat de la réduction de la dette.

L'amélioration de la marge de manœuvre viendra donc, sans le coût prohibitif du remboursement, essentiellement d'une croissance du PIB supérieure à celle de la dette (voir les Tableaux 1 et 2). Et la croissance attendue du PIB viendra de la croissance de la productivité qui passe par les investissements à faire **aujourd'hui** dans l'éducation, dans la santé et dans les infrastructures.

En situation de fonds rares, vouloir réduire la dette confine à l'impasse, à moins d'envisager la réduction et la privatisation des services publics ou la vente d'actifs gouvernementaux.

Mettre les pendules à l'heure

Il est aussi nécessaire de mettre les pendules à l'heure quant à certains dogmes qui sont véhiculés dans l'opinion publique et acceptés comme des vérités. On considère notamment comme incontestables les affirmations sans cesse répétées à l'effet que :

- l'augmentation de la dette depuis 1970 serait essentiellement attribuable à des excès de dépenses courantes, appelées « dépenses d'épicerie »;
- la dette actuelle attribuée aux déficits cumulés découlant de ces excès de « dépenses d'épicerie » représenterait 75 % de la dette totale;
- les frais d'intérêt versés chaque année sur la dette seraient de 7 milliards de dollars.

On constate au contraire que **42 %** de l'augmentation de la dette de 1970 à 1998 découle de la prise en compte, graduelle d'abord, puis intégrale en 1998, des **engagements du gouvernement à l'égard des régimes de retraite du secteur public**. Les taux d'intérêt élevés des années 1980 et 1990 ont aussi contribué à cet accroissement, de même que leur niveau supérieur au taux de croissance du PIB a favorisé la hausse du rapport de la dette au PIB.

Les statistiques révèlent également que **83 % des besoins financiers** du gouvernement au cours de cette même période découlent de l'acquisition d'actifs matériels (**immobilisations-68 %**) et d'actifs financiers (**placements, prêts, avances et autres comptes -15 %**) et que seulement **17 %** de ces besoins découlent des **déficits cumulés** des opérations courantes au sens propre, ce qui est l'inverse des prétentions véhiculées à cet égard. Cela s'explique par le fait que, jusqu'à la réforme comptable de 1998, les **dépenses d'immobilisation** étaient comptabilisées comme des **dépenses courantes**. Une part majeure de la dette attribuée aux déficits cumulés de près de trois décennies doit donc être

comptabilisée, non pas comme une dette découlant des « dépenses d'épicerie », mais comme une dette découlant de l'acquisition d'immobilisations. La méthode comptable introduite en 1998 comptabilise, par ailleurs, le « **solde non amorti des immobilisations** » en lieu et place du « **solde non remboursé de la dette** » contractée pour acquérir ces immobilisations, ce qui a pour effet de **transformer graduellement la « bonne dette »** ayant une contrepartie sous la forme d'actifs matériels en « **mauvaise dette** » attribuée aux « dépenses d'épicerie ». La dette attribuée aux déficits cumulés a ainsi augmenté de 9 milliards de 1998 à 2007 alors qu'elle aurait dû cesser de croître depuis l'adoption de la Loi sur l'équilibre budgétaire en 1996.

Quant aux véritables frais annuels d'intérêt payés sur la dette, il est clair qu'ils se limitent aux intérêts sur les titres de la dette réelle désignée comme la « dette directe » (90 des 122 milliards de la « dette totale » du gouvernement). L'autre composante du service de la dette comptabilisée dans les dépenses budgétaires est la dépense d'intérêt que le gouvernement impute à ses engagements envers les régimes de retraite (32 des 122 milliards de la « dette totale »). Or, cette dépense est une dépense fictive, une simple inscription comptable, qui est compensée dans les opérations non budgétaires par un montant égal de signe contraire qui ne génère, en conséquence, pas de besoins financiers et n'entraîne pas de sortie de fonds. Ce sont donc **4 milliards** d'intérêts **et non 7** qui sont sortis annuellement des coffres du gouvernement au cours des dernières années pour payer ses créanciers.

Comptabilisées comme des dépenses budgétaires même si elles n'entraînent pas de décaissement, ces dépenses fictives d'intérêt de 3 milliards exercent, par contre, une pression à la réduction des dépenses réelles d'opérations ou de programmes dans le cadre de la loi qui interdit tout déficit budgétaire. Il en est de même de l'amortissement annuel des immobilisations et des charges relatives aux régimes de retraite. Environ 10 % des dépenses budgétaires sont donc des dépenses fictives exerçant cette pression à la baisse sur les dépenses de programmes.

Deux remarques pour conclure. 1) Face aux visions alarmistes en vogue, il faut rappeler que la dette du Québec, sans vouloir la minimiser, se situe dans la moyenne de l'OCDE. 2) Il est grand temps, comme l'a recommandé La Confédération internationale des syndicats libres (CISL) dans un document intitulé *Le beurre et l'argent du beurre*, publié au printemps 2006, que les gouvernements identifient la source véritable de la crise des finances publiques du côté de leurs revenus réduits par une fiscalité complaisante et mal contrôlée, plutôt que du côté des dépenses, et qu'ils mettent un terme à l'évasion fiscale et à l'évitement fiscal qui les privent de moyens financiers essentiels à la survie des services publics.

TABLEAU 1													
Coût de la réduction de la dette et économies d'intérêt en découlant													
Évolution des rapports « dette / PIB » et « service de la dette / revenus budgétaires »													
Les montants sont en milliards de dollars (M \$).													
Taux d'intérêt				6,00%									
Réduction annuelle de la dette				1,00 \$									
Nombre d'années pour que :													
l'économie annuelle d'intérêts soit égale au coût annuel de réduction de la dette :											16,7		
l'économie cumulative soit égale au coût cumulatif :											32,3		
Taux de croissance du PIB réel				1,70%									
Taux d'inflation				2,00%									
Taux de croissance du PIB nominal				3,73%									
Revenus budgétaires en pourcentage du PIB :								20%					
An	Année réelle	Dette	Intérêt sur la dette	Économie d'intérêts		Coût de réduc ⁿ de la dette		PIB	Dette / PIB	Serv. de la dette			
				annuelle	cumulative	annuel	cumulatif			% du budget.			
0	2006-2007	122,00	7,32					284,0 \$	43,0%	12,9%			
1	2007-2008	121,00	7,26	0,06	0,06	1,00	1,00	294,6 \$	41,1%	12,3%			
2	2008-2009	120,00	7,20	0,12	0,18	1,00	2,00	305,6 \$	39,3%	11,8%			
3	2009-2010	119,00	7,14	0,18	0,36	1,00	3,00	317,0 \$	37,5%	11,3%			
4	2010-2011	118,00	7,08	0,24	0,60	1,00	4,00	328,9 \$	35,9%	10,8%			
5	2011-2012	117,00	7,02	0,30	0,90	1,00	5,00	341,1 \$	34,3%	10,3%			
6	2012-2013	116,00	6,96	0,36	1,26	1,00	6,00	353,9 \$	32,8%	9,8%			
7	2013-2014	115,00	6,90	0,42	1,68	1,00	7,00	367,1 \$	31,3%	9,4%			
8	2014-2015	114,00	6,84	0,48	2,16	1,00	8,00	380,8 \$	29,9%	9,0%			
9	2015-2016	113,00	6,78	0,54	2,70	1,00	9,00	395,0 \$	28,6%	8,6%			
10	2016-2017	112,00	6,72	0,60	3,30	1,00	10,00	409,8 \$	27,3%	8,2%			
11	2017-2018	111,00	6,66	0,66	3,96	1,00	11,00	425,1 \$	26,1%	7,8%			
12	2018-2019	110,00	6,60	0,72	4,68	1,00	12,00	440,9 \$	24,9%	7,5%			
13	2019-2020	109,00	6,54	0,78	5,46	1,00	13,00	457,4 \$	23,8%	7,1%			
14	2020-2021	108,00	6,48	0,84	6,30	1,00	14,00	474,5 \$	22,8%	6,8%			
15	2021-2022	107,00	6,42	0,90	7,20	1,00	15,00	492,2 \$	21,7%	6,5%			
16	2022-2023	106,00	6,36	0,96	8,16	1,00	16,00	510,6 \$	20,8%	6,2%			
17	2023-2024	105,00	6,30	1,02	9,18	1,00	17,00	529,6 \$	19,8%	5,9%			
18	2024-2025	104,00	6,24	1,08	10,26	1,00	18,00	549,4 \$	18,9%	5,7%			
19	2025-2026	103,00	6,18	1,14	11,40	1,00	19,00	569,9 \$	18,1%	5,4%			
20	2026-2027	102,00	6,12	1,20	12,60	1,00	20,00	591,2 \$	17,3%	5,2%			
21	2027-2028	101,00	6,06	1,26	13,86	1,00	21,00	613,3 \$	16,5%	4,9%			
22	2028-2029	100,00	6,00	1,32	15,18	1,00	22,00	636,2 \$	15,7%	4,7%			
23	2029-2030	99,00	5,94	1,38	16,56	1,00	23,00	659,9 \$	15,0%	4,5%			
24	2030-2031	98,00	5,88	1,44	18,00	1,00	24,00	684,6 \$	14,3%	4,3%			
25	2031-2032	97,00	5,82	1,50	19,50	1,00	25,00	710,1 \$	13,7%	4,1%			
26	2032-2033	96,00	5,76	1,56	21,06	1,00	26,00	736,7 \$	13,0%	3,9%			
27	2033-2034	95,00	5,70	1,62	22,68	1,00	27,00	764,2 \$	12,4%	3,7%			
28	2034-2035	94,00	5,64	1,68	24,36	1,00	28,00	792,7 \$	11,9%	3,6%			
29	2035-2036	93,00	5,58	1,74	26,10	1,00	29,00	822,3 \$	11,3%	3,4%			
30	2036-2037	92,00	5,52	1,80	27,90	1,00	30,00	853,0 \$	10,8%	3,2%			
31	2037-2038	91,00	5,46	1,86	29,76	1,00	31,00	884,9 \$	10,3%	3,1%			
32	2038-2039	90,00	5,40	1,92	31,68	1,00	32,00	917,9 \$	9,8%	2,9%			
33	2039-2040	89,00	5,34	1,98	33,66	1,00	33,00	952,2 \$	9,3%	2,8%			
34	2040-2041	88,00	5,28	2,04	35,70	1,00	34,00	987,7 \$	8,9%	2,7%			
35	2041-2042	87,00	5,22	2,10	37,80	1,00	35,00	1 024,6 \$	8,5%	2,5%			

TABLEAU 2										
Coût de la réduction de la dette et économies d'intérêt en découlant										
Évolution des rapports « dette / PIB » et « service de la dette / revenus budgétaires »										
Les montants sont en milliards de dollars (M \$).										
Taux d'intérêt			6,00%							
Réduction annuelle de la dette			0,00 \$							
Nombre d'années pour que :										
l'économie annuelle d'intérêts soit égale au coût annuel de réduction de la dette :			16,7							
l'économie cumulative soit égale au coût cumulatif :			32,3							
Taux de croissance du PIB réel			1,70%							
Taux d'inflation			2,00%							
Taux de croissance du PIB nominal			3,73%							
Revenus budgétaires en pourcentage du PIB :			20%							
An	Année réelle	Dette	Intérêt sur la dette	Économie d'intérêts		Coût de réduc ⁱⁿ de la dette		PIB	Dette / PIB	Serv. de la dette
				annuelle	cumulative	annuel	cumulatif			% du budget.
0	2006-2007	122,00	7,32					284,0 \$	43,0%	12,9%
1	2007-2008	122,00	7,32	0,00	0,00	0,00	0,00	294,6 \$	41,4%	12,4%
2	2008-2009	122,00	7,32	0,00	0,00	0,00	0,00	305,6 \$	39,9%	12,0%
3	2009-2010	122,00	7,32	0,00	0,00	0,00	0,00	317,0 \$	38,5%	11,5%
4	2010-2011	122,00	7,32	0,00	0,00	0,00	0,00	328,9 \$	37,1%	11,1%
5	2011-2012	122,00	7,32	0,00	0,00	0,00	0,00	341,1 \$	35,8%	10,7%
6	2012-2013	122,00	7,32	0,00	0,00	0,00	0,00	353,9 \$	34,5%	10,3%
7	2013-2014	122,00	7,32	0,00	0,00	0,00	0,00	367,1 \$	33,2%	10,0%
8	2014-2015	122,00	7,32	0,00	0,00	0,00	0,00	380,8 \$	32,0%	9,6%
9	2015-2016	122,00	7,32	0,00	0,00	0,00	0,00	395,0 \$	30,9%	9,3%
10	2016-2017	122,00	7,32	0,00	0,00	0,00	0,00	409,8 \$	29,8%	8,9%
11	2017-2018	122,00	7,32	0,00	0,00	0,00	0,00	425,1 \$	28,7%	8,6%
12	2018-2019	122,00	7,32	0,00	0,00	0,00	0,00	440,9 \$	27,7%	8,3%
13	2019-2020	122,00	7,32	0,00	0,00	0,00	0,00	457,4 \$	26,7%	8,0%
14	2020-2021	122,00	7,32	0,00	0,00	0,00	0,00	474,5 \$	25,7%	7,7%
15	2021-2022	122,00	7,32	0,00	0,00	0,00	0,00	492,2 \$	24,8%	7,4%
16	2022-2023	122,00	7,32	0,00	0,00	0,00	0,00	510,6 \$	23,9%	7,2%
17	2023-2024	122,00	7,32	0,00	0,00	0,00	0,00	529,6 \$	23,0%	6,9%
18	2024-2025	122,00	7,32	0,00	0,00	0,00	0,00	549,4 \$	22,2%	6,7%
19	2025-2026	122,00	7,32	0,00	0,00	0,00	0,00	569,9 \$	21,4%	6,4%
20	2026-2027	122,00	7,32	0,00	0,00	0,00	0,00	591,2 \$	20,6%	6,2%
21	2027-2028	122,00	7,32	0,00	0,00	0,00	0,00	613,3 \$	19,9%	6,0%
22	2028-2029	122,00	7,32	0,00	0,00	0,00	0,00	636,2 \$	19,2%	5,8%
23	2029-2030	122,00	7,32	0,00	0,00	0,00	0,00	659,9 \$	18,5%	5,5%
24	2030-2031	122,00	7,32	0,00	0,00	0,00	0,00	684,6 \$	17,8%	5,3%
25	2031-2032	122,00	7,32	0,00	0,00	0,00	0,00	710,1 \$	17,2%	5,2%
26	2032-2033	122,00	7,32	0,00	0,00	0,00	0,00	736,7 \$	16,6%	5,0%
27	2033-2034	122,00	7,32	0,00	0,00	0,00	0,00	764,2 \$	16,0%	4,8%
28	2034-2035	122,00	7,32	0,00	0,00	0,00	0,00	792,7 \$	15,4%	4,6%
29	2035-2036	122,00	7,32	0,00	0,00	0,00	0,00	822,3 \$	14,8%	4,5%
30	2036-2037	122,00	7,32	0,00	0,00	0,00	0,00	853,0 \$	14,3%	4,3%
31	2037-2038	122,00	7,32	0,00	0,00	0,00	0,00	884,9 \$	13,8%	4,1%
32	2038-2039	122,00	7,32	0,00	0,00	0,00	0,00	917,9 \$	13,3%	4,0%
33	2039-2040	122,00	7,32	0,00	0,00	0,00	0,00	952,2 \$	12,8%	3,8%
34	2040-2041	122,00	7,32	0,00	0,00	0,00	0,00	987,7 \$	12,4%	3,7%
35	2041-2042	122,00	7,32	0,00	0,00	0,00	0,00	1 024,6 \$	11,9%	3,6%

TABLEAU 3							
Évolution des rapports « dette / PIB » et « service de la dette / revenus budgétaires »							
en situation de croissance de la dette							
Les montants sont en milliards de dollars (M \$).							
Augmentation de la dette la 1ère année :				2,00 \$			
Taux annuel d'accroissement de l'augmentation annuelle de la dette :				2,00%			
Taux de croissance du PIB réel				1,70%			
Taux d'inflation				2,00%			
Taux de croissance du PIB nominal				3,73%			
Taux d'intérêt				6,00%			
Revenus budgétaires en pourcentage du PIB :				20%			
Année	Année réelle	Dette	Augm. annuelle de la dette	PIB	Dette / PIB	Service de la dette en dollars (% du budget)	
0	2006-2007	122,00 \$	0,00 \$	284,0 \$	43,0%	7,3 \$	12,9%
1	2007-2008	124,00 \$	2,00 \$	294,6 \$	42,1%	7,4 \$	12,6%
2	2008-2009	126,04 \$	2,04 \$	305,6 \$	41,2%	7,6 \$	12,4%
3	2009-2010	128,12 \$	2,08 \$	317,0 \$	40,4%	7,7 \$	12,1%
4	2010-2011	130,24 \$	2,12 \$	328,9 \$	39,6%	7,8 \$	11,9%
5	2011-2012	132,41 \$	2,16 \$	341,1 \$	38,8%	7,9 \$	11,6%
6	2012-2013	134,62 \$	2,21 \$	353,9 \$	38,0%	8,1 \$	11,4%
7	2013-2014	136,87 \$	2,25 \$	367,1 \$	37,3%	8,2 \$	11,2%
8	2014-2015	139,17 \$	2,30 \$	380,8 \$	36,5%	8,3 \$	11,0%
9	2015-2016	141,51 \$	2,34 \$	395,0 \$	35,8%	8,5 \$	10,7%
10	2016-2017	143,90 \$	2,39 \$	409,8 \$	35,1%	8,6 \$	10,5%
11	2017-2018	146,34 \$	2,44 \$	425,1 \$	34,4%	8,8 \$	10,3%
12	2018-2019	148,82 \$	2,49 \$	440,9 \$	33,8%	8,9 \$	10,1%
13	2019-2020	151,36 \$	2,54 \$	457,4 \$	33,1%	9,1 \$	9,9%
14	2020-2021	153,95 \$	2,59 \$	474,5 \$	32,4%	9,2 \$	9,7%
15	2021-2022	156,59 \$	2,64 \$	492,2 \$	31,8%	9,4 \$	9,5%
16	2022-2023	159,28 \$	2,69 \$	510,6 \$	31,2%	9,6 \$	9,4%
17	2023-2024	162,02 \$	2,75 \$	529,6 \$	30,6%	9,7 \$	9,2%
18	2024-2025	164,82 \$	2,80 \$	549,4 \$	30,0%	9,9 \$	9,0%
19	2025-2026	167,68 \$	2,86 \$	569,9 \$	29,4%	10,1 \$	8,8%
20	2026-2027	170,59 \$	2,91 \$	591,2 \$	28,9%	10,2 \$	8,7%
21	2027-2028	173,57 \$	2,97 \$	613,3 \$	28,3%	10,4 \$	8,5%
22	2028-2029	176,60 \$	3,03 \$	636,2 \$	27,8%	10,6 \$	8,3%
23	2029-2030	179,69 \$	3,09 \$	659,9 \$	27,2%	10,8 \$	8,2%
24	2030-2031	182,84 \$	3,15 \$	684,6 \$	26,7%	11,0 \$	8,0%
25	2031-2032	186,06 \$	3,22 \$	710,1 \$	26,2%	11,2 \$	7,9%
26	2032-2033	189,34 \$	3,28 \$	736,7 \$	25,7%	11,4 \$	7,7%
27	2033-2034	192,69 \$	3,35 \$	764,2 \$	25,2%	11,6 \$	7,6%
28	2034-2035	196,10 \$	3,41 \$	792,7 \$	24,7%	11,8 \$	7,4%
29	2035-2036	199,58 \$	3,48 \$	822,3 \$	24,3%	12,0 \$	7,3%
30	2036-2037	203,14 \$	3,55 \$	853,0 \$	23,8%	12,2 \$	7,1%
31	2037-2038	206,76 \$	3,62 \$	884,9 \$	23,4%	12,4 \$	7,0%
32	2038-2039	210,45 \$	3,70 \$	917,9 \$	22,9%	12,6 \$	6,9%
33	2039-2040	214,22 \$	3,77 \$	952,2 \$	22,5%	12,9 \$	6,7%
34	2040-2041	218,07 \$	3,84 \$	987,7 \$	22,1%	13,1 \$	6,6%
35	2041-2042	221,99 \$	3,92 \$	1 024,6 \$	21,7%	13,3 \$	6,5%

TABLEAU 4																		
Évolution de la situation financière sans accumulation d'actifs dans le Fonds des générations																		
Les montants sont en milliards de dollars (M \$).																		
Augmentation annuelle réelle de la dette : 2,00 \$																		
Versement annuel réel au Fonds des générations : 0,00 \$																		
Taux de rendement du Fonds des générations : 0,00%																		
2006-2010 2011-2020 2021-2030 2031-2040																		
Taux de croissance du PIB réel : 2,1% 1,9% 1,7% 1,6%																		
Taux d'inflation : 2,0% 2,0% 2,0% 2,0%																		
Taux de croissance du PIB nominal : 4,1% 3,9% 3,7% 3,6%																		
Taux d'intérêt : 6,4%																		
Revenus budgétaires en pourcentage du PIB : 20%																		
Taux de croissance des dépenses d'opérations : 4%																		
Année	Année réelle	Dette totale		Fonds des générations (FG)			Dette moins actif du FG	PIB	(Dette - FG) PIB	Service de la dette		Dépenses d'opérations	Dépenses totales	Revenus budgétaires	Solde budgétaire			
		montant	augm.ann.	Actif	Rendement	Versements				en \$	% du budget				en \$	en % du PIB		
0	2005-2006	118,2 \$	0,00 \$					277,0 \$	42,7%	7,5 \$	13,5%	48,9 \$	56,4 \$	55,8 \$	-0,6 \$	-0,2%		
1	2006-2007	120,2 \$	2,00 \$	0,0 \$	0,00 \$	0,00 \$	120,2 \$	288,5 \$	41,7%	7,6 \$	13,1%	50,9 \$	58,4 \$	57,7 \$	-0,7 \$	-0,3%		
2	2007-2008	122,2 \$	2,04 \$	0,0 \$	0,00 \$	0,00 \$	122,2 \$	300,4 \$	40,7%	7,7 \$	12,8%	52,9 \$	60,6 \$	60,1 \$	-0,5 \$	-0,2%		
3	2008-2009	124,3 \$	2,08 \$	0,0 \$	0,00 \$	0,00 \$	124,3 \$	312,9 \$	39,7%	7,8 \$	12,5%	55,0 \$	62,8 \$	62,6 \$	-0,3 \$	-0,1%		
4	2009-2010	126,4 \$	2,12 \$	0,0 \$	0,00 \$	0,00 \$	126,4 \$	325,8 \$	38,8%	8,0 \$	12,2%	57,2 \$	65,2 \$	65,2 \$	0,0 \$	0,0%		
5	2010-2011	128,6 \$	2,16 \$	0,0 \$	0,00 \$	0,00 \$	128,6 \$	339,3 \$	37,9%	8,1 \$	11,9%	59,5 \$	67,6 \$	67,9 \$	0,3 \$	0,1%		
6	2011-2012	130,8 \$	2,21 \$	0,0 \$	0,00 \$	0,00 \$	130,8 \$	352,7 \$	37,1%	8,2 \$	11,7%	61,9 \$	70,1 \$	70,5 \$	0,4 \$	0,1%		
7	2012-2013	133,1 \$	2,25 \$	0,0 \$	0,00 \$	0,00 \$	133,1 \$	366,6 \$	36,3%	8,4 \$	11,4%	64,3 \$	72,7 \$	73,3 \$	0,6 \$	0,2%		
8	2013-2014	135,4 \$	2,30 \$	0,0 \$	0,00 \$	0,00 \$	135,4 \$	381,0 \$	35,5%	8,5 \$	11,2%	66,9 \$	75,4 \$	76,2 \$	0,8 \$	0,2%		
9	2014-2015	137,7 \$	2,34 \$	0,0 \$	0,00 \$	0,00 \$	137,7 \$	396,0 \$	34,8%	8,7 \$	10,9%	69,6 \$	78,3 \$	79,2 \$	0,9 \$	0,2%		
10	2015-2016	140,1 \$	2,39 \$	0,0 \$	0,00 \$	0,00 \$	140,1 \$	411,6 \$	34,0%	8,8 \$	10,7%	72,4 \$	81,2 \$	82,3 \$	1,1 \$	0,3%		
11	2016-2017	142,5 \$	2,44 \$	0,0 \$	0,00 \$	0,00 \$	142,5 \$	427,8 \$	33,3%	9,0 \$	10,5%	75,3 \$	84,2 \$	85,6 \$	1,3 \$	0,3%		
12	2017-2018	145,0 \$	2,49 \$	0,0 \$	0,00 \$	0,00 \$	145,0 \$	444,7 \$	32,6%	9,1 \$	10,3%	78,3 \$	87,4 \$	88,9 \$	1,5 \$	0,3%		
13	2018-2019	147,6 \$	2,54 \$	0,0 \$	0,00 \$	0,00 \$	147,6 \$	462,2 \$	31,9%	9,3 \$	10,0%	81,4 \$	90,7 \$	92,4 \$	1,7 \$	0,4%		
14	2019-2020	150,1 \$	2,59 \$	0,0 \$	0,00 \$	0,00 \$	150,1 \$	480,4 \$	31,3%	9,4 \$	9,8%	84,7 \$	94,1 \$	96,1 \$	2,0 \$	0,4%		
15	2020-2021	152,8 \$	2,64 \$	0,0 \$	0,00 \$	0,00 \$	152,8 \$	499,3 \$	30,6%	9,6 \$	9,6%	88,1 \$	97,7 \$	99,9 \$	2,2 \$	0,4%		
16	2021-2022	155,5 \$	2,69 \$	0,0 \$	0,00 \$	0,00 \$	155,5 \$	517,9 \$	30,0%	9,8 \$	9,4%	91,6 \$	101,4 \$	103,6 \$	2,2 \$	0,4%		
17	2022-2023	158,2 \$	2,75 \$	0,0 \$	0,00 \$	0,00 \$	158,2 \$	537,3 \$	29,4%	10,0 \$	9,3%	95,3 \$	105,2 \$	107,5 \$	2,3 \$	0,4%		
18	2023-2024	161,0 \$	2,80 \$	0,0 \$	0,00 \$	0,00 \$	161,0 \$	557,3 \$	28,9%	10,1 \$	9,1%	99,1 \$	109,2 \$	111,5 \$	2,3 \$	0,4%		
19	2024-2025	163,9 \$	2,86 \$	0,0 \$	0,00 \$	0,00 \$	163,9 \$	578,1 \$	28,3%	10,3 \$	8,9%	103,0 \$	113,3 \$	115,6 \$	2,3 \$	0,4%		
20	2025-2026	166,8 \$	2,91 \$	0,0 \$	0,00 \$	0,00 \$	166,8 \$	599,7 \$	27,8%	10,5 \$	8,7%	107,1 \$	117,6 \$	119,9 \$	2,3 \$	0,4%		
21	2026-2027	169,8 \$	2,97 \$	0,0 \$	0,00 \$	0,00 \$	169,8 \$	622,1 \$	27,3%	10,7 \$	8,6%	111,4 \$	122,1 \$	124,4 \$	2,3 \$	0,4%		
22	2027-2028	172,8 \$	3,03 \$	0,0 \$	0,00 \$	0,00 \$	172,8 \$	645,4 \$	26,8%	10,9 \$	8,4%	115,9 \$	126,8 \$	129,1 \$	2,3 \$	0,4%		
23	2028-2029	175,9 \$	3,09 \$	0,0 \$	0,00 \$	0,00 \$	175,9 \$	669,5 \$	26,3%	11,1 \$	8,3%	120,5 \$	131,6 \$	133,9 \$	2,3 \$	0,3%		
24	2029-2030	179,0 \$	3,15 \$	0,0 \$	0,00 \$	0,00 \$	179,0 \$	694,5 \$	25,8%	11,3 \$	8,1%	125,3 \$	136,6 \$	138,9 \$	2,3 \$	0,3%		
25	2030-2031	182,3 \$	3,22 \$	0,0 \$	0,00 \$	0,00 \$	182,3 \$	720,4 \$	25,3%	11,5 \$	8,0%	130,4 \$	141,8 \$	144,1 \$	2,3 \$	0,3%		
26	2031-2032	185,5 \$	3,28 \$	0,0 \$	0,00 \$	0,00 \$	185,5 \$	746,5 \$	24,9%	11,7 \$	7,8%	135,6 \$	147,2 \$	149,3 \$	2,1 \$	0,3%		
27	2032-2033	188,9 \$	3,35 \$	0,0 \$	0,00 \$	0,00 \$	188,9 \$	773,7 \$	24,4%	11,9 \$	7,7%	141,0 \$	152,9 \$	154,7 \$	1,9 \$	0,2%		
28	2033-2034	192,3 \$	3,41 \$	0,0 \$	0,00 \$	0,00 \$	192,3 \$	801,8 \$	24,0%	12,1 \$	7,5%	146,6 \$	158,7 \$	160,4 \$	1,6 \$	0,2%		
29	2034-2035	195,8 \$	3,48 \$	0,0 \$	0,00 \$	0,00 \$	195,8 \$	830,9 \$	23,6%	12,3 \$	7,4%	152,5 \$	164,8 \$	166,2 \$	1,4 \$	0,2%		
30	2035-2036	199,3 \$	3,55 \$	0,0 \$	0,00 \$	0,00 \$	199,3 \$	861,1 \$	23,2%	12,5 \$	7,3%	158,6 \$	171,1 \$	172,2 \$	1,1 \$	0,1%		

TABLEAU 5

Évolution de la situation financière avec accumulation d'actifs dans le Fonds des générations

Les montants sont en milliards de dollars (M \$).

Augmentation annuelle réelle de la dette :

Versement annuel réel au Fonds des générations :

Taux de rendement du Fonds des générations :

2006-2010 2011-2020 2021-2030 2031-2040

Taux de croissance du PIB réel :

Taux d'inflation :

Taux de croissance du PIB nominal :

Taux d'intérêt :

Revenus budgétaires en pourcentage du PIB :

Taux de croissance des dépenses d'opérations :

Année	Année réelle	Dette totale		Fonds des générations (FG)			Dette moins actif du FG		(Dette - FG)		Service de la dette		Dépenses d'opérations	Dépenses totales	Revenus budgétaires	Solde budgétaire	
		montant	augm.ann.	Actif	Rendement	Versements	PIB	PIB	Service de la dette		en \$	en % du PIB					
										% du budget							
0	2005-2006	118,2 \$	0,00 \$						277,0 \$	42,7%	7,5 \$	13,5%	48,9 \$	56,4 \$	55,8 \$	-0,6 \$	-0,2%
1	2006-2007	120,2 \$	2,00 \$	0,5 \$	0,04 \$	0,50 \$	119,7 \$	288,5 \$	41,5%	7,5 \$	13,0%	50,9 \$	58,4 \$	57,7 \$	-0,7 \$	-0,2%	
2	2007-2008	122,2 \$	2,04 \$	1,1 \$	0,04 \$	0,51 \$	121,2 \$	300,4 \$	40,3%	7,7 \$	12,7%	52,9 \$	60,5 \$	60,1 \$	-0,5 \$	-0,2%	
3	2008-2009	124,3 \$	2,08 \$	1,7 \$	0,08 \$	0,52 \$	122,6 \$	312,9 \$	39,2%	7,7 \$	12,4%	55,0 \$	62,7 \$	62,6 \$	-0,2 \$	-0,1%	
4	2009-2010	126,4 \$	2,12 \$	2,4 \$	0,13 \$	0,53 \$	124,1 \$	325,8 \$	38,1%	7,8 \$	12,0%	57,2 \$	65,0 \$	65,2 \$	0,1 \$	0,0%	
5	2010-2011	128,6 \$	2,16 \$	3,1 \$	0,18 \$	0,54 \$	125,5 \$	339,3 \$	37,0%	7,9 \$	11,7%	59,5 \$	67,4 \$	67,9 \$	0,5 \$	0,1%	
6	2011-2012	130,8 \$	2,21 \$	3,9 \$	0,24 \$	0,55 \$	126,9 \$	352,7 \$	36,0%	8,0 \$	11,3%	61,9 \$	69,9 \$	70,5 \$	0,7 \$	0,2%	
7	2012-2013	133,1 \$	2,25 \$	4,7 \$	0,30 \$	0,56 \$	128,3 \$	366,6 \$	35,0%	8,1 \$	11,0%	64,3 \$	72,4 \$	73,3 \$	0,9 \$	0,2%	
8	2013-2014	135,4 \$	2,30 \$	5,7 \$	0,36 \$	0,57 \$	129,7 \$	381,0 \$	34,0%	8,2 \$	10,7%	66,9 \$	75,1 \$	76,2 \$	1,1 \$	0,3%	
9	2014-2015	137,7 \$	2,34 \$	6,7 \$	0,44 \$	0,59 \$	131,0 \$	396,0 \$	33,1%	8,2 \$	10,4%	69,6 \$	77,8 \$	79,2 \$	1,4 \$	0,3%	
10	2015-2016	140,1 \$	2,39 \$	7,8 \$	0,51 \$	0,60 \$	132,3 \$	411,6 \$	32,1%	8,3 \$	10,1%	72,4 \$	80,7 \$	82,3 \$	1,6 \$	0,4%	
11	2016-2017	142,5 \$	2,44 \$	9,0 \$	0,60 \$	0,61 \$	133,5 \$	427,8 \$	31,2%	8,4 \$	9,8%	75,3 \$	83,6 \$	85,6 \$	1,9 \$	0,4%	
12	2017-2018	145,0 \$	2,49 \$	10,3 \$	0,69 \$	0,62 \$	134,7 \$	444,7 \$	30,3%	8,4 \$	9,5%	78,3 \$	86,7 \$	88,9 \$	2,2 \$	0,5%	
13	2018-2019	147,6 \$	2,54 \$	11,8 \$	0,80 \$	0,63 \$	135,8 \$	462,2 \$	29,4%	8,5 \$	9,2%	81,4 \$	89,9 \$	92,4 \$	2,5 \$	0,5%	
14	2019-2020	150,1 \$	2,59 \$	13,3 \$	0,91 \$	0,65 \$	136,8 \$	480,4 \$	28,5%	8,5 \$	8,9%	84,7 \$	93,2 \$	96,1 \$	2,9 \$	0,6%	
15	2020-2021	152,8 \$	2,64 \$	15,0 \$	1,02 \$	0,66 \$	137,8 \$	499,3 \$	27,6%	8,6 \$	8,6%	88,1 \$	96,7 \$	99,9 \$	3,2 \$	0,6%	
16	2021-2022	155,5 \$	2,69 \$	16,8 \$	1,15 \$	0,67 \$	138,7 \$	517,9 \$	26,8%	8,6 \$	8,3%	91,6 \$	100,2 \$	103,6 \$	3,4 \$	0,7%	
17	2022-2023	158,2 \$	2,75 \$	18,8 \$	1,30 \$	0,69 \$	139,4 \$	537,3 \$	26,0%	8,7 \$	8,1%	95,3 \$	103,9 \$	107,5 \$	3,5 \$	0,7%	
18	2023-2024	161,0 \$	2,80 \$	20,9 \$	1,45 \$	0,70 \$	140,1 \$	557,3 \$	25,1%	8,7 \$	7,8%	99,1 \$	107,7 \$	111,5 \$	3,7 \$	0,7%	
19	2024-2025	163,9 \$	2,86 \$	23,3 \$	1,61 \$	0,71 \$	140,6 \$	578,1 \$	24,3%	8,7 \$	7,5%	103,0 \$	111,7 \$	115,6 \$	3,9 \$	0,7%	
20	2025-2026	166,8 \$	2,91 \$	25,8 \$	1,79 \$	0,73 \$	141,0 \$	599,7 \$	23,5%	8,7 \$	7,3%	107,1 \$	115,8 \$	119,9 \$	4,1 \$	0,7%	
21	2026-2027	169,8 \$	2,97 \$	28,5 \$	1,99 \$	0,74 \$	141,2 \$	622,1 \$	22,7%	8,7 \$	7,0%	111,4 \$	120,1 \$	124,4 \$	4,3 \$	0,7%	
22	2027-2028	172,8 \$	3,03 \$	31,5 \$	2,20 \$	0,76 \$	141,3 \$	645,4 \$	21,9%	8,7 \$	6,7%	115,9 \$	124,6 \$	129,1 \$	4,5 \$	0,7%	
23	2028-2029	175,9 \$	3,09 \$	34,7 \$	2,42 \$	0,77 \$	141,2 \$	669,5 \$	21,1%	8,6 \$	6,4%	120,5 \$	129,2 \$	133,9 \$	4,7 \$	0,7%	
24	2029-2030	179,0 \$	3,15 \$	38,1 \$	2,67 \$	0,79 \$	140,9 \$	694,5 \$	20,3%	8,6 \$	6,2%	125,3 \$	133,9 \$	138,9 \$	5,0 \$	0,7%	
25	2030-2031	182,3 \$	3,22 \$	41,9 \$	2,94 \$	0,80 \$	140,4 \$	720,4 \$	19,5%	8,5 \$	5,9%	130,4 \$	138,9 \$	144,1 \$	5,2 \$	0,7%	
26	2031-2032	185,5 \$	3,28 \$	45,9 \$	3,22 \$	0,82 \$	139,6 \$	746,5 \$	18,7%	8,4 \$	5,7%	135,6 \$	144,0 \$	149,3 \$	5,3 \$	0,7%	
27	2032-2033	188,9 \$	3,35 \$	50,3 \$	3,54 \$	0,84 \$	138,6 \$	773,7 \$	17,9%	8,3 \$	5,4%	141,0 \$	149,3 \$	154,7 \$	5,4 \$	0,7%	
28	2033-2034	192,3 \$	3,41 \$	55,0 \$	3,87 \$	0,85 \$	137,3 \$	801,8 \$	17,1%	8,2 \$	5,1%	146,6 \$	154,9 \$	160,4 \$	5,5 \$	0,7%	
29	2034-2035	195,8 \$	3,48 \$	60,1 \$	4,24 \$	0,87 \$	135,7 \$	830,9 \$	16,3%	8,1 \$	4,9%	152,5 \$	160,6 \$	166,2 \$	5,6 \$	0,7%	
30	2035-2036	199,3 \$	3,55 \$	65,6 \$	4,63 \$	0,89 \$	133,7 \$	861,1 \$	15,5%	7,9 \$	4,6%	158,6 \$	166,5 \$	172,2 \$	5,7 \$	0,7%	

■ Rencontre intergénérationnelle portant sur le remboursement de la dette publique - 27 et 28 avril 2007 ■

■ Document de synthèse ■

3.5 ■ M. FRANÇOIS DUPUIS



■ Note biographique

François Dupuis détient une maîtrise en sciences économiques et un baccalauréat spécialisé en économie de l'Université de Montréal. Il a commencé sa carrière chez Desjardins en 1988. Depuis juin 2006, il est vice-président et économiste en chef aux Études économiques du Mouvement Desjardins. Monsieur Dupuis planifie, dirige et contrôle le programme de travail des Études économiques. Il y supervise la réalisation des travaux de recherche, d'analyse et de prévisions et en évalue les incidences sur les activités et les stratégies du réseau et des filiales de Desjardins. Il supervise aussi la production des périodiques économiques de la direction destinés au réseau ou aux clientèles-cibles du réseau Desjardins ainsi qu'aux médias. Il agit comme porte-parole de Desjardins sur les grandes questions économiques, contrôle et gère les prises de position en cette matière.


VERBATIM RÉVISÉ PAR
LE CONFÉRENCIER

Par
Monsieur François Dupuis
Vice-président et économiste en chef aux Études économique
Mouvement Desjardins

D'emblée, je dois vous dire que ma présentation se divise en cinq sections. La première, sur les constats, je vais la passer rapidement parce que monsieur Montmarquette a déjà un peu exprimé notre position. Mais le point central que je veux apporter ici, c'est que je pense qu'on n'insiste pas assez sur les risques qui nous pendent au bout du nez au cours des prochaines années et décennies et, par ricochet, sur la possibilité de perdre un peu de nos acquis comme société. Alors, c'est un peu ça qu'on va voir dans ma présentation.

Pour les constats, c'est bien évident qu'on est une province, voire une région qui est très lourdement endettée. On a un retard considérable comparativement à d'autres régions, que ce soit vis-à-vis de l'Ontario ou de la moyenne des autres provinces. Si l'on prend notre quote-part de la dette fédérale, on est nous aussi dans la queue des pays industrialisés. Plusieurs facteurs propres au Québec (je les mentionnerai plus tard) tel que des contraintes ou des menaces, viennent accentuer les risques qui nous pèsent dessus si l'on ne fait rien pour essayer de les minimiser.

Dans la partie un, je vous présenterai également des statistiques sur le fait que la dette totale ou nette a augmenté depuis la réforme fiscale. Revenons surtout au dernier point du constat qui concerne le portrait global de l'ensemble de la dette du gouvernement. Elle est quand même assez élevée, surtout lorsqu'on ajoute les autres dettes de l'ensemble du périmètre comptable du gouvernement du Québec. C'est vrai qu'il y a plusieurs entités qui ont des actifs; Hydro-Québec en a, les villes aussi. Somme toute, il faudrait que le gouvernement nous donne premièrement une vision en termes nets du paramètre et hors-paramètre comptables pour qu'on ait une idée plus globale. Deuxièmement, la dette brute, malgré tout, sur laquelle porte les intérêts, est quand même très élevée et ça pourrait nous mettre, comme société, dans des situations difficiles. Monsieur Montmarquette mentionnait plus tôt le 500 M\$ dans le

Fonds des générations, on le voit, je l'ai illustré. On ampute, on vend un actif d'Hydro-Québec et on l'inclus dans le périmètre comptable pour réduire la dette et vous retrouvez au bas la variation totale. C'est donc un total de zéro sur l'ensemble du gouvernement. On reparlera plus loin du Fonds des générations.

J'ai essayé de regrouper nos désirs ou nos souhaits comme société, nos aspirations collectives, somme toute. Commençons par citer ce que les gens veulent au Québec : 1) accroître ou maintenir notre niveau de vie, naturellement; 2) hausser notre capacité concurrentielle; 3) renouveler et moderniser des infrastructures publiques; 4) poursuivre les programmes sociaux, donc la pérennité de ceux-ci; 5) obtenir une équité entre les générations; 6) réduire la pauvreté et l'exclusion et; 7) plus récemment, mieux protéger l'environnement.

Ce sont nos désirs pour la société. Par contre, on a beaucoup de contraintes ou de menaces. Les contraintes, elles sont de plusieurs ordres : budgétaire, politique, économique ou encore des choix de société. La population vieillit, alors il y aura de moins en moins de travailleurs. On a un fardeau fiscal élevé, autant pour les particuliers que pour les entreprises. On s'est payé beaucoup de services, donc on a une gamme étendue de services publics. Toutefois, notons que c'est un choix de société. On a un important service de la dette qui pèse sur la marge de manœuvre du gouvernement. On a encore la présence d'un « déséquilibre fiscal » malgré les sommes qui sont fournies année après année par Ottawa. Notons qu'il n'y a pas encore eu de transfert de point d'impôt, donc ce problème-là va perdurer dans l'avenir. Il y a une moins grande richesse collective lorsqu'on compare notre PIB à celui d'autres régions et d'autres partenaires commerciaux. Finalement, un autre point important est que le Québec est une économie ouverte. Plusieurs ne s'en souviennent pas toujours, mais on retire beaucoup de bienfaits de l'étranger, mais on ne veut pas se mettre à l'heure de la mondialisation et de la concurrence et c'est un point important que les gens oublient souvent.

Ce sont les contraintes qui pèsent sur la société et, pour aggraver la situation, on a une accentuation des risques qui s'en vient. Plusieurs sont capables de les chiffrer. Je pense qu'effectivement il y a de nouveaux risques et ce sont des risques importants. La croissance des revenus de l'État va être de moins en moins rapide, donc il va y avoir un certain plafonnement parce qu'il y aura moins de travailleurs. Les dépenses de la santé vont augmenter parce que la population vieillit. De combien? Je ne le sais pas, mais je sais que ça va créer une ponction de plus en plus importante sur l'État. On sait que l'économie pourrait connaître une croissance plutôt anémique et c'est un autre risque important. Un graphique assez éloquent à ce sujet vous sera présenté plus loin.

On pourra aussi assister à une hausse des taux d'intérêt. Les taux d'intérêt, les épargnants le savent, sont à un niveau historiquement bas. Ils sont à des niveaux jamais vus depuis les années 50. Il se peut que cette situation se relève. Il y a même des chances qu'on ait un choc au niveau des taux d'intérêt. La concurrence internationale est de plus en plus féroce et elle va se poursuivre. La Chine va entrer dans une deuxième phase : des produits de plus haute gamme. Et, cela pourrait créer de l'inflation. Il y a aussi le Brésil, la Russie et les pays émergents. C'est une question de temps qui joue contre nous et, si l'on considère qu'il y aura un manque de travailleurs, le bassin de population va faire son œuvre à partir de 2013 ou 2014. Alors, il y a une urgence à agir.

Alors qu'est-ce qui pourrait arriver? Pour certains, il pourrait y avoir un trou budgétaire à long terme. C'est une possibilité. Cela pourrait créer une impasse économique, politique et même sociale pour le

Québec. Cela n'est pas impossible. Il pourrait s'ensuivre un déclin économique et démographique qui pourrait entraîner les jeunes travailleurs qualifiés à quitter le Québec. Pourquoi pas les retraités aussi? À un certain moment, quand une région ne nous satisfait pas, on peut la quitter sans trop d'hésitation. Naturellement, on ne fera pas faillite comme société, mais on pourrait assister à une réduction marquée de notre niveau de vie et de nos acquis.

Quel est mon point de vue? Considérant tous ces risques et ces contraintes, je pense qu'une gestion des risques s'impose. Les entreprises privées ont toutes une gestion de risques parce que c'est à la mode. Je pense qu'au gouvernement, on devrait avoir la même chose. Pourquoi une gestion de risques? Le risque se rapporte à l'incertitude. Les experts nous disent qu'il faut mesurer chaque risque, évaluer son ampleur et sa probabilité. Cela fait partie des saines pratiques de l'État et c'est peut-être la meilleure voie à prendre étant donné les incertitudes qui pèsent sur nous. Évidemment, ce qu'on veut, c'est minimiser les risques puis optimiser les ressources que nous avons à notre disposition.

Alors, le Fonds des générations, c'est un peu ça finalement. C'est que nous vivons avec des risques importants, surtout les risques qui sont près d'une zone maximale. L'acétate (voir l'acétate Fonds des générations) démontre les probabilités de risques, qui vont de faibles à élevées et, de l'autre côté, vous avez l'impact sur la marge de manœuvre du gouvernement. On constate que les risques que j'ai mentionnés sont plutôt vers cette zone maximale.

Et le Fonds, qu'est-ce qu'il fait? Il fait un déplacement horizontal des risques pour les ramener dans une zone qui serait plus modérée ou plus faible par rapport à la marge de manœuvre du gouvernement. La baisse de revenus de l'État, en fait le plafonnement des revenus fait partie du consensus lorsqu'on écoute les experts, les démographes et les fiscalistes. La hausse du coût de santé également, la concurrence étrangère, je pense que personne ne peut nier ces faits-là et ça va aller en augmentant. L'économie va être de plus en plus faible par rapport à d'autres économies. On ne parle pas de récession, on parle de croissance plus modeste (on le verra dans un instant) et les taux d'intérêt pourraient remonter un peu. Alors, le Fonds, c'est une police d'assurance pour nous ramener plus vers la gauche dans une zone où l'impact serait moins grand.

Voici un exemple économique. Lorsqu'on fait des simulations, dette/PIB, lorsqu'on garde constantes les hypothèses dans le temps, mais ce n'est pas ça qui va se passer. Déjà l'économie québécoise est sur une tendance à la baisse, principalement en raison de la population qui vieillit et d'une productivité au travail qui est basse. La productivité du travail, on pourrait la changer, mais la population qui vieillit, ce n'est pas changeable. Par ailleurs, il y a déjà 15 ans que nous n'avons pas eu de récession. Habituellement, en moyenne, on a une récession à tous les huit ou dix ans. Alors, vous pensez que d'ici 2015, il n'y aura pas un autre choc? Dans les simulations, il faut prévoir que l'économie pourrait connaître des mauvaises années et qu'il y aurait un impact sur les revenus du gouvernement. En plus, vous voyez la tendance du PIB qui s'en va vers 1,5 %. Déjà, on voit que l'économie québécoise en arrache : depuis deux, trois ans, on a toujours une croissance aux alentours de 2 %.

L'autre considération, c'est concernant les taux d'intérêt. Si les taux d'intérêt augmentaient – parce qu'il y a une situation aberrante en ce moment, les taux américains sont très bas, les taux canadiens sont inférieurs aux taux américains, les écarts avec les obligations du Québec sont très minces – cela pourrait se renverser et créer des pressions à la hausse sur le taux de financement des titres de dette du gouvernement.

Et je termine. Mes conclusions, c'est qu'on a vécu au-dessus de nos moyens, on n'a pas réussi, depuis la dernière récession, depuis 15 ans, à avoir des surplus significatifs, même il y a eu cinq déficits depuis les 11 dernières années. On n'a presque pas renouvelé nos infrastructures publiques. En fait, on a détruit le capital social. On a dépensé à outrance et on a financé les dépenses courantes par l'endettement.

La solution, pour moi, est multidisciplinaire et temporelle. Donc, elle va se faire sur plusieurs années et elle touche plusieurs secteurs. Il faut effectivement dynamiser l'économie par des investissements productifs en capital humain, en infrastructures publiques, en nouvelles technologies, en libéralisant davantage l'économie, en augmentant l'offre de travail (il manque de travailleurs, donc il faut trouver un moyen pour augmenter leur nombre) et il faut rembourser la dette ou se créer une caisse d'assurance en cas de coups durs et hausser les revenus de l'État. Le Fonds des générations devrait servir à cela indirectement. Par conséquent, je pense que c'est une bonne mesure. Cela pourrait aussi se faire par la hausse des tarifs d'électricité qui, pour moi, est la voie royale. C'est un moyen qui est rapide et qui dégage des sommes importantes. Somme toute, je pense qu'on ne devrait plus prendre de chance avec les finances publiques du Québec. Il y a trop de risques à venir.

Rencontre intergénérationnelle portant sur le remboursement de la dette Montréal – 27 et 28 avril 2007

Gérer les finances publiques et la dette dans un cadre de risque...



... afin de maintenir nos acquis

François Dupuis
Vice-président et économiste en chef
Mouvement Desjardins



Les constats (1)

- ✓ Peu importe le concept utilisé, le Québec est lourdement endetté :
 - La dette totale est le double de la moyenne des autres provinces (sans compter l'Alberta); et
 - Elle est de 17 % de plus élevée que celle de l'Ontario; et
 - Au 5^e rang parmi les 28 pays industrialisés (après le Japon, la Grèce, l'Italie et la Belgique).
- ✓ Le service de la dette est le troisième poste de dépenses gouvernementales.
- ✓ Plusieurs facteurs propres au Québec et certains risques viennent aggraver cette problématique d'endettement.
- ✓ Pas de réserve pour éventualités dans le budget annuel.

Les constats (2)

- ✓ La dette totale ne cesse d'augmenter (2,7 milliards en moyenne par année depuis 1997-1998).
- ✓ La dette nette poursuit aussi son ascension (1,9 milliard par année en moyenne depuis 1997-1998) :
 - Hausse de 8,3 G\$ de la dette servant à financer les immobilisations.
 - Augmentation de 9,1 G\$ des déficits cumulés (vrais déficits).
- ✓ Le ratio de la dette des immobilisations sur le PIB est passé de 3,2 % en 1997-1998 à 5,0 % en 2006-2007 :
 - Sous-financement des années antérieures.
 - Dépenses d'immobilisation facilitées par la réforme comptable (ces dépenses ont maintenant moins d'incidences sur les équilibres budgétaires).

Les constats (3) Une dette encore plus importante!

Dette à long terme du secteur public au 31 mars (en M \$)		2007p
Dette totale du gouvernement		122 427
Réseaux de l'éducation, de la santé et des services sociaux		14 161
Hydro-Québec (actifs 60 000 M \$)		32 671
Autres entreprises du gouvernement		3 528
Municipalités (actifs 37 000 M \$)		18 878
Total		191 665
Total en % du PIB		67,4

Hors périmètre comptable

Fonds des générations
- 500

Actifs d'Hydro-Québec
- 500

Variation
0

p : résultats préliminaires.
Source : Ministère des Finances du Québec

Nos aspirations collectives

- ✓ Accroître notre niveau de vie (prosperité)
- ✓ Hausser notre capacité concurrentielle
- ✓ Renouveler et moderniser les infrastructures publiques
- ✓ Pérennité des programmes sociaux
- ✓ Équité entre générations
- ✓ Réduire la pauvreté et l'exclusion
- ✓ Mieux protéger l'environnement

Nos contraintes

- ✓ Vieillesse accélérée de la population (moins de travailleurs)
- ✓ Fardeau fiscal élevé des particuliers et des entreprises
- ✓ Gamme étendue des services publics
- ✓ Important service de la dette publique
- ✓ Présence d'un « déséquilibre fiscal »
- ✓ Moins de richesse collective
- ✓ Le Québec est une économie ouverte



Nos principaux risques

- ✓ Décélération de la progression des revenus de l'État et pressions haussières sur les dépenses de santé (par le vieillissement de la population)
- ✓ Croissance anémique de l'économie
- ✓ Hausse sensible des taux d'intérêt
- ✓ Concurrence internationale encore plus féroce

« Le temps joue contre nous »



Conséquences potentielles

- ✓ Un important « trou » budgétaire pourrait apparaître
- ✓ Une impasse économique, politique et sociale pour le Québec
- ✓ Un déclin économique et démographique
- ✓ Une situation de quasi-insolvabilité pourrait en découler
- ✓ Une réduction de notre niveau de vie et de nos acquis

« Une gestion des risques s'impose »

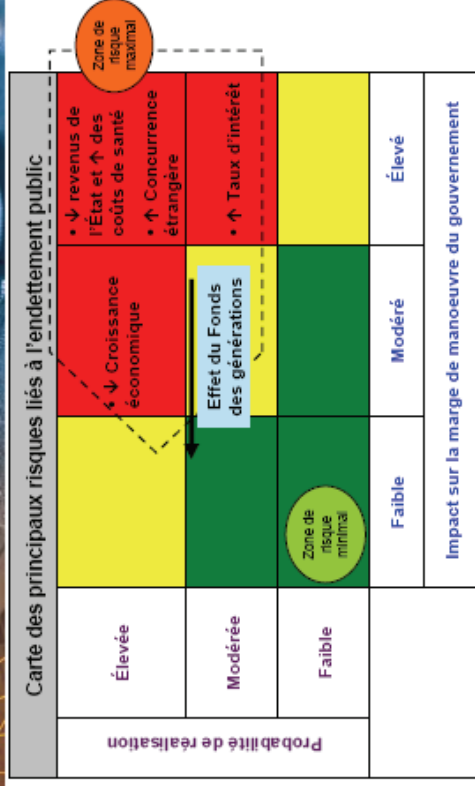


Le Fonds des générations comme outil de gestion intégrée des risques

- ✓ Le risque se rapporte à l'**incertitude** qui entoure des événements et des résultats futurs
- ✓ Pour chaque risque considéré, il faut évaluer deux choses : sa **probabilité** et l'**ampleur** de son incidence ou de ses conséquences
- ✓ La gestion du risque fait partie intégrante des **saines pratiques** de gestion et de prises de décisions (même pour l'État!)
- ✓ La **gestion intégrée du risque** est une approche servant à déterminer la meilleure voie à prendre en cas d'incertitude (plusieurs risques importants)
- ✓ Dans le cadre d'une gestion des risques, **les décideurs doivent prendre les mesures assurant la gestion optimale de ces risques et planifier l'optimisation des ressources de la société**



Le Fonds des générations comme mesure d'atténuation



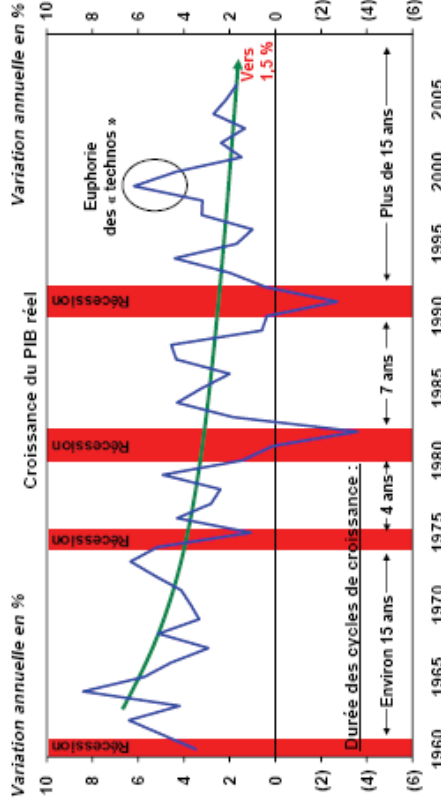
Une augmentation des taux d'intérêt pourrait aussi fragiliser la situation fiscale

- ✓ Les taux d'intérêt obligataires mondiaux sont présentement historiquement bas.
- ✓ Les écarts actuels entre les taux d'intérêt canadiens et américains, d'une part, et entre les taux québécois et canadiens, d'autre part, sont très petits.
- ✓ Il n'est pas totalement exclu que l'économie nord-américaine connaisse à nouveau des épisodes de plus forte inflation. Les taux d'intérêt nominaux pourraient alors augmenter.

Conséquences possibles de la normalisation des taux d'intérêt

- 100 points de base de plus sur les taux d'intérêt américains
- 75 points de plus sur l'écart entre les taux américains et canadiens
- 25 points de plus sur l'écart entre les taux canadiens et québécois
 $200 \text{ points de plus sur les taux actuels des obligations québécoises} = 4,50\% + 1,00\% + 0,75\% + 0,25\% = 6,50\%$
- Plus 1 à 2 % additionnel si l'inflation s'emball
- Coûts potentiels : 1 milliard à court terme et 3 à 4 milliards à long terme

Le Québec n'est pas à l'abri d'un autre choc « récessionniste » et d'une croissance anémique



Sources : Statistique Canada et Conference Board

Conclusion

- ✓ Le Québec a vécu au-dessus de ses moyens (pas de surplus significatifs et non-renouvellement des infrastructures)
- ✓ On a détruit le capital social (s'endetter pour des dépenses courantes)
- ✓ La solution est multidimensionnelle et intertemporelle :
 - ✓ Dynamiser l'économie par des investissements productifs en capital humain, en infrastructures publiques et en nouvelles technologies ainsi qu'en libéralisant davantage l'économie
 - ✓ Augmenter l'offre de travail (personnes âgées, femmes, immigrants, etc.)
 - ✓ Rembourser la dette ou créer une « caisse » pour les coups durs futurs (hausser rapidement les revenus de l'État de plusieurs milliards par année)
 - ✓ Augmenter certains tarifs (frais de scolarité, électricité, etc.) avec une aide aux démunis
 - ✓ Le potentiel hydroélectrique est la voie royale (sommes importantes et rapidité)

« Nous ne devons plus prendre de chances avec les finances du Québec »

3.6 SYNTHÈSE DE LA DISCUSSION ENTRE LES CONFÉRENCIERS ET LES PARTICIPANTS



Animatrice : Françoise Guénette, journaliste indépendante et animatrice

Conférenciers :

- François Dupuis, vice-président et économiste en chef aux Études économiques du Mouvement Desjardins.
- Claude Montmarquette, professeur titulaire au Département de sciences économiques de l'Université de Montréal.
- Louis Gill, économiste, professeur à l'Université du Québec à Montréal de 1970 à 2001.
- Vivian Labrie, Coordonnatrice et porte-parole du *Collectif pour un Québec sans pauvreté* de 1998 à 2006.

Rédactrice du résumé : Lorraine Fournier, agente de recherche, Conseil permanent de la jeunesse.

QUELS PRINCIPES DEVRAIENT ENCADRER LE VERSEMENT DES SOMMES AU FONDS DES GÉNÉRATIONS? À QUELLES CONDITIONS CES SOMMES DEVRAIENT-ELLES ÊTRE VERSÉES?

La décision des organisateurs de ne pas tenir d'ateliers en après-midi a donné lieu à un échange entre les conférenciers et les participants d'une durée plus longue que prévue. La discussion ne s'est pas limitée au seul Fonds des générations, bien que chaque conférencier ait exprimé clairement son point de vue sur le sujet.

Une position qui suscite bien des réactions

La position de l'économiste Louis Gill n'est pas sans susciter diverses réactions de la part des participants et des conférenciers. Pour cet ancien professeur de l'Université du Québec à Montréal, il ne faut pas mettre un sou pour la dette. Il faut plutôt stimuler la productivité afin que l'augmentation du produit intérieur brut (PIB) soit supérieure au taux de croissance de la dette. Dans cette perspective, le rapport de la dette au PIB diminuera. Poussé à l'infini, le rapport de la dette au PIB se dirigera « asymptotiquement » vers zéro.

Pour monsieur Gill, le plus grand risque pour l'économie du Québec est de rembourser la dette et de ne pas investir d'argent là où c'est nécessaire. Le vieillissement démographique peut être notamment compensé en stimulant la productivité. Celle-ci nécessite toutefois des investissements massifs dans l'éducation, la recherche universitaire, les infrastructures, etc. Bref, il faut s'engager dans tout ce qui est

nécessaire à la production d'innovations. Selon lui, investir dans un Fonds des générations alors qu'à chaque année les universités font des déficits, c'est criminel!

Cette position suscite le scepticisme de quelques participants et conférenciers. On questionne principalement les paramètres sur lesquels sont établis les taux de croissance du PIB. Monsieur Claude Montmarquette précise que le Québec pourrait dormir sur ses deux oreilles si le taux de croissance de l'économie se maintenait aux alentours de 5 %. Toutefois, on ne peut s'assurer de telles projections. En conséquence, pour monsieur Dupuis, il faut savoir doser nos interventions à différents paliers (la dette, l'éducation, la recherche, etc.) et prévoir la possibilité de subir une récession économique.

Revoir les manières de faire

Monsieur Montmarquette insiste sur la nécessité de revoir nos manières de faire. Par exemple, tout le monde est en faveur d'investissements plus importants en éducation, mais rien n'empêche que cela puisse se faire autrement que par l'intervention de l'État. Pourquoi ne pas explorer les investissements privés ou les frais de scolarité?

Selon le même principe, l'économiste suggère aussi de réviser nos manières de dépenser afin de rembourser la dette. Il constate que les dépenses de programmes n'ont pas diminué au cours des dernières années. On peut questionner notamment les subventions faites aux entreprises, le nombre trop élevé d'employés dans la fonction publique, la productivité dans les systèmes de santé et d'éducation. Selon lui, il faudrait absolument améliorer la gestion des systèmes. Plus spécifiquement au système de santé, il est en faveur d'une plus grande place à la privatisation tout en assurant l'accès aux services pour les plus démunis. Selon lui, un système de santé à deux vitesses améliorerait la rapidité d'accès aux services. Pourquoi empêcher de payer ceux qui en ont les moyens?

Voulons-nous gérer collectivement les risques?

Des participants s'inquiètent des impacts d'un désinvestissement de l'État dans les programmes sociaux. Madame Vivian Labrie indique qu'un projet de société a préséance sur la question de la dette. Selon elle, le Québec n'a pas les moyens de réduire l'espérance de vie d'une population en l'obligeant à avoir des revenus de misère qui la mette en déficit humain. Elle précise que le budget Séguin en 2004 contribuait à réduire les écarts de revenus dans la population alors que les deux budgets Audet ont participé à l'augmentation de ceux-ci.

Plus précisément aux services de santé, madame Labrie spécifie qu'il a été démontré depuis longtemps que le secteur privé ne récupère que les services qui ont la capacité d'être rentables, laissant au secteur public les services les plus lourds et coûteux. On nomme cela, selon elle : privatiser les profits et socialiser les dépenses. Elle ajoute que la raison pour laquelle on paie des impôts réside dans le principe de se protéger mutuellement du risque, et cela, indépendamment de nos capacités individuelles à payer. La solidarité dépasse la fortune personnelle ou celle de la famille.

L'emploi au cœur du système social

Interrogés sur les difficultés des entreprises à recruter des ressources humaines, quelques conférenciers ont exprimé les enjeux associés à ce défi. Pour l'économiste du Mouvement Desjardins, monsieur François Dupuis, il faut absolument trouver des moyens afin d'augmenter le taux d'emplois. Se référant aux pays scandinaves, monsieur Claude Montmarquette mentionne qu'ils ont fait de l'emploi le cœur de leur système social. Plusieurs stimulants à l'emploi ont été mis en place. Par exemple, ces pays auraient instauré une rémunération des professeurs selon le mérite.

Madame Labrie, quant à elle, précise qu'après les États-Unis, le Canada est, parmi les pays industrialisés, celui qui a le plus haut taux d'emplois mal payés. Sommes-nous prêts comme société à qualifier les emplois, à former la main-d'œuvre et à la rémunérer de manière décente? Les entreprises sont-elles prêtes à réduire les écarts de revenus entre les travailleurs? Il faut miser sur la qualité de vie pour tous.

Et le Fonds des générations?

En conclusion, l'animatrice Françoise Guénette interpelle directement les conférenciers quant à leur opinion sur le Fonds des générations.

Selon monsieur Dupuis, le Fonds des générations est une bonne mesure qui doit toutefois être bonifiée par les revenus issus d'une hausse des tarifs d'hydroélectricité.

Pour madame Labrie, un Fonds des générations idéal devrait considérer à la fois les dettes monétaire, verte et sociale. Le projet devrait énoncer notre volonté de prendre des risques ensemble.

Pour monsieur Claude Montmarquette, le Fonds des générations est une bonne mesure par sa cohérence et aussi parce qu'il se retrouve à l'abri des politiciens. Il considère également l'importance d'hausser les tarifs d'hydroélectricité. Cette initiative s'inscrit dans une perspective de développement durable et permettra l'exportation de la ressource vers les États-Unis.

Ayant déjà clamé haut et fort son désaccord vis-à-vis l'instauration d'un Fonds des générations, monsieur Gill précise que la réduction de la dette amène des coûts plus élevés que les économies qui en découlent. Il mentionne également que la dette a été contractée par le biais d'immobilisations.





4. Synthèse de la rencontre

4.1 SYNTHÈSE DES SECRÉAIRES ET DES ANIMATEURS D'ATELIER



Animatrice : Françoise Guénette, journaliste indépendante et animatrice

Animateurs des ateliers sur le remboursement de la dette publique :

- Julie Beauvilliers, membre, Conseil permanent de la jeunesse.
- Hélène Dumais, vice-présidente, Conseil permanent de la jeunesse.
- Claude Durand, membre votant, Conseil des aînés.
- Georges Lemieux, agent de recherche, Conseil permanent de la jeunesse.

Rédactrice du résumé : Lorraine Fournier, agente de recherche, Conseil permanent de la jeunesse.

À QUOI FAUDRAIT-IL ACCORDER LA PRIORITÉ DANS LE DÉBAT SUR LA DETTE PUBLIQUE AFIN D'ASSURER UN DÉVELOPPEMENT HARMONIEUX DU QUÉBEC, UN DÉVELOPPEMENT QUI TIENNE COMPTE DE LA DIVERSITÉ DES GROUPES QUI COMPOSENT SA POPULATION ET LA PLURALITÉ DES BESOINS DE CES GROUPES?

Chaque animateur a fait ressortir quelques points majeurs soulevés dans leur atelier respectif.

Avoir un juste portrait de la situation

Face au flou des portraits chiffrés quant à la dette publique, des participants aux ateliers ont souhaité obtenir un état de situation le plus juste et objectif possible. Ainsi, avant même de décider de rembourser ou non la dette, il faut connaître l'état de la situation. Des participants ont également souligné l'importance de vulgariser le débat afin que toute la collectivité prenne part aux décisions.

Un certain consensus ressort quant à l'importance de rembourser la dette. Toutefois, plusieurs bémols sont émis; le remboursement ne doit pas se faire à n'importe quel prix.

Des pistes de solution

Parmi les pistes de solution avancées, certains participants ont insisté sur l'importance d'établir un plan à long terme qui serait à l'abri des mouvances politiques. Certains ont même parlé de créer un véritable chantier afin d'établir un portrait clair de la situation et identifier des solutions et des objectifs déterminés. Toutefois, d'autres participants ont souligné l'importance de ne pas oublier que le vieillissement de la population est une situation temporaire et qu'il faut, en conséquence, planifier des solutions temporaires et ne pas tout chambouler les systèmes.

Au-delà d'un discours de chiffres et de prévisions de tout acabit, des participants ont énoncé l'importance de définir avant tout un projet de société, d'identifier les valeurs et les principes qui nous animent comme collectivité. La protection de l'environnement, l'éducation et la solidarité sociale représentent des valeurs auxquelles plusieurs participants adhèrent. L'importance de préserver nos programmes sociaux est également ressortie.

De manière plus spécifique, différentes idées ont été avancées afin de relever le défi de la dette publique. On retrouve, notamment :

- le maintien des taux d'imposition ou même leur hausse;
- l'amélioration de la gestion des programmes;
- les coupures dans les effectifs administratifs des secteurs de la santé et de l'éducation;
- les mesures visant à encourager l'économie de l'énergie et une tarification de l'hydroélectricité ajustée à la consommation;
- la privatisation de composantes du système de santé;
- l'augmentation de la productivité en misant sur les investissements en éducation autant par le biais de la formation régulière que continue;
- les mesures privilégiant la création d'emplois, la recherche et l'innovation.

4.2 MOT DE CLÔTURE ■ M^{ME} MONIQUE JÉRÔME-FORGET



■ Note biographique

Détentrice d'un doctorat en psychologie, Monique Jérôme-Forget a étudié l'économie politique aux universités de Londres et Johns Hopkins. Elle s'est également illustrée à titre de présidente de l'Institut de recherche en politiques publiques (IRPP), de présidente de l'Institut de recherche en santé et sécurité du travail (IRSST) et de présidente et directrice générale de la Commission de la santé et de la sécurité du travail (CSST). Elle a aussi occupé les postes de vice-rectrice finances, recherches institutionnelles et ressources humaines à l'Université Concordia, de sous-ministre adjointe au ministère de la Santé et du Bien-être à Ottawa et de directrice des services professionnels au CLSC Métro de Montréal.

Monique Jérôme-Forget a été élue députée de la circonscription de Marguerite-Bourgeoys aux élections générales de 1998, réélue en 2003 et en 2007.

RÉSUMÉ DU DISCOURS PRONONCÉ PAR MADAME MONIQUE JÉRÔME-FORGET À LA RENCONTRE INTERGÉNÉRATIONNELLE SUR LE REMBOURSEMENT DE LA DETTE, À MONTRÉAL, LES 27 ET 28 AVRIL 2007



Par
Madame Monique Jérôme-Forget
Ministre des Finances, des Services gouvernementaux,
responsable de l'Administration gouvernementale et
présidente du Conseil du trésor

TROUVER UNE SOLUTION À LONG TERME

Je pense que tout le monde est conscient qu'il existe un problème. Est-ce qu'il est grave ou très grave? Est-ce qu'on peut le résoudre ou non? Une chose est certaine : il va falloir qu'on trouve une solution à long terme car on ne veut pas mettre en péril nos valeurs, on veut maintenir notre qualité de vie.

D'abord, une question a été soulevée par certains des participants aujourd'hui. On aimerait connaître le vrai chiffre de la dette. Le problème de la dette, c'est qu'il y a toutes sortes de dettes au gouvernement. Il y a, par exemple, la dette du gouvernement et la dette d'Hydro-Québec. Ce qui est important, quant à nous, c'est de nous assurer que l'on connaît la dette de notre gouvernement.

Pour un gouvernement, avoir une dette, ce n'est pas mauvais. Tous les gouvernements, à part l'Alberta, ont une dette. Il faut seulement qu'elle ne soit pas trop élevée, pour ne pas mettre en péril les services qui répondent aux besoins de la population. Il ne faut pas que les services que l'on se donne aujourd'hui soient payés par nos enfants demain. Et le drame de la dette actuelle, c'est que nous avons dépensé pour des services et nous laissons une partie de la note à nos enfants.

Tous les gouvernements doivent construire des infrastructures telles que des écoles, des hôpitaux et des routes. C'est pour cette raison qu'ils accumulent une dette. Toutefois, on ne peut plus se payer des services et dire, je vais payer 1 \$ mais j'en veux pour 1,30 \$. Aujourd'hui, pour le même 1 \$ de taxes, on en a pour 0,70 \$ parce que, justement, on est obligé de payer la dette de services que nous avons contractée hier. Voilà ce qu'il faut clarifier.

On entend souvent qu'il faut garder la dette à zéro. C'est impossible, à moins qu'on décide de ne plus construire d'hôpitaux, de routes, d'écoles, d'infrastructures. Ce n'est pas moi qui vais proposer cela parce que si une société veut s'enrichir, elle doit construire des infrastructures, et c'est là une mission gouvernementale. Donc, qu'est-ce qu'il faut faire? On va encore ajouter à la dette? Oui, parce qu'on a des besoins, parce que nos écoles tombent en décrépitude, nos hôpitaux sont très vieux, nos routes sont mal entretenues et qu'il faut refaire les ponts.

Ainsi, il faut s'assurer d'avoir une démarche à long terme pour que sur une période de 30 ans, 40 ans, on soit capable de résorber la dette, de refaire nos infrastructures et qu'en fonction de notre richesse, la dette soit d'un poids acceptable.

Année après année, nous nous enrichissons. On appelle ça la croissance économique. Elle augmente parce qu'on est plus productif et qu'il y a plus de gens qui travaillent. Ce qu'il faut, c'est planifier une démarche à long terme qui prenne en considération la croissance économique. Il faut absolument cesser de mettre sur la dette les dépenses d'épicerie. Ainsi, dans 25 ans, le poids de la dette sera beaucoup plus acceptable.

Peu importe les partis politiques, il va falloir que les hommes et les femmes qui sont dans des postes clés soient sérieux, rigoureux et transparents. Vous avez le devoir de me le demander et j'ai l'obligation de vous dire la vérité.

LA DETTE ET LES RÈGLES COMPTABLES

Quelle est la vraie dette? Le Vérificateur général a dit que selon les règles comptables, le déficit s'élève à cinq milliards de dollars. Ce n'est pas le déficit zéro. Bien que je sois très sensible aux critiques du Vérificateur général, il y a une chose que je n'accepterai jamais de faire. Jamais, pour respecter des règles comptables, je sabrerai dans les services aux citoyens. J'en prends l'engagement sur la tête de ma mère qui est décédée, jamais je n'accepterai de poser un tel geste, à cause d'un comptable bien intentionné.

Rappelez-vous, en santé, en une année, notre gouvernement a investi 1,3 milliard de dollars. Imaginez ce que ce serait que de couper un tel montant. Il faudrait couper trois hôpitaux universitaires, il faudrait fermer le Général, le Vic, Saint-Luc, Notre-Dame, le CHUL. Impensable!

Je ne suis pas une comptable. Je suis une ministre responsable des finances et, à ce titre, j'ai le devoir de bien gérer votre argent et de donner des services aux citoyens qui s'attendent à avoir ces services.

UNE GESTION RIGOREUSE DES FINANCES PUBLIQUES

Un participant a également parlé de gestion plus rigoureuse. Nous avons commencé une démarche à cet égard. Dans la fonction publique, il y a 40 % de départs et nous remplaçons seulement un emploi sur deux. Ce que je me suis abstenue de faire, c'est de répéter une erreur qui a été faite de bonne foi pour atteindre le déficit zéro et où l'on a demandé à 36 000 personnes de quitter, de prendre une retraite anticipée. Cela a mis en péril tout notre système de santé.

D'ailleurs, il y a des articles dans les journaux où il est écrit que l'on manque encore d'infirmières ou d'anesthésistes. Je connais un médecin qui a pris les 300 000 \$ offerts par le gouvernement pour partir et maintenant, il pratique dans le sud de la France. L'approche que j'ai préférée, c'est d'aller vers la fonction publique. Toutefois, vous me dites aujourd'hui qu'il y a encore trop de gras dans le réseau de la santé et dans le réseau de l'éducation.

Je tiens à vous dire que de gros efforts ont été faits dans ce domaine. Nous avons fusionné des hôpitaux, ce qui a permis de se départir de directeurs généraux, de directeurs des ressources humaines. Avant, il y avait trois directeurs généraux, un pour le CLSC, un pour le CHSLD et un pour l'hôpital. Il n'y en a maintenant qu'un seul. Alors qu'avant, il y avait trois comptables, il n'y en a maintenant qu'un seul. Alors qu'il y avait trois directeurs des ressources humaines, il n'y en a maintenant qu'un seul. Donc, il y a déjà eu énormément de travail qui a été fait.

Notre gouvernement a fait deux choses importantes, peut-être trois. Nous avons géré de façon très serrée les dépenses gouvernementales, en deçà de 4 %, en mettant toujours l'emphasis sur la santé et l'éducation. Nous avons investi, en quatre ans, en éducation, trois fois plus que durant les neuf années précédentes. Nous imposons désormais aux établissements un 2 % pour maintenir en état nos édifices publics. Le drame des politiciens, de tous les politiciens, c'est qu'ils aiment faire des annonces. Entretenir ce qu'on a, ce n'est pas payant politiquement. Qui pourrait bien faire la une des journaux en rénovant une école? Il n'y a qu'une fille comme moi, assez vieille pour dire : on va entretenir notre patrimoine. Désormais, notre gouvernement ne peut pas échapper à ça, c'est une politique. Pendant des années et des années, on n'a pas mis d'argent pour entretenir les écoles, les cégeps et les hôpitaux et nous savons aujourd'hui l'état dans lequel se trouvent nos établissements. C'est la même chose avec les routes. Il faut qu'on entretienne nos routes et il va falloir que ce soit fait.

L'IMPÔT TUE L'IMPÔT

Parlons maintenant des impôts. Faut-il les baisser ou les augmenter? Laissez-moi vous dire, à cet égard, que l'impôt tue l'impôt. Quand les impôts sont trop élevés, les gens essaient de ne pas en payer. Il faut que les impôts soient raisonnables. Nous vivons dans un environnement, en Amérique du Nord, à côté de l'Ontario et du Nouveau-Brunswick, où l'écart entre notre revenu et le revenu de nos voisins est très élevé. Non seulement on veut former les jeunes mais on veut les garder! Non seulement on veut qu'ils aillent à l'école, mais on veut qu'ils soient capables d'enrichir notre société. Quand un jeune se voit offrir différentes possibilités à l'extérieur, c'est très facile pour lui de s'en aller. Et nous, on veut garder nos jeunes chez nous et c'est la raison pour laquelle je vous dirais qu'il ne faut pas hausser les impôts. C'est clair parce que les jeunes sont mobiles, contrairement à nous, les plus vieux, qui ont toutes sortes de choses qui nous gardent chez nous. Un jeune, lui, il y a peu de choses qui le gardent ici. Il y a sa famille, mais les défis, les possibilités qui sont offertes ailleurs, sont des incitatifs pour quitter.

LE FONDS DES GÉNÉRATIONS DU QUÉBEC

La création du Fonds des générations a été saluée par tous. L'agence de cotation Moody's a haussé deux fois la cote de crédit du gouvernement du Québec suite, entre autres, à cette initiative. La cote de crédit est à son meilleur niveau depuis plus de 30 ans, soit depuis 1974. Cela me console. Les Albertains, il y a à peu près 15 ou 20 ans, ont créé le *Heritage Fund*. Ils ont dit : on va mettre une grosse partie de notre richesse dans ce fonds. C'est ça qu'ils ont fait les Albertains. Le Fonds des générations est un outil qui va permettre de prendre une partie des revenus des ventes d'électricité, au lieu d'aller payer l'épicerie. Ce Fonds des générations fait des bébés, il grossit. On l'a investi à la Caisse de dépôt et placement du Québec. En 2026, ce Fonds représentera 25 % du PIB. Après tout, c'est à nos enfants qu'il faut penser.

BIBLIOGRAPHIE

« 15 mesures pour assainir les finances publiques du Québec », *Le Journal de Québec*, 18 mars 2006, p. 5.

« 500 millions \$ à la dette », *Le Journal de Québec*, 25 octobre 2006, p. 18.

« Accès à l'électricité pour les démunis. Un groupe invoque la Charte des droits », *Le Soleil*, 6 novembre 2006, p. 15.

Adoption de la Loi sur la réduction de la dette et instituant le Fonds des générations « Un geste historique pour l'avenir du Québec » - Michel Audet, communiqué de presse diffusé le 15 juin 2006.

Aktouf, O. et al., *Manifeste - Pour un Québec solidaire*, novembre 2005, <http://www.pourunquebeecsolidaire.org>.

Association québécoise des consommateurs industriels d'électricité, *Un Fonds des générations financé par Hydro-Québec – Un miroir aux alouettes qui risque de coûter cher*, communiqué de presse diffusé le 24 mars 2006.

Baril, H., « La dette continue d'augmenter », *La Presse*, 21 février 2007, p. A12.

« Beaucoup de bruit pour rien. Le secret du budget provincial », *Montréal Campus – Le journal étudiant de l'UQÀM*, numéro 8, 19 avril 2006, p.1.

Bégin, S., « Entreprendre le remboursement de la dette au nom de toutes les générations », *Commission – Jeunesse du Parti libéral du Québec*, novembre 2005.

Béland, F., « Les coûts de la vieillesse », *Relations*, janvier-février 2007, p. 16-17.

Bérubé, G., « Une dette diluée », *Le Devoir*, 30 mars 2006, p. B1.

Boivin, S., « Québec n'a pas décidé où ira la vente de l'actif d'Hydro », *Le Soleil*, 20 septembre 2006, p. 11.

Bouchard, L. et al., *Pour un Québec lucide*, 19 octobre 2005, 10 pages, <http://www.pourunquebeclucide.com/documents/manifeste.pdf>.

Bouchard, S., *Consultation prébudgétaire sur la dette publique*, 3 février 2006.

Budget 2006 – 2007, Communiqué n° 1, Discours sur le budget 2006 – 2007. C'est aujourd'hui que se dessine le Québec de demain. Prendre nos responsabilités envers les générations futures, communiqué de presse diffusé le 23 mars 2006, Québec.

Budget 2006 – 2007, Communiqué n° 3, Discours sur le budget 2006 – 2007. La santé et l'éducation. Investir dans notre avenir, communiqué de presse diffusé le 23 mars 2006, Québec.

Centrale des syndicats du Québec, *Les politiques budgétaires en 2006. Mise à jour de la conjoncture*, 8 mai 2006.

Chantier de l'économie sociale, *Consultations prébudgétaires*, mémoire présenté au ministre des Finances, Michel Audet, février 2006.

Cloutier, M., « Se faire bousculer », *La Tribune*, 16 janvier 2007, p. 12.

Conseil permanent de la jeunesse, *Forum de discussion sur le déséquilibre fiscal entre le gouvernement fédéral et les provinces*, Compte rendu, Québec, septembre 2001.

Couture, P., « Hausser les tarifs d'électricité. La FCEI y va de sa suggestion pour le Fonds des générations », *Le Soleil*, 16 mars 2006, p. A3.

Couture, P., « Un trou de 55 milliards \$ à l'horizon », *Cyberpresse*, 8 mars 2007.

Décarie, J.-P., « Manne inespérée pour le Québec », *Le Journal de Québec*, 19 septembre 2006, p. 39.

Delisle, N., « Le Québec n'a pas les moyens de s'attaquer à la dette, selon le PQ », *Le Devoir*, 22 mars 2006, p. A2.

Doyon, S., « Fonds des générations », *La Voix de l'Est*, 28 octobre 2006, p. 38.

Dubuc, A., « Mais où est donc la gauche? », *Le Soleil*, 21 janvier 2007, p. 23.

Dubuc, A., « Solidaires, les Québécois? », *La Presse*, 12 janvier 2007, Cyberpresse/Opinions.

« Dumont et Audet croisent le fer », *Le Soleil*, 4 février 2007, p. 5.

Dupaul, R., « Payons la dette avec les profits d'Hydro, suggère D'Amours », *La Presse*, 4 février 2005, p. A3.

Dupuis, F. et al., *Le redressement de la situation fiscale du Québec : un défi à la fois prioritaire et incontournable*, Montréal, Mouvement des Caisses Desjardins et CIRANO, 2006.

Dutrisac, R., « Le budget de l'approche globale. Jean Charest aura-t-il les moyens de son discours? », *Le Devoir*, 18 mars 2006, p. B1.

Dutrisac, R., « Le budget Audet – L'astuce. Le Fonds des générations ne fonctionnera que dans la mesure où Québec exercera un contrôle serré de son endettement », *Le Devoir*, 25 mars 2006, p. B1.

Dutrisac, R., « Un milliard au Fonds des générations. Le gouvernement Charest injecte deux fois plus d'argent que prévu », *Le Devoir*, 24 octobre 2006, p. A1-8.

Elgrably, N., « Solidaires ou dépendantes? », *Le Journal de Québec*, 18 janvier 2007, p. 16.

Facal, J., « Cassé comme un clou », *Le Journal de Québec*, 15 février 2006, p. 16.

Force Jeunesse, *Avis sur la loi instituant le Fonds des générations et sur les efforts de réduction de la dette publique du Québec*, 22 juin 2006.

Gagné, J.-P., « On peut être solidaire et lucide. Pourquoi les opposer? », *Les Affaires*, 20 janvier 2007, p. 16.

Gill, L., « Le prétendu conflit entre les générations est un leurre », *Le Journal de Montréal*, 20 novembre 2006, p. 49.

Godbout, L., « Finances publiques sous haute tension », *Le Devoir*, 20 octobre 2006, p. A9.

Guay, A. et N. Marceau, « Réponses aux détracteurs du « modèle québécois ». Le Québec n'est pas le cancre économique qu'on dit. Les écarts avec le reste du Canada s'effacent progressivement depuis 25 ans », Institut du Nouveau Monde, décembre 2005.

« Hydro-Québec a empoché 900 millions \$. Rita Dionne-Marsolais voudrait les voir dans le Fonds des générations », *Courrier parlementaire*, édition du 19 septembre 2006.

Joanis, M. et C. Montmarquette, « La dette publique. Un défi prioritaire pour le Québec », *Collection Choix*, Institut de recherche en politiques publiques, vol. 10, n° 9, octobre 2004.

La coalition Jeunes pour la réduction de la dette : 8 organismes jeunesse s'unissent et demandent au gouvernement du Québec de tenir une consultation publique pour planifier le remboursement de la dette, communiqué de presse diffusé le 23 novembre 2005.

Lafrance, G., « Fonds des générations et hausse des tarifs d'électricité – Remplir le nouveau bas de laine des Québécois », *Le Devoir*, 3 avril 2006, p. A7.

« La Régie de l'énergie autorise Hydro à hausser ses tarifs de 1,9 pour cent », *Presse Canadienne*, le 27 février 2007.

Larochelle, R., « Nous mangeons la laine sur le dos de nos enfants », *Au fil des événements*, Université Laval, 1^{er} décembre 2005.

Laurin, F., *La fiscalité québécoise et le coût des services publics : une comparaison Québec – Canada – États-Unis*, recherche préparée pour la Fédération étudiante universitaire du Québec, adoptée dans le cadre du Congrès spécial, le 11 octobre 2004.

Lavoie, G., « Cinq milliards \$ de plus sur la dette », *Le Soleil*, 14 novembre 2006, p. 5.

Lavoie, G., « Le bas de Noël de Jean Charest », *Le Soleil*, 7 septembre 2006, p. 10.

« L'objectif du ministre Audet d'ici 2016. Rembourser 8 milliards \$ de la dette », *Le Courrier parlementaire*, 19 mai 2006.

Le Cours, R. « Finances publiques du Québec. Une recette pour réduire la dette », *La Presse*, 26 novembre 2005, p. A6.

« Le coup de la dette publique, une entrevue avec Louis Gill », *L'expertise*, vol. 4, n° 2, février 2007, p. 10-11.

« Le « Fonds des illusions », dit l'opposition », *Le Soleil*, 24 mars 2006, p. A3.

« Le paradoxe de la dette », site Internet de *Radio-Canada*, page consultée le 18 février 2007, <http://www.radio-canada.ca>.

Lévesque, K., « Les « lucides » préparent un plan d'action. Le groupe consulte les jeunes », *Le Devoir*, 1^{er} avril 2006, p. A7.

Lettre ouverte de monsieur Michel Audet, ministre des Finances, sur la question du déséquilibre fiscal, Réforme de la péréquation et transfert de points d'impôt : l'un ne va pas sans l'autre, Québec, diffusée le 14 août 2006, http://www.finances.gouv.qc.ca/documents/communiqués/fr/lettre_2006-08-14-desequilibre.pdf.

Marceau, N., « Faut-il réduire la dette du Québec? », *Le Devoir*, 19 novembre 2005, p. B5.

Marceau, N., « Une dette trop élevée nuit à l'équité entre les générations », *Le Journal de Montréal*, 20 novembre 2006, p. 49.

Martin, É. et un collectif de jeunes, étudiants ou militants, « Sortir de l'alarmisme face à la dette », *Le Soleil*, 29 novembre 2005, p. A15.

Ministère des Finances, *Le Fonds des générations. Pour favoriser l'équité entre les générations, la pérennité des programmes sociaux et la prospérité*, Québec, 2006.

Monette, M., « Dépenses de santé, vieillissement de la population et finances publiques : une mise en garde qui vieillit mal », *L'expertise*, vol. 4, n° 2, février 2007, p. 12.

Nootens, G., « De la lucidité. Dans 50 ans, la question de la dette publique aura l'air d'une brouille à côté des problèmes environnementaux », *La Presse*, 11 mars 2006, p. A33.

Parent, R., « La réduction de la dette n'est pas une priorité, croit un économiste », *Le Devoir*, 16 novembre 2006, p. B3.

Pelchat, P., « Dette du Québec : hausse inévitable des tarifs d'électricité », *Le Soleil*, 25 mars 2006, p. B1-2.

Picher, C., « Le défi de la dette », *La Presse*, 18 mars 2006, p. A7.

Pour les universités, un réinvestissement qui se laisse attendre. Le Fonds des générations, une mesure de diversion, communiqué de presse de la Fédération québécoise des professeures et professeurs d'université (FQPPU) diffusé le 24 mars 2006.

Pratte, A., « Le syndrome de Petula Clark », *La Presse*, 14 janvier 2007, p. A8.

Pratte, A., « Le ton "sentencieux" des "lucides" », *Le Devoir*, 13 janvier 2007, p. B5.

Réaction au Budget provincial – Le Regroupement des jeunes gens d'affaires du Québec se réjouit de la création du « Fonds des générations », communiqué de presse du Regroupement des jeunes gens d'affaires du Québec diffusé le 23 mars 2006.

« Rembourser la dette? OUI : une question d'équité. NON : c'est un épouvantail », *La Presse*, 24 novembre 2005, p. A22.

Rodrigue, J., « La dette publique québécoise, un problème oui ou non? », *Perspectives. Le magazine de la Confédération des syndicats nationaux*, juin 2006, n° 14, p. 4-7.

Salvet, J.-M., « Dettes et jeunes », *Le Soleil*, 24 novembre 2005, p. A16.

Samson, J.-J., « Manque de lucidité », *Le Journal de Québec*, 13 janvier 2007, p. 15.

Sansfaçon, J.-R., « La dette, et après? », *Le Devoir*, 25 novembre 2006, p. C9.

Tison, M., « Québec le budget 2006 – 2007. Fonds des générations “Aucun effet sur les tarifs” dit Hydro », *La Presse*, 25 mars 2006, p. A3.

Turcotte, C., « Gaz Métro : Tessier prend parti pour la “lucidité”. Le patron de la société prône une hausse des prix de l’électricité et des droits de scolarité », *Le Devoir*, 23 janvier 2007, p. B1-4.

« Une véritable politique énergétique et ça presse! » – Henri Massé, président de la FTQ, communiqué de presse de la FTQ diffusé le 3 mars 2006.

Vézina, R., « Rembourser la dette nette? Pas si net! », *Les Affaires*, 2 décembre 2006, p. 9.

Les membres du Conseil permanent de la jeunesse

■ Mandat 2004-2007 ■

- | | |
|---|--|
| ■ CINDY ALLAIRE
St-Ferdinand | ■ PAUL HUYNH
Brossard |
| ■ JULIE BEAUVILLIERS
Trois-Rivières | ■ ÉLYSE LACHANCE
Québec |
| ■ MARIE-SOLEIL CLOUTIER
Québec | ■ MAXIME LAVOIE
Métabetchouan |
| ■ HÉLÈNE DUMAIS, VICE-PRÉSIDENTE
Le Bic | ■ ROMY MANIGAT
Brossard |
| ■ VINCENT GAUDREAU
Montréal | ■ PASCAL NOBÉCOURT
Québec |
| ■ FRÉDÉRIC HAMELIN
Montréal | ■ SOPHIE PAQUET, PRÉSIDENTE
Danville |
| ■ JULIE HARNOIS
Trois-Rivières-Ouest | |
-
- **FÉLIX JOYAL-LACERTE**, membre démissionnaire en date du 19 septembre 2007
Gatineau